



**HAL**  
open science

# L'Europe et la Turquie à la recherche de leur puissance : intégrer la PESC et la politique extérieure de la Turquie au Moyen-Orient

Baris Hiz

► **To cite this version:**

Baris Hiz. L'Europe et la Turquie à la recherche de leur puissance : intégrer la PESC et la politique extérieure de la Turquie au Moyen-Orient. Science politique. 2007. dumas-00828452

**HAL Id: dumas-00828452**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00828452>**

Submitted on 31 May 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

---

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES  
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9  
[www.iep-grenoble.fr](http://www.iep-grenoble.fr)

HIZ BARIS

Mémoire de Recherche Science politique  
Directeur de mémoire Monsieur BURDY Jean-Paul  
Année universitaire 2006 / 2007

L'EUROPE ET LA TURQUIE A LA RECHERCHE DE LEUR  
PUISSANCE

« INTEGRER LA PESCA ET LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA  
TURQUIE AU MOYEN-ORIENT »



Université Pierre-Mendès-France  
IEP de Grenoble, Master Europe



HIZ BARIS

Mémoire de Recherche Science politique  
Directeur de mémoire Monsieur BURDY Jean-Paul  
Année universitaire 2006 / 2007

L'EUROPE ET LA TURQUIE A LA RECHERCHE DE LEUR  
PUISSANCE

« INTEGRER LA PESCA ET LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA  
TURQUIE AU MOYEN-ORIENT »

Université Pierre-Mendès-France  
IEP de Grenoble, Master Europe

## Résume

Ce travail sera consacré à une interrogation s'agissant de la conformité générale entre la PESC et la Politique étrangère turque à l'égard des crises moyen-orientales. Le choix de Moyen-Orient en tant que grille d'analyse découle du fait que cette région fait toujours l'objet de la politique extérieure de grandes puissances en raison de ses richesses énergétiques et pétrolières et que c'est un territoire touché par des interventions militaires et les crises politiques multiples sans fin, qui permettent de mieux expliquer la pratique de la politique étrangère de l'Union européenne et celle de la Turquie à partir des exemples concrets.

## Özet

Bu çalışma Avrupa Ortak dış ve güvenlik politikası ile Türk dış politikası arasındaki uyum sorunsalını, Ortadoğu sorunlarına olan yaklaşımları üzerinden incelemektedir. Yine bu çalışmada yapılan Ortadoğu seçimi , bu bölgenin enerji ve petrol kaynakları bakımından zengin olması ve bu nedenle de bitmek bilmeyen askeri müdahalelere maruz kalmasına bağlıdır. Bölgedeki istikrarsızlık, büyük devletlerin ve bölgesel örgütlerin bu bölgeye karşı önemli dış politikalar geliştirdiklerini göstermektedir. Bu araştırma, Avrupa Birliği ve Türkiye'nin Ortadoğu'daki büyük sorunlara olan yaklaşımlarını dış politika merkezli bir pencereden incelemektedir. Bu metin dış politika anlamında varolan durumu en iyi şekilde özetlemeye çalışmaktadır.

**Mots clés : PESC, Turquie, Moyen-Orient, Europe**

## REMERCIEMENTS

**Ce mémoire n'aurait jamais pu voir le jour dans le soutien actif d'un certain nombre de personnes que je tiens à remercier personnellement.**

À mon directeur de Recherche Monsieur Jean-Paul Burdy,  
qui a su me laisser la liberté de traiter ce sujet, qui m'a permis de relativiser la difficulté d'un tel travail et qui enfin m'a permis de mieux délimiter le cadre d'un sujet qui aurait pu s'avérer inabordable dans le temps imparti compte tenu de sa grande complexité.

À Monsieur Henri Oberdorff, Directeur honoraire de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,  
pour avoir bien voulu m'accueillir à l'IEP de Grenoble et m'avoir permis de mieux connaître l'Union européenne.

À Madame Karine Bannelier-Christakis, et à Monsieur Fabien Terpan  
Maîtres de conférences de droit public, IEPG  
qui m'ont fait découvrir la Politique étrangère de l'Union européenne.

À Madame Esra Hatipoglu, chercheur à l'Institut de l'Union européenne  
à l'Université de Marmara  
pour son extrême gentillesse et qui n'a pas hésité à me fournir toutes les informations qu'elle pouvait me donner y compris celles que je ne lui avais pas demandées et qui ont été très utiles pour ce travail.

Enfin, il serait trop long de toutes les nommer, mais je remercie chaleureusement tous les étudiants du Master Europe qui ont participé de près ou de loin à ce travail par le biais de leurs connaissances et leurs idées.

## SOMMAIRE

**INTRODUCTION.....11**

**PREMIÈRE PARTIE : TURQUIE-EUROPE : L'EXISTENCE DES LIENS HISTORIQUES  
PRIVILEGES DANS LE SENS DE LA POLITIQUE ETRANGERE**

**CHAPITRE I : Les Turcs à la recherche d'une modernité occidentale.....19**

**CHAPITRE II: La Turquie et l'Europe – le cadre général des relations historiques  
avec la région du Moyen-Orient.....55**

**SECONDE PARTIE: LA POLITIQUE ETRANGERE ET DE SECURITE COMMUNE DE  
L'UNION EUROPEENNE ET LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA TURQUIE : LES  
CONVERGENCES ET LES DIVERGENCES AU MOYEN-  
ORIENT.....65**

**CHAPITRE I : LA PESC : Principes généraux, pratiques au Moyen-Orient, sa place  
dans le cadre des négociations avec la Turquie.....68**

**CHAPITRE II : La Turquie dans l'Union européenne : Quelles contributions au  
Moyen-Orient ?.....103**

**CONCLUSION.....115**

**ANNEXES.....118**

**BIBLIOGRAPHIE.....129**



## LA LISTE DES ABBREVIATIONS

- AIEA** : Agence internationale de l'énergie atomique  
(Uluslararası Atom Enerjisi Ajansı)
- CECA** : Communauté européenne du Charbon et de l'Acier  
(Avrupa Kömür ve Çelik Topluluğu)
- CEE** : Communauté économique Européenne  
(Avrupa Ekonomik Topluluğu)
- C.E.I** : Communauté des États indépendants  
(Bağımsız Devletler Topluluğu)
- COPS** : Comité politique et de sécurité  
(Siyasi ve Güvenlik Komitesi)
- C.U.P** : Comité d'Union et de Progrès  
(İttihat ve Terakki Cemiyeti)
- EURATOM** : Communauté européenne de l'énergie atomique  
(Avrupa Atom Enerjisi Topluluğu)
- OCI** : Organisation de la Conférence islamique  
(İslami Konferans Örgütü)
- Office ECHO** : Office d'Aide humanitaire de la Commission européenne  
(AB Komisyonu İnsani Yardım Ofisi)
- OLP** : Organisation de libération de la Palestine  
(Filistin Kurtuluş Örgütü)
- ONG** : Organisations non gouvernementales  
(Hükümetdışı kuruluşlar)

- ONU** : Organisation des Nations-Unies  
(Birleşmiş Milletler Örgütü)
- OTAN** : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord  
(Kuzey Atlantik Antlaşması Örgütü)
- PESC** : Politique étrangère et de sécurité commune  
(Ortak Dış ve Güvenlik Politikası)
- PESD** : Politique européenne de sécurité et de défense  
(Avrupa Savunma ve Güvenlik Politikası)
- PEV** : Politique européenne de Voisinage  
(Avrupa Komşuluk Politikası)
- UE** : Union européenne  
(Avrupa Birliği)
- UEO** : Union de l'Europe Occidentale  
(Batı Avrupa Birliği)
- UNWRA** : L'agence de l'ONU pour aide aux réfugiés palestiniens  
(Birleşmiş Milletler Filistinli Göçmenlere Yardım Ajansı)
- URSS** : Union des républiques socialistes soviétiques  
(Sovyet Sosyalist Cumhuriyetler Birliği)

**« Dieu ...nous a faits les maîtres organisateurs du monde pour établir l'ordre là où règne le chaos...il a fait de nous des experts politiques afin que nous puissions constituer des gouvernements parmi les peuples sauvages ou déclinants », *discours du sénateur américain, Albert Beveridge, en 1899, lors du conflit avec les Philippines (cité par Richard Hofstadler : Social Darwinism in American Thought, New York, George Braziller, Inc.1959 p.180)***

## INTRODUCTION

Les derniers élargissements de l'Europe suscitent des interrogations sur la nature et la délimitation des frontières de l'Union. L'article 6 du Traité sur l'Union européenne stipule que l'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'État de droit, principes qui sont communs aux États membres<sup>1</sup>. Ensuite, l'article 1-1 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe dispose que l'Union est ouverte à tous les États européens qui respectent ses valeurs et qui s'engagent à les promouvoir en commun<sup>2</sup>. Ainsi, l'article suivant de ce traité précise que le respect de la démocratie, de l'État de droit, des libertés fondamentales, des droits de l'homme, y compris les droits des minorités constituent les valeurs fondatrices de l'Union européenne. Même si le rejet de ce traité en France et aux Pays-Bas par voie référendaire montre les limites du degré de l'intégration européenne, il n'empêche pas l'acceptation explicite de ces valeurs européennes de la part des peuples européens. Les valeurs dont l'Europe est porteur permettent donc de définir la nature de l'Europe.

L'attachement de ces valeurs à l'Europe résulte en premier lieu de la réconciliation franco-allemande à travers la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à six membres, et ensuite de la signature du Traité de Rome, en 1957, qui institue la Communauté économique européenne (CEE). La création de ces communautés a un sens politique au-delà de la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. Autrement dit, les États européens mettent en commun leur souveraineté et leurs activités économiques pour qu'ils puissent préserver la paix, ce que l'on appelle la méthode communautaire. À force de travailler ensemble, ils en ont pris l'habitude et ne peuvent même plus imaginer le pouvoir solitaire et souverain.

Le traité de Maastricht, signé en 1992, constitue un second tournant dans l'histoire de l'Europe. Ce texte institue l'Union européenne et met en place un système de piliers. À présent, l'Europe repose sur 3 piliers : Les communautés (principalement la Communauté européenne, et Euratom), la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), et la

---

<sup>1</sup> Le Traité de Maastricht, <http://europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html>, 29 juillet 1992

<sup>2</sup> Le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:C:2004:310:SOM:fr:HTML>, 16 décembre 2004

Coopération policière et judiciaire en matière pénale. Il importe de souligner que ce traité marque l'aboutissement d'un marché unique et une orientation vers une Europe politique. En 1999, l'adoption d'une Politique européenne de sécurité et de défense renforce aussi la dimension politique de l'Union.

La mise en œuvre des projets vers une Europe « puissance » à travers la PESC et la PESD et le rejet récent du traité établissant une Constitution pour l'Europe reflètent toutefois une image floue sur l'avenir du projet européen. Le référendum français du 29 mai 2005 et le référendum hollandais du 1 juin 2005 ont changé la nature des relations turco européennes. C'est le 3 octobre 2005, à la suite de ces deux référendums négatifs, que l'UE entame les négociations pour l'adhésion de la Turquie à l'Europe. Mais, les turcs aussi bien que les européens n'arrivent pas à formuler l'évolution future de l'Union européenne, même celle de la Turquie dans une quinzaine d'années. Ainsi se pose la question de l'adhésion de la Turquie non pas seulement comme un prochaine élargissement, mais aussi comme une recherche d'identité de l'Union.

En ce qui concerne la question d'identité, l'intégration de la Turquie au sein de l'Union européenne aura de nombreux effets pour les deux parties, à l'horizon de quinze prochaines années. Tout d'abord, cette adhésion se distingue des autres par la place géostratégique de la Turquie. Ce pays se situe autour d'un environnement international caractérisé par l'instabilité politique et les crises militaires permanentes. Il s'agit plus clairement des relations de voisinage de la Turquie avec un nombre d'États cruciaux tels que l'Irak, l'Iran, la Syrie, les pays de Caucase, la Russie, la Grèce. Le fait d'avoir des pays voisins représentant des régimes politiques divers conduit les élites politiques turcs à mener une politique extérieure à géométrie variable, pour pouvoir conserver la place de la laïcité et des valeurs kémalistes dans la République de Turquie. La meilleure illustration de cette situation peut être observé à travers les relations privilégiées de la Turquie avec les Etats-Unis, sans abandonner sa perspective européenne depuis les accords d'association d'Ankara, signés en 1963. La Turquie se positionne politiquement selon les dossiers, tantôt proche des plus atlantistes, tantôt proche de la France et l'Allemagne. Cette pratique à géométrie variable doit aussi être soulignée dans le cadre de cette candidature. Ainsi, l'adhésion de la Turquie touche directement au cœur de cette identité européenne en termes de la consolidation de la puissance européenne.

La Turquie fait partie du camp occidental depuis des années 50. Les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont longtemps profité du rôle que jouait la Turquie comme une zone tampon entre le camp socialiste et le bloc atlantiste. En ce qui concerne cette période pendant laquelle l'Europe était privée d'une identité de sécurité et de défense, les turcs et les européens avaient les mêmes craintes sur le partage bipolaire du monde. Mais, l'euroanéité de la Turquie est mis en cause depuis longtemps en Europe en raison des particularités dont dispose ce pays.

Par ailleurs, cette candidature de la Turquie se distingue des élargissements précédents non seulement par son importance géostratégique, mais aussi par ses particularités religieuses, culturelles, et démographiques qu'il nous semble utile de rappeler brièvement.

Pour l'argument géographique, il est utile d'évoquer le concept de « région intermédiaire » développé par Dimitri Kitsikis qui divise le continent d'Eurasie en 3 grandes aires de civilisations telles que l'Occident (ou l'Europe occidentale), l'Orient (ou Extrême Orient ) et la région intermédiaire qui participe des deux précédents ensembles<sup>3</sup>. La Turquie fait partie géographiquement de cette région intermédiaire qui lui permet à la fois d'être asiatique et de mener une politique vers l'Ouest depuis l'Empire Ottoman jusqu'aujourd'hui. C'est donc en échappant au déterminisme historique que l'on peut se réapproprier le sens réel de l'histoire turque et comprendre l'insertion de cette dernière au sein de l'histoire européenne.

Ensuite, la place de la région dans la société turque ne peut être compréhensible qu'avec les éléments d'explication historiques. En fait, dans l'Empire ottoman, les rapports entre la politique et le religieux étaient placés dans un cadre césaro-papiste. « *Cheikh-ul Islam* » qui représentait l'autorité religieuse ne pouvait perdurer que sous l'autorité du souverain. Cette hiérarchie entre l'Etat et le religieux a rendu possible plus tard la mise en œuvre de la laïcité turque dont la règle exprime le contrôle de l'appareil étatique sur les affaires religieuses. Le débat européen sur l'adhésion d'un pays musulman risque ainsi de se heurter à une confusion. Reprenons la formule d'Olivier Roy qui consiste à dire que tout le discours culturaliste repose sur une confusion constante entre la culture et religion et finit par tourner en rond en choisissant de faire de la culture ou de la religion la cause déterminante<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> KITSIKIS, D., « *L'Empire ottoman* », Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1985, p.14-16

<sup>4</sup> ROY, Olivier, « *L'Islam mondialisé* », coll. La couleur des idées, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p.13

Du point de vue démographique, la libre circulation de 72 millions de turcs peut aggraver le taux de chômage en Europe, conformément à la théorie de concurrence de l'économie libérale. Cette situation s'opposera à l'idée d'une Europe sociale. Mais, la matière vue d'un point de vue inversé, la population jeune et de plus en plus qualifiée de la Turquie peut contribuer la croissance économique en Europe.

L'Europe, quant aux turcs, est en effet vue comme un projet économique et politique sans alternative. Pour les turcs, l'Europe est perçue comme un outil qui permettra de réaliser la prospérité et la croissance économique dans le pays. Or, les élites politiques la considère comme un moyen qui permettra également de faire de la Turquie « une puissance régionale » disposant des moyens économiques et politiques conformes à ses objectifs stratégiques dans le cadre de l'Union européenne.

Il nous semble utile de dépasser ces questions de clivages culturels qui font l'objet d'un débat sans fin et sans résultat et d'aborder essentiellement les relations stratégiques entre ces deux entités en termes de la politique étrangère et de la politique de défense. Ces dernières visent à confectionner l'avenir de l'Europe politique. Ce travail sera consacré à une interrogation s'agissant de la conformité générale entre la PESC et la Politique étrangère turque sur les crises moyen-orientales en expliquant les bases théoriques et pratiques des politiques concernées pour l'Europe et la Turquie. Le choix de Moyen-Orient en tant que grille d'analyse découle du fait que cette région fait toujours l'objet de la politique extérieure de grandes puissances en raison de ses richesses énergétiques et pétrolières et que c'est un territoire touché par des interventions militaires et les crises politiques multiples sans fin, qui permettent de mieux expliquer la pratique des politiques étrangères concernées à partir des exemples concrets. La question est donc de mesurer en quoi la perspective de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne constituera pour ces dernières un atout permettant de renforcer, ou non, leur influence au Moyen-Orient. Autrement dit, on va s'interroger sur les contributions de cette adhésion en termes de multiplicateur de puissance pour les parties prenantes. Pour faire cette analyse, on a besoin de placer le rôle de la Turquie et de l'Union dans cette région.

Dans l'étude de relations internationales, on a une grande diversité de courants doctrinaux, ce qui assure l'ouverture de la réflexion et son adaptation à une dynamique permanente. Il en résulte cependant que les relations internationales ne constituent pas une discipline intellectuelle homogène dans la mesure où tous ne parlent pas de la même chose. Du point de

vue théorico-méthodologique, on préfère distinguer 2 approches qui se complètent dans le cadre de notre travail<sup>5</sup> : D'une part, l'approche statocentrique, qui place l'État au cœur des relations internationales paraît pour elle et le bon sens. Elle va servir à mieux expliquer et détailler la politique extérieure de la Turquie à partir des choix politiques internes, sans en faire un facteur qui va conduire à nier l'existence d'une société internationale et les interactions politiques entre les États. Ainsi, cette approche peut être relativisée par rapport à son sens strict. D'autre part, quant à l'intégration européenne, une seule approche théorique qui correspond exactement à ses origines n'existe pas parce que l'Europe n'est pas un État, ni une organisation internationale. Mais, tout en considérant que la construction communautaire est un processus de pacification et d'unification par le droit et par les institutions qui en résultent, on peut profiter de l'approche institutionnelle pour retenir les éléments les plus visibles et les plus juridiques de la création d'une Politique étrangère et de sécurité commune à l'échelle européenne. Cette approche n'est pas seulement intellectuelle, mais dans une certaine mesure militante, très marquée par l'idéalisme. Elle est davantage le fait de juristes qui privilégie le droit communautaire face aux règles et aux coutumes de la société internationale. Dans le cadre de cette approche, il est encore utile de rappeler que l'Europe n'est qu'un acteur de relations internationales qui n'échappe pas aux interactions qui se déroulent au sein des organisations internationales, par exemple de l'Organisation des Nations Unies.

Parmi les approches mettant l'accent sur la coopération et l'interdépendance, le fédéralisme de Jean Monnet représente un nouveau modèle d'organisation politique, une forme originale de fédéralisme, qui intègre l'État sans le dépasser, au-delà des organisations internationales classiques, qui repose sur une construction par étapes. Mais, l'Europe n'a pas encore franchi une étape politique décisive et n'a pas atteint une intégration complète, particulièrement en matière de politique étrangère et de défense. Ainsi, ces domaines sont coordonnés entre les États à partir des plus petits dénominateurs communs, c'est-à-dire, des intérêts communs à chaque État. Ce type de démarche rend obligatoire le vote à l'unanimité. Ainsi, sur le plan méthodologique, on propose un regard limité de cette approche afin de ne pas évaluer la politique étrangère de l'Union d'un point de vue seulement fédéraliste ou limitée au statocentrisme. L'étude de cette politique extérieure exige nécessairement l'analyse des textes juridiques à partir du Traité de Maastricht dans le cadre d'une approche institutionnelle.

---

<sup>5</sup> SUR, Serge, « *Relations internationales* », Paris, Ed. Montchrestien, 2e éd., 2000, p.19-20



Cette recherche emprunte aussi à diverses autres disciplines comme l'histoire et la géographie. On va utiliser une approche historique pour expliquer la modernisation et le processus d'occidentalisation en Turquie, qui nous renvoie essentiellement à l'ère de réformes occidentales effectuées dans l'Empire Ottoman entre 1839 et 1876, que l'on appelle *Tanzimat*. Dans le cas de la Turquie, cette approche historique permet de montrer l'existence d'une continuité historique entre l'Empire Ottoman et la République de Turquie, au sujet de la modernisation occidentale. Ensuite, la fondation de la Turquie comme un État-nation et sa neutralité dans les relations internationales sont suivies par la conjoncture de la Guerre froide, qui conduit obligatoirement les dirigeants turcs à faire partie du camp occidental, sous le leadership des États-Unis. Cette situation subit une modification à partir du moment où les dirigeants turcs feront des efforts pour diversifier les bases de la politique étrangère turque, à la suite de la crise chypriote. Il s'agit de mettre en parallèle cette diversification dans la politique étrangère avec l'aventure européenne de la Turquie qui commence dans les années 60. Les conflits politiques internes qui marquent les années 70 en Turquie prennent fin avec le Coup d'État militaire du 12 septembre 1980. L'arrivée au pouvoir de Turgut Özal et la chute du mur de Berlin seront les facteurs déterminants du nouveau rôle géostratégique de la Turquie dans son environnement géographique, défini désormais par un doublement du nombre de ses voisins. Enfin, le sommet d'Helsinki du Conseil européen en 1999 ouvrira la voie à la candidature de la Turquie en même temps que l'adoption d'une politique européenne de sécurité et de défense.

Pour l'Europe, cette approche historique consiste à définir une période qui est marquée à la fois par des crises et des avancées comme l'échec de la Communauté européenne de défense à la suite de son rejet par l'Assemblée Nationale ou bien la relance heureuse de la Coopération politique en Europe qui trouve son origine dans le rapport Davignon adopté en 1970 par les six États membres de la CEE<sup>6</sup>. L'approche historique permet de voir la succession des événements vers la construction d'une politique étrangère européenne dans un cadre intergouvernemental.

L'explication des convergences et des divergences entre la PESC et la Politique extérieure de la Turquie rend obligatoire un retour aux doctrines et leur évolution respective dans le temps. Pour faire cela, il est primordial d'aborder la succession des réformes qui visent à réaliser une modernisation occidentale dans la société turque. Ensuite, il faudra répondre aux questions

---

<sup>6</sup> Le rapport de Luxembourg (Rapport Davignon), <http://www.ellopos.net/politics/davignon.htm>, 27 octobre 1970

relatives à la place de la PESC dans les documents européens relatifs à la Turquie, et encore au poids de la PESC dans le cadre des négociations d'adhésion avec la Turquie. Cependant, une telle analyse ne peut pas être réalisée sans déterminer l'influence de l'atlantisme<sup>6</sup> dans les relations turco-européennes. Dans ce cas, il est inévitable d'évoquer la dépendance européenne aux moyens militaires de l'OTAN pour pouvoir mener des opérations dans une telle ou telle région du monde. Autrement dit, les moyens dont dispose cette organisation jouent un rôle crucial dans la conduite et la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union.

Le « Moyen-Orient » est une notion qui trouve ses origines dans une optique eurocentriste. Ce terme consiste à diviser artificiellement les différentes zones économiques, politiques et géographiques du monde en un nombre limité de régions<sup>7</sup>. Il a été pour la première fois utilisé par les britanniques, qui appelaient leur direction militaire en Egypte comme « le commandement de Moyen-Orient » lors de la Seconde guerre mondiale. Il était aussi évident que cette utilisation avait un sens particulier pour l'armée britannique qui ne faisait la guerre jusqu'à ce conflit que sur les territoires de l'Extrême Orient (Singapour et Hong-Kong), l'Afrique du Nord-Est ou de l'Europe occidentale. Cependant, on utilisait le mot « Proche-Orient » pour qualifier la même région avant la Seconde guerre mondiale. Cette notion signifiait également les territoires contrôlés par l'Empire ottoman au XIX<sup>e</sup> siècle. De plus, il est à noter que les thèmes diplomatiques, militaires et commerciales relatives à l'Empire ottoman abordaient les crises de l'époque dans le cadre de « la question de Proche-Orient ». En réalité, la distance géographique de la Chine ou de Singapour par rapport au positionnement géographique de l'Empire ottoman rendait logique l'utilisation du terme « Proche-Orient ». Ainsi, le terme « Moyen-Orient » est le produit d'un regard représenté par Londres.

Le Moyen-Orient n'est pas une région dans laquelle les pays partagent les mêmes caractéristiques géographiques. Par exemple, l'Algérie et l'Iran ne disposent que de quelques points communs en termes géographiques. Par définition, le Moyen-Orient est composé des pays Est-méditerranéens, nord-africains, et du Golf. Autrement dit, la région est au moins divisée en trois sous-parties. De surcroît, le Moyen-Orient n'est pas un ensemble politique regroupant les pays qui s'associent historiquement à partir des valeurs culturelles et d'une modernisation politique communes. Au contraire, la région est caractérisée par des régimes modernisateurs et conservateurs aussi bien que des régimes démocratiques et totalitaires. Cette

---

<sup>7</sup> SANDER, Oral, « *Türkiye'nin Dis Politikası* » (*la Politique étrangère de la Turquie*), Ankara, Ed. Imge, 1998, 3<sup>e</sup> éd., 1998, p.220-225

mosaïque de Moyen-Orient peut être également définie à partir de l'alignement de certains pays à l'Orient ou à l'Occident, et de la neutralité de certains États. Ensuite, le Moyen-Orient n'est pas non plus une unité économique. Il y a, d'une part des pays disposant des ressources pétrolières et des infrastructures assez développées et, d'autre part des pays pauvres et moins développés. D'un point de vue ethnique et culturel, ce sont les arabes qui constituent la majorité de la population et l'Islam la religion dominante. Ce sont surtout ces deux derniers éléments qui laissent la Turquie et Israël en dehors de la conception du Moyen-Orient. La Turquie n'est pas un pays arabe et Israël n'est pas un pays musulman. L'Iran n'appartient pas non plus au monde arabe parce que la majorité de sa population est composée des musulmans chiites, et non pas sunnites.

Dans le cadre de cette recherche, le Moyen-Orient a une portée limitée. En fait, l'analyse du conflit entre Israël et la Palestine, l'intervention américaine en Irak, les prises de positions des pays occidentaux face à cette guerre et à l'égard de l'Iran déterminent notre perception du Moyen-Orient. Ces questions constituent les priorités des hommes politiques européens et turcs en raison de leurs conséquences globales. Plus précisément, l'unité territoriale de l'Irak et le partage du pétrole, le poids nucléaire éventuel de l'Iran dans la région, l'incapacité de relancer un processus de paix entre Israël et la Palestine sont plus ou moins des sujets interliés. Par exemple, chaque fois que le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad menace Israël de relayer de la carte, le nucléaire retourne à l'actualité comme l'instrument probable d'une telle offensive iranienne contre les israéliens. La région est donc entourée des conflits dont les conséquences sollicitent l'attention particulière de tous les pays du monde.

## **PREMIERE PARTIE**

### **TURQUIE-EUROPE : L'EXISTENCE DES LIENS HISTORIQUES PRIVILEGIES DANS LE SENS DE LA POLITIQUE ETRANGERE**

## CHAPITRE I : Les turcs à la recherche d'une modernité occidentale

Il importe d'abord de souligner ces premiers pas faits pour réformer l'Empire sur base des règles occidentales. Le projet de modernité occidentale est suivi plus tard avec l'arrivée au pouvoir du mouvement de Jeunes Turcs. Enfin, la proclamation de la République de Turquie marquera une nouvelle étape basée sur des réformes de modernisation et de laïcisation, réalisées dans l'entre deux guerres, par Mustafa Kemal Atatürk. Les premières années de la République accordent une priorité à la consolidation d'une conscience et d'unité nationales qui retarderont la mise en place d'une vraie démocratie représentative jusqu'aux élections de 1950. Ainsi, on va essayer d'expliquer d'abord cette période de passage vers la modernisation et les valeurs républicaines qui commence avec le Tanzimat et se mûrit vers les années 50. C'est à la suite de cette période que l'on peut parler une véritable insertion de la Turquie au bloc occidental et à l'Europe.

### 1.1 Les objectifs et les instruments de la modernisation ottomane

À partir de la délimitation théorique et méthodologique de notre travail, on peut tenter de lancer une réflexion à propos de la conformité historique entre l'Europe et la Turquie dans le sens de la politique étrangère, tout en mettant en avant les différents événements et arguments affirmant la volonté turque de s'affirmer occidental. Pour ce faire, il faut évoquer la continuité et l'unité de l'histoire dont les périodisations ne signifient que des divisions organisatrices et didactiques. Cette division répond en effet à un critère qui relève de l'idée de développement, ou de déroulement historique en relation avec les caractères fondamentaux des périodes historiques. Dans le cas turc, l'occidentalisation n'est pas une nouveauté apportée par la fondation de la République de Turquie en 1923. On trouve ses racines dans l'Empire ottoman lors de la mise en œuvre des réformes du *Tanzimat*<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Le nom de Tanzimat, pluriel du substantif arabe "tanzîm", mis en ordre, réorganisation. Voir Période des Tanzîmât (1839-1878), Histoire de l'empire ottoman, Paul Dumont, Fayard, 1989, chapitre XII

### 1.1.1 Les réformes de Tanzimat : un remède politique à l'affaiblissement de l'Empire Ottoman

À partir du 18<sup>ème</sup> siècle, le dysfonctionnement du système socio-économique de l'Empire ottoman provoqué par des facteurs internes et externes, constitue la principale raison qui légitime des efforts d'occidentalisation. En réalité, cette notion était considérée comme une solution pour empêcher la dissolution de l'Empire. Par définition, l'occidentalisation fait référence à la modernisation et à l'intériorisation des modes de vie et des institutions occidentaux dans un pays. Concrètement, la défaite militaire de l'Empire ottoman face à l'Autriche et ses alliées à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle est le point de départ d'une réflexion réformiste. L'important est de souligner le lien étroit entre les victoires militaires et les gains économiques de l'Empire Ottoman. Il est donc tout à fait normal que les hommes d'États ottomans privilégient longtemps les réformes militaires afin de moderniser l'armée et d'assurer ensuite la prospérité sur ses territoires. Même si le projet d'occidentalisation et de modernisation russe sous la direction de Pierre le Grand constitue un exemple devant l'Empire ottoman au 18<sup>ème</sup> siècle, il n'est pas soutenu par tous les hommes d'États. En réalité, les premières évaluations systématiques d'un projet de modernisation apparaissent avec l'envoi des diplomates ottomans à l'Occident. Ces dialogues permanents entre les fonctionnaires ottomans et les fonctionnaires européens rendent possibles l'acceptation de l'Occident comme modèle dans le cadre des réformes du Tanzimat.

Le mot Tanzimat, désigne, dans l'histoire politique de la Turquie, la période des réformes qui débute proprement en 1839, sous le sultan Abd-ul-Medjid, et dure jusqu'en 1878. Mais, on peut considérer que le nouveau régime débuta un peu plus tôt, sous le sultanat de Mahmoud II, par la suppression du corps des janissaires en 1826 qui s'opposaient, par la routine de ses privilèges, à la réorganisation de l'armée rendue nécessaire par les succès de la Russie. Le sultan Mahmoud II, conscient aussi d'un autre obstacle à la modernisation, crée un office de *Seyhülislam* pour placer l'autorité religieuse- *Ouléma* - sous le contrôle étatique en le donnant un caractère administratif. Les réformes de Tanzimat qui suivent ces réformes militaires et religieuses entament un processus d'occidentalisation, marquent une étape essentielle de l'histoire et de la mentalité des Turcs. Il ne s'agit pas d'une occidentalisation populaire : elle a été voulue par les élites, qui ont été gagnées par le mode de vie occidental. Ces serviteurs de l'Etat visaient à changer les habitudes à travers les réformes.

Le sultan Abd-ul-Medjid promulgua en 1839 le fameux rescrit de *Gülhané*, qui visait à ouvrir la porte des réformes. Ce hattî-chérif était le résultat à la fois d'une volonté interne et externe en terme des demandes des occidentaux sur les droits des sujets non musulmans de l'Empire : il assurait à tous les citoyens sans distinction de religion, des garanties quant à leur vie, leur honneur, leur fortune et leur liberté personnelle; il prévoyait par ailleurs la réorganisation de l'armée; la création d'un ministère du commerce et des travaux publics; la promulgation d'un code pénal et d'un code du commerce; la création d'un enseignement public, de plusieurs académies; l'institution des postes, du télégraphe, de banques de l'ordre du Medjidié etc. Un conseil de Tanzimat, établi en 1839, eu pour objet de surveiller l'application successive de ces réformes. Le hattî-chérif de *Gülhané* a été ensuite complété par le *Hattî-houmaïoum* du 18 février 1856 et la Constitution de 1876.

Selon Inalcik, historien Turc, ces réformes ont pour conséquence une structure dualiste dans la bureaucratie<sup>9</sup>. Les nouveautés apportées par le Tanzimat ne mettent pas en cause le Shariat, ni l'administration traditionnelle de l'État. Mais, le respect de la tradition coexiste avec les principes modernes de l'administration. Ainsi, la centralisation au sein de l'État a été renforcée par le Tanzimat. Cependant, celle-ci entraîne le glissement de centre de gravité vers les bureaucrates, et non pas vers l'empereur. Cette nouvelle élite composée de bureaucrates commence à détenir le pouvoir réel au sein de l'Empire ottoman. Le processus de réforme provoque aussi de manière limitée la création d'une bureaucratie Weberienne au sein de l'Empire ottoman. Rappelons que, la bureaucratie de Weber repose sur le consensus, l'hierarchie des compétences, la pré-détermination des tâches et des responsabilités. Dans l'exemple ottoman, on trouve un passage partiel d'une autorité traditionnelle vers une autorité légale rationnelle dans l'administration étatique.

Cette élite se considère comme la seule fraction capable de réaliser le retour à la puissance ottomane au 19<sup>ème</sup> siècle. Par exemple, Rachid Pacha représente un nouveau type d'élite et d'administrateur dans le sens où il n'est pas soumis au peuple et il rejette une intervention de peuples ottomans dans les affaires étatiques. Ces élites ont pour mission de faire des réformes sociales et culturelles pour le peuple et malgré le peuple. Rachid, Ali et Fouad Pachas ont

---

<sup>9</sup>INALCIK, H., «*Sened-ittifak ve Gülhane Hatt-i Hümayunu.* » Osmanli imparatorlugu - Toplum ve Ekonomi, Istanbul, Ed. Eren, 1996, p.343 - 359.

développé l'idée d'un gouvernement par les élites. En ce qui concerne la montée en puissance de celles-ci, il s'agit de l'instrumentalisation de la capacité de savoir-faire de ces élites pour exercer leur pouvoir dans tous les organes de l'État. Ainsi, ce groupe réparti dans l'ensemble de l'administration dispose d'un grand pouvoir au sein de l'État.

La nouvelle élite turque met en œuvre un projet d'occidentalisation politique, sociale et intellectuelle dans l'Empire, mais en profitant des normes de l'époque précédent. Rachid Pacha croit essentiellement à l'idée que la survie du pays passe par l'occidentalisation. Ainsi, pour ce faire, on utilise la bureaucratie. Il est possible même aujourd'hui d'observer en Turquie l'absence d'un lien étroit entre la bureaucratie et le peuple. Pour Lewis, les objectifs des élites ne sont pas réalistes parce qu'il ne s'agissait que de appeler l'appareil étatique et le personnel administratif comme on le fait dans les Etats occidentaux<sup>10</sup>. Loin d'une réforme profonde basée sur les principes, on parle d'une imitation basée sur l'apparence.<sup>11</sup>

Une autre remarque consiste à dire la réaction de l'autorité religieuse aux mesures prises par les nouvelles élites turques. En fait, la nouvelle bureaucratie qui se développe sous l'influence occidentale donne naissance à une nouvelle idéologie au-delà de la perception du monde représentée par *Ouléma*. Les bureaucrates Turcs s'opposent à rendre efficace la bureaucratie religieuse dans cette voie modernisatrice. Ouléma se voit donc sa sphère d'influence diminuer et accuse les élites de se comporter contre le Shariat, en refusant aussi l'égalité de droit entre les sujets musulmans et non musulmans de l'Empire ottoman.

Malgré toutes les critiques, les mesures administratives et éducatives prises sous le sultanat de Mahmoud II ouvre la voie à l'émergence d'une nouvelle bureaucratie. Avant les réformes, il n'y avait pas de distinction entre les fonctionnaires d'État selon la tâche qu'ils exerçaient. Les nouvelles réformes permettent de répartir les fonctionnaires entre les ministères en fonction de leur spécialisation. Ensuite, les jeunes ayant une formation occidentale dans les nouvelles écoles et les jeunes diplômés Turcs venant de l'étranger occupent une place centrale dans la bureaucratie. La déclaration de Tanzimat est l'exemple le plus concret de cette conquête des élites au sein de l'administration ottomane.

---

<sup>10</sup> LEWIS B. « *Emergence of Modern Turkey* » , London, Oxford University Press, 1962, 511 p.

<sup>11</sup> ORTAYLI Ilber, « *Le Tanzimat et le modèle français : mimétisme ou adaptation ?* », in *Analecta issisiana, Studies on Ottoman transformation*, Istanbul, 1994, p. 99-108.



Toutefois, les nouveaux bureaucrates peuvent être critiqués sur la dimension sociale de leur projet. Ils se comportent de la même manière que l'ancienne bureaucratie en contestant un dialogue social entre les peuples et l'administration ottomane. De plus, ils y ajoutent le sentiment d'étrangeté par le transfert des principes occidentaux. Les élites utilisent un langage incompréhensible pour le peuple.

En ce qui concerne la nouvelle bureaucratie ottomane, il faut mentionner aussi l'importance de la tâche de traduction. Les traducteurs ont pour tâche de traduire les demandes de rendez-vous des représentants des missions étrangères des pays tiers en langue ottoman. Aux 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles, la plupart des traducteurs étaient musulmans. Mais, c'est pendant le 18<sup>ème</sup> siècle qu'on y retrouve le monopole des traducteurs grecs d'origine stambouliote. Au 19<sup>ème</sup> siècle, les relations entre l'Empire ottoman et l'Occident prennent de l'ampleur et cette situation pèse directement sur le besoin de la traduction de qualité. Les grecs sont considérés comme les trahisseurs, ils sont forcés à quitter ce travail. Pour répondre à ce défi, on crée une chambre de traduction qui contribue systématiquement à la formation des nouveaux traducteurs musulmans et également à la mise en place de la nouvelle bureaucratie ottomane. Cette chambre devient à court terme l'instance la plus prestigieuse de l'administration ottomane grâce à sa capacité de mettre en œuvre les réformes du Tanzimat. Selon Lewis, il n'était pas surprenant de voir l'arrivée des élites aux postes les plus importants dans les instances de décision parce que l'époque était marquée l'existence d'un « homme malade » et l'émergence d'une Europe offensive<sup>12</sup>. La nouvelle élite politique était composée des membres de la chambre de traduction et des membres de la diplomatie ottomane, et non pas des religieux et des militaires.

Le second organisme qui contribue aux réformes est le ministre des affaires étrangères créée en 1836 sous le nom de « *Umur-u Hariciye Nezareti* ». Ce ministre « des affaires étrangères » devient un centre important de réflexion réformiste par son organisation diplomatique occidentale et sa bureaucratie civile. Ce n'est pas par hasard que les trois personnages des réformes du Tanzimat (Rachid, Ali, et Fouad Pachas) proviennent de ce ministère.

En conclusion, le mouvement d'occidentalisation de l'Empire ottoman commence à la suite des défaites militaires subies aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles. Mais les efforts des réformistes ottomans ne concernent pendant longtemps que le champ militaire. Les réformes sociales,

---

<sup>12</sup> LEWIS B., op.cit. , p.118

administratifs et culturelles sont ainsi reportées à une date ultérieure. Avec le Tanzimat, on met en place une série de réformes politiques et sociales inspirées de l'Occident. Dans cette période, la bureaucratie civile augmente son pouvoir vis-à-vis du Sultan et elle devient élément central dans l'administration du pays. En effet, cette bureaucratie gagne de l'influence grâce à son soutien au projet d'occidentalisation et aux relations avec l'Occident aussi bien qu'à sa connaissance de langues occidentales. La transformation de l'Ouléma en organe étatique affaiblit l'influence des religieux au sein de l'Empire ottoman. On aperçoit donc un choix fait par les élites en voie d'occidentaliser le pays et de placer la religion sous le contrôle de l'Etat.

La bureaucratie de Tanzimat qui remplace la bureaucratie traditionnelle fait des efforts pour l'occidentalisation du pays, sous les aspects politiques, sociaux et culturels. Pour les bureaucrates de l'époque, le seul moyen de rattraper le retard est l'occidentalisation. La chambre de traduction et le ministère des affaires étrangères sont d'ailleurs composés des fonctionnaires diplômés à l'étranger. Ces deux organes étatiques élaborent les bases de la modernisation occidentale.

Cependant, cette bureaucratie ottomane ne établit pas le dialogue avec la société civile et elle s'abstrait de celle-ci de sorte qu'elle n'a pas le soutien populaire. Malgré tout, le Tanzimat signifie un tournant dans la structure bureaucratique de l'Empire. À cette époque, les hommes d'Etat perdent leurs valeurs de jugement à la suite des défaites militaires et cherchent de nouveaux outils politiques pour pouvoir s'en sortir.

Les bureaucrates de Tanzimat font leur meilleur pour mettre en oeuvre le projet d'occidentalisation sur les territoires ottomans. Mais, leurs efforts ont une portée limitée en raison de la non extension du projet aux couches populaires. Dans son ensemble, cette bureaucratie est l'ancêtre de la bureaucratie moderne de la Turquie avec son organisation hiérarchique dans laquelle le sommet décide et la base exerce. Le Tanzimat considérée comme la première étape du projet de modernisation occidental est suivie par des interventions des Jeunes Ottomans et des Jeunes Turcs dans l'administration étatique.

### 1.1.2 Le mouvement des Jeunes Turcs : les accélérateurs d'une transition vers l'État-nation

En 1876, la première Constitution de l'Empire ottoman (*Kanun-i Esasi*) entre en vigueur<sup>13</sup>. Elle comprend 119 articles sur les sujets suivants : les droits du Sultan, les droits accordés aux sujets ottomans, la nouvelle structure institutionnelle, les obligations et les droits économiques et fiscaux, et la justice. Cette première tentative écrite chargée d'assurer la transition démocratique, inaugure une période de monarchie institutionnelle voulue par les réformateurs Turcs appelés « Jeunes Ottomans ». On y trouve une synthèse de l'Orient et de l'Occident en termes des structures étatiques. Le parlement est bicaméral dont les composants sont les députés élus par le peuple, et les sénateurs désignés par le sultan. Simplement, cette Constitution est marquée par une idéologie libérale qui affaiblit le pouvoir du sultan en faveur du parlement élu. Aux débuts de sa proclamation, les parlementaires sont libres de critiquer les décisions du Sultan, ce qui signifie une nouveauté dans l'Empire. Ensuite, on définit la liberté individuelle dans les articles 8, 9, 10 et 11. Selon ces articles, chaque individu assujéti à l'Empire est un « ottoman » qui profite de la liberté individuelle qui lui est accordée par la Constitution, dans la limite du respect de la liberté d'autrui. La religion d'Etat est Islam, mais chaque ottoman a la liberté de religion dans le respect du moral et de l'ordre public. Cependant, le 13 février 1878, le Sultan suspend les sessions du parlement et la Constitution de 1876 en reposant sur un l'article 7 de la Constitution lors de la guerre. Ainsi, le sultan Abdülhamid II réprime violemment tout mouvement réformiste jusqu'en 1908.

Entre-temps, un mouvement révolutionnaire ottoman réclamant la restauration de la Constitution de 1876 apparaît. Ce mouvement se distingue des réformateurs du Tanzimat ou des Jeunes Ottomans soit par sa composition, soit par l'ambiguïté des moyens préférés en vue d'atteindre des objectifs fixés. Avant tout, l'arrivée des Jeunes-Turcs à la scène politique de l'Empire ottoman est très liée au déclin progressif de l'Empire ottoman tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Publiant leur programme à Paris en 1885, les Jeunes-Turcs entendent mener une révolution semblable à celle de 1789 en France et s'adressent principalement à la bourgeoisie ottomane, c'est-à-dire à la bourgeoisie turque que grecque, arménienne ou juive, toutes ces nationalités composant alors l'Empire. Les Jeunes-Turcs sont inspirés par les idées de Gustave Le Bon à propos de la psychologie de masse. Ils avaient donc peur des comportements

---

<sup>13</sup> La Constitution ottomane de 1876 (en turc), <http://www.belgenet.com/arsiv/anayasa/1876.html>

irrationnels des peuples en absence d'un gouvernement des élites intellectuelles. Selon Zürcher, le mot révolution ne veut dire qu'une série de réformes prévues par le sommet et que leur exécution par le bas dans l'histoire turque<sup>14</sup>. Force est de constater que « la révolution » turque reflète la mise en cause de la monarchie sans rejeter l'idée d'un gouvernement d'élites pour assurer le bien-être du peuple.

Or, ce ne sont pas seulement les Jeunes Turcs qui sont inspirés par la Révolution française de 1789. Profitant de la désorganisation de l'Empire et du rayonnement des mouvements d'indépendances l'Autriche annexe officiellement la Bosnie-Herzégovine, tandis que la Bulgarie proclame son indépendance et la Crète son rattachement à la Grèce dans les années 1910. On est donc obligé d'aborder brièvement les raisons qui ont provoqué l'échec du mouvement des Jeunes Ottomans et l'effondrement de l'Empire ottomane à la fin de la Première Guerre Mondiale. En effet, dès la remise en vigueur de la Constitution ottomane de 1876 et la convocation du Parlement par le Sultan, il y a une lutte de révolution et de contre-révolution entre les Jeunes Turcs et le Sultan, qui finit par l'arrivée au pouvoir des Jeunes-Turcs entre 1909 et 1918, en existence du Sultan Mehmet V qui n'a pas de pouvoir réel.

En fait, cette période de neuf ans constitue un bon exemple pour montrer comment un projet d'occidentalisation se transforme en un nationalisme autoritaire et prépare le terrain pour la nouvelle République de Turquie. Venons d'abord aux explications concernant la composition des Jeunes-Turcs organisés sous le Comité d'Union et Progrès (CUP) fondé en 1895 à Salonique. Les Jeunes Turcs recrutent leurs membres dans les sociétés secrètes des étudiants progressistes des universités et des cadets militaires. Les chefs du CUP se donnent alors pour tâche principale de régénérer l'Empire en lui appliquant des institutions calquées sur celles des États occidentaux. Mais la structure ethnique, social et religieuse de l'Empire n'avait rien de semblable avec celle des autres états européens, le plus gros problème pour eux étaient celle des minorités nationales. Il était impossible pour les Jeunes-Turcs de réunir les Grecs, les Turcs, les Arméniens, les Kurdes et les Arabes au sein d'un même état. Norbert Von Bischoff affirme que « Chacun de ces hommes appartenait à un monde physique et spirituel différent de celui de ses voisins et n'avait, avec ses collègues, aucune idée commune sur la forme et la mission de l'État à créer. »<sup>15</sup>. Les Jeunes Turcs reprochaient au sultan de ne pas avoir été

---

<sup>14</sup> ZÜRCHER Eric J., « *Young Turks, Ottoman Muslims and Turkish Nationalists: Identity Politics 1908-1938* », Leiden, Ed. Brill, 2000, s. 176-180.

<sup>15</sup> BENOIST-MECHIN, « *Mustapha Kémal, ou, La mort d'un empire* », Paris, Éd. Albin Michel, 1954, p.73

capable de résister aux pressions étrangères et ils dénonçaient également son autoritarisme et sa brutalité. Les Jeunes Turcs rendent à l'Empire ottoman sa Constitution, et lui donnent une devise empruntée à la France : « Liberté, Égalité, Fraternité », qui laisse dans un premier temps espérer un avenir meilleur aux minorités de l'Empire. Mais, à l'origine, ce mouvement reste incapable de mener les réformes nécessaires autour d'un objectif unique.

Alors se pose la question suivante : Comment régénérer l'Empire ottoman ? Au départ, les Jeunes-Turcs sont défenseurs d'une politique libérale ayant pour objet d'instaurer un Etat réformé et multiethnique. Dans le CUP, on a une fraction unionistes-fédéralistes. Les fédéralistes veulent fonder un empire fédéral afin d'assurer le ralliement des minorités ethniques et religieuses à la citoyenneté ottomane. Une telle solution échoue après la défaite des deux guerres balkaniques pendant lesquelles l'Empire ottoman perd ses possessions territoriales dans les Balkans. Les minorités soutenues par les Etats occidentaux réclament et déclarent progressivement leur indépendance. Ainsi, il ne reste qu'une seule voie, celle des unionistes, la création d'un empire unitaire et centralisé. En ce moment, Enver, Talat et Cemal Pachas renversent le gouvernement, mettent le parlement en vacances et prennent les pleins pouvoirs en constituant un triumvirat nationaliste et autoritaire. En plus, la conjoncture mondiale de guerre oblige l'Etat ottoman à s'allier avec l'Allemagne pendant la Première Guerre Mondiale, un dernier espoir pour la montée en puissance de l'Empire.

En conséquence, l'Empire ottoman devient le perdant le plus important de la guerre et les dirigeants ottomans signent l'armistice de Moudros qui symbolise officiellement la fin de l'Empire ottoman dans l'histoire. Les Jeunes Turcs quittent le pouvoir. Concernant le projet d'occidentalisation, on peut en tirer deux leçons : Pour la période entre 1909-1918, les idées étendues par la Révolution française de 1789 telles que la démocratie, la liberté, l'égalité et la fraternité influencent à la fois les élites Turcs et les élites minoritaires, mais pour atteindre des objectifs imprécis : Les uns essaient d'en profiter pour rétablir l'ordre démocratique dans l'Empire alors que les autres s'en servent pour élaborer les bases légitimes de leur indépendance. L'impossibilité de réformer l'Empire résulte d'un manque de consensus entre tous les composants ethniques et religieux. On peut y ajouter la faiblesse du pouvoir du Sultan dans les dernières années de l'Empire. Une seconde leçon à tirer, c'est le constat concernant la conversion de la démocratie en une oligarchie. Cette transformation est possible à tout moment si les conditions nécessaires sont réunies.

La conjoncture de haute tension mondiale conduit les dirigeants turcs à reporter leur projet d'occidentalisation, même le considérer sous un aspect unitaire dans la période d'après guerre.

## **1.2 La recherche d'une modernisation occidentale en Turquie**

La conjoncture de haute tension mondiale conduit les dirigeants turcs à reporter leur projet d'occidentalisation jusqu'en 1923, même le considérer sous un aspect unitaire dans la période d'après guerre.

### **1.2.1 Les instruments modernes dans la réalisation des réformes radicales**

Jusqu'à la fondation de la République de Turquie, il est possible de distinguer l'occidentalisation positive en fonction des réformes réalisées à partir du Tanzimat d'une part, et l'occidentalisation négative en termes du détachement des identités minoritaires de l'Empire ottoman, de l'autre part. Il existe cependant une troisième dimension : les réformes réalisées dans les domaines politique, éducatif, religieux, administratif nous expliquent comment la création de la République de Turquie après la guerre d'indépendance (1919-1923) est rendue possible avec les contributions importantes de Mustafa Kemal Atatürk en vue de la réalisation d'une transformation radicale vers l'Occident et les valeurs républicaines et laïques. En comparaison avec la France, par exemple, on peut distinguer la démocratie turque de la démocratie française et d'expliquer la conception de laïcité dans deux pays pour voir les modalités suivies en voie de modernisation. En France, la démocratie est le résultat d'une révolution populaire alors qu'en Turquie, elle provient d'une séparation de pouvoirs imposée par Atatürk et ses collègues. Ainsi, la tradition d'une bureaucratie moderne et l'idée de démocratiser le pays sans un mouvement populaire montrent clairement le propre du projet de modernisation en Turquie. La laïcité, quant à elle, cela veut dire en France la séparation de l'État et du religieux alors qu'elle signifie en Turquie le contrôle de l'État sur la religion depuis le Tanzimat. L'histoire de modernisation turque correspond donc une perspective forcée au nom de procurer le bien-être du peuple Turc.

Jusqu'ici, on a suivi une perspective interne pour expliquer l'occidentalisation. Autrement dit, l'occidentalisation était une réaction au déclin de l'Empire ottoman dans la logique interne de réformes administratives. Mais, la création de la République de Turquie en 1923 par Atatürk incite à changer la grille d'analyse. En ce qui concerne l'occidentalisation, on trouve dans la

jeune République de Turquie une orientation plus profonde vers l'Occident, surtout à travers l'analyse de sa politique extérieure de la Turquie. Même si les réformes internes telles que l'abolition du Sultanat et du califat, les réformes éducatives, les réformes vestimentaires, les droits de la femme turque, la révolution des signes, et les réformes économiques pour nationaliser l'économie sont conduites, on trouve le vrai lien occidental de la Turquie dans sa politique étrangère.

En premier lieu, la politique étrangère turque a une caractéristique fondamentale depuis ses origines qui est son orientation vers l'Occident. Il n'est pas possible d'expliquer cette orientation par le seul souci de conserver l'unité territoriale et la sécurité nationale. Au départ, la Turquie suit une politique de neutralité face aux grandes puissances, ce qui est le trait essentiel de chacun de nouveaux États. Mais, elle ne reste pas comme un simple sympathisant du monde occidental, et s'intègre progressivement à la communauté des nations occidentales. De plus, cette insertion continue après la Seconde Guerre Mondiale, sans interruptions. Aujourd'hui, on doit répondre à la question suivante pour comprendre la logique de la politique extérieure turque : Pourquoi ce n'est que la Turquie qui a des relations permanentes avec les pays occidentaux parmi tous les pays du Moyen-Orient et de l'Asie ? La réponse n'est pas la seule menace soviétique ou ni les intérêts des élites gouvernantes. On propose de répondre à cette question en trois sous-sections : l'héritage d'Atatürk et les caractéristiques particulières de la guerre d'indépendance, le sentiment de méfiance provoqué par le positionnement géographique de la Turquie et la place de ce pays dans le système international, et enfin les préférences économiques qui apparaissent comme résultat des sections précédentes. On vise ainsi à discuter pour voir si ces trois facteurs nous permettent vraiment de comprendre l'orientation de la Turquie vers l'Occident.

### **1.2.1.1 L'héritage d'Atatürk et les caractéristiques particulières de la Guerre d'indépendance**

Cette partie comprend essentiellement les trois éléments qui forment ensemble l'héritage laissé par Atatürk à la Turquie pour qu'elle puisse faire des progrès en matière de l'occidentalisation. On peut tout d'abord citer la lutte en vue de fonder un État-nation à partir du modèle occidental du 19<sup>ème</sup> siècle. Par ailleurs, il faut consacrer un paragraphe au principe énoncé par Atatürk, « Paix dans le Pays, Paix dans le Monde. » et la pratique de celui-ci. Finalement, on va essayer de montrer les efforts visant à faire de la nation turque une civilisation moderne.

Mustafa Kemal Atatürk est majoritairement inspiré par des courants positivistes tels que le constitutionnalisme, la liberté, le nationalisme. La lutte politique et militaire menée face aux États européens pendant la Guerre d'indépendance a donc pour objet de créer un État-nation Turc. Cependant, ce mouvement n'est pas contre les États européens, mais plutôt contre leur impérialisme<sup>16</sup>. Il faut mettre l'accent sur cette dimension qui a une importance particulière pour notre sujet. Le mouvement nationaliste fort de la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle avait provoqué à l'Europe de l'Est l'émergence de nouveaux États-nations reposant sur le modèle occidental. Dans ce cas, il nous semble très intéressant de voir l'utilisation de la même méthode à la fois pour la préparation de l'indépendance en Serbie, en Grèce, en Roumanie et en Bulgarie et pour la construction d'une conscience nationale chez les Turcs. Temperley interprète cette situation paradoxale comme un passage d'un conflit Orient-Occident à un conflit qui se passe entre les molécules pareilles<sup>17</sup>. Ainsi, c'est cette cohérence qui place la Turquie dans la communauté des nations européennes, et qui en fait « une nation occidentalisée » dans une région où la culture occidentale est perçue comme étrange, et finalement qui lui permet de mener une politique extérieure vers l'Occident. On doit entendre par ce concept de « nation occidentalisée » la volonté d'une nation qui veut vivre en conformité avec les pays européens. Cette nation croit à l'existence d'un synchronisme entre deux parties.

La lutte menée contre les États européens est donc basée sur un fondement nationaliste. On peut dire que c'est la raison principale qui a écarté la possibilité de fonder le nationalisme Turc sur la race ou la religion. Atatürk n'a jamais trouvé réaliste les projets de panislamisme visant à conserver la structure multiethnique de l'Empire ottomane ou de pantouranisme qui consistait à rassembler les nations asiatiques d'origine turque sous un même État. Bref, le nationalisme défendu par Atatürk prévoit en principe l'instauration d'une citoyenneté turque, sans faire la distinction entre les minorités ethniques. Si cette politique est considérée dans un ensemble avec la volonté d'organiser une nation civilisée et sa mise en concordance avec le système européen, elle se montre réaliste et efficace. On diminue ainsi le risque de tomber sous l'hégémonie des États européens. C'est Roderick Davison qui décrit le mieux cette lutte des Turcs : « La Turquie est le seul État parmi d'autres États vaincus qui a pu renverser le traité de Moudros et obtenu un statut égal dans deux ans pour recommencer les négociations avec les

---

<sup>16</sup> SANDER, O., op.cit., p.70-76

<sup>17</sup> TEMPERLEY, H.W.V., « *A History of the Peace Conference in Paris* », Henry Frowde, Hodder et Stoughton Londres, 1924



Etats gagnants en vue de la préparation d'un autre traité de paix<sup>18</sup>. C'est aussi le seul peuple parmi tous les peuples musulmans qui réussit à repousser le contrôle extérieur sur ces territoires ». Cette observation de Davison nous amène à étudier l'application du principe de « Paix dans le Pays, Paix dans le Monde. » à tous les domaines de la politique turque.

C'est à partir du Traité de Lausanne que les dirigeants turcs suivent une politique de neutralité. Avec le temps, cette politique permet la consolidation d'une situation positive pour l'insertion de la Turquie au sein de la communauté internationale. Cette pacification se rencontre rarement dans des histoires pareilles, c'est-à-dire dans les périodes d'après guerre d'indépendance. Dans le cas turc, elle résulte bien de la réussite de la partie turque lors des négociations de paix de Lausanne. La Turquie dessine très bien ses frontières de ses exigences. Par exemple, elle renonce à ses droits sur les pays arabes et reporte la solution des questions d'indemnité en Trace aux dates ultérieures. En ce qui concerne la question du contrôle du Bosphore, les autorités turques attendent le bon moment pour entamer les négociations. On aboutit donc à l'établissement de la paix à long terme entre la Turquie et les États occidentaux. La Turquie ne mène jamais une politique aventuriste en termes de la résolution des conflits.

Une autre remarque concerne la personnalité des hommes politiques Turcs. Les réussites successives obtenues sur le plan international n'entraînent pas un changement radical dans leurs attitudes. Ils sont satisfaits du statu-quo établi qui leur permet de protéger le pays d'un conflit probable au Moyen-Orient. On favorise une politique modeste et réaliste en prenant en compte les risques d'être menacé de la part de la Russie ou des puissances européennes qui exercent leur hégémonie sur la Méditerranée. En plus, la Turquie n'hésite pas à devenir membre de la Société des Nations lorsque Hitler arrive au pouvoir et menace l'Europe de l'Est et les pays balkaniques. Elle se retrouve aussi parmi les premiers Etats qui signent le Pacte de Briand-Kellog en 1928 pour renoncer solennellement à la guerre.<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> DAVISON, R. « *Turkish Diplomacy From Mudros to Lausanne* », The Diplomats, 1919-1939, Ed. Atheneum, New York, 1972

<sup>19</sup> Les représentants de quinze nations, réunis au Quai d'Orsay à Paris, signent le pacte Briand-Kellog par lequel ils renoncent solennellement à la guerre. Ce pacte est l'œuvre de trois "pèlerins de la paix", Aristide Briand, Frank Kellogg et Gustav Stresman, les ministres de Affaires étrangères de la France, des Etats-Unis et de l'Allemagne. Comme ce traité n'a certainement pas fait cesser les conflits, on peut ironiser sur sa crédibilité.

Si on analyse profondément le principe « Paix dans le Pays, Paix dans le Monde », on peut en dégager deux objectifs visés par le biais des deux composants de cette expression. Pour Atatürk, la conservation de la paix dans le pays est la condition préalable pour qu'il puisse déclencher les réformes sociales et économiques en voie de modernisation. La paix dans le monde, quant à elle, sert à éviter d'exagérer des différences idéologiques entre les pays du monde. Cette perspective mondiale a pour but de mettre fin à l'antagonisme militaire dans le monde. Il s'agit donc d'une comptabilité entre le projet européen de paix perpétuelle et la ligne politique suivie par les dirigeants turcs depuis des années 20.

Par ailleurs, la notion de civilisation telle qu'elle est conçue par Atatürk nous renvoie à une distinction significative. Selon lui, la lutte de libération conduite contre les visées impérialistes des puissances européennes ne signifie pas pourtant un détachement de la civilisation moderne représentée par la civilisation occidentale. Les réformes internes que l'on a citées dans les paragraphes précédents comme l'abolition du califat, la réforme vestimentaire, l'acceptation de l'alphabet latin, doivent être considérées dans le même cadre. Autrement dit, Mustafa Kemal Atatürk n'était pas contre le système de valeurs européen. Par exemple, il constate dans l'un de ses discours que l'effondrement de l'Empire ottoman commence à partir du moment où il coupe ses liens avec l'Occident.

Atatürk indique également que l'indépendance ne peut être qu'un point de départ de la modernisation et du développement. Pour lui, le seul moyen d'avancer vers ces objectifs était l'abolition de certaines institutions et traditions qui assuraient la continuité de l'Empire ottoman. Toutes ces idées, les caractéristiques particulières de la Guerre d'indépendance sont influentes sur l'abandon de la sphère d'influence arabo-asiatique et sur la transition vers un système de valeurs occidental. Cette situation confectionne surtout la politique extérieure de la Turquie focalisée sur l'Occident.

En conséquence, il est évident que le projet de modernisation résulte d'une bonne planification de la part d'Atatürk et ses collègues. Celui-ci se voit progresser à la fois par la mise en place des principes et des réformes, au niveau national aussi bien qu'international, en refusant toute sorte d'utopie et d'action qui risque de mettre en péril la souveraineté nationale. Dans les paragraphes suivants, on va aborder le sentiment de méfiance provoqué par le positionnement géographique de la Turquie et ses effets sur l'ancrage de ce pays au monde occidental.

### 1.2.1.2 Le sentiment de méfiance provoqué par le position géographique de la Turquie

L'importance du positionnement géographique de la Turquie fait l'objet d'un nombre illimité d'articles et d'ouvrages en Europe. Dans le cadre de notre problématique, cet aspect mérite d'être souligné de manière différente et plus détaillée. Le fait que la péninsule d'Anatolie se situe au point de croisement de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique installe un sentiment de méfiance chez les Turcs par soucis de préserver l'unité territoriale de leur pays et leur indépendance. De plus, les recherches réalisées en matière des relations internationales démontrent que se trouve un lien étroit entre le nombre de frontières d'un pays et le nombre de guerres auxquelles participe celui-ci<sup>20</sup>. Entre 1923-1945, la Turquie avait des frontières communes avec sept pays dont quatre étaient les grandes puissances de l'époque : la Grèce, la Bulgarie, l'URSS, l'Iran, l'Angleterre (État mandataire en Irak), la France (État mandataire en Syrie) et l'Italie (Dodécanèse). La fin de la Seconde Guerre Mondiale marque la fin des mandats et les nouveaux voisins de la Turquie se dessinent comme suite : La Grèce, la Bulgarie, la Syrie, l'URSS, l'Iran, l'Irak. Les recherches menées par Most et Starr raisonnent sur la stratégie qui découlent de cet positionnement de la Turquie : « Un pays géographiquement situé autour des pays voisins dont certains sont puissants, risque d'être menacé par un ou plusieurs de ceux-ci. Dans cet état d'incertitude, il se sent obligé de se défendre soit en se dotant d'armes, soit en faisant alliance avec d'autres pays ou organisations. »<sup>21</sup>

Dans le cadre géographique, un second déterminant de la politique étrangère turque est la frontière commune de la Turquie avec l'URSS. Même si on l'expliquera dans la section suivante consacrée à la conjoncture de la Guerre Froide, il est indispensable de rappeler brièvement que ces deux pays avaient de bonnes relations jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale à tel point que la Turquie recevait l'aide financière et le soutien politique de l'URSS dans les années 30.

---

<sup>20</sup> RICHARDSON, Lewis. F., «*Statistics of Deadly Quarrels*», Chicago, Quadrangle Books, 1960, p.176-177

<sup>21</sup> MOST, Benjamin A., STARR, H., «*Diffusion, Reinforcement, Geopolitics and the Spread of War*», *The American Political Science Review*, décembre 1984, p.932-946

Le sentiment de méfiance installé en Turquie nous conduit aussi à aborder ce pays en tant qu'un État moyen-oriental. Si la Turquie détermine ses frontières dans le pacte national intitulé *Misak-i Milli*<sup>22</sup> et renonce plus tard à ses droits sur Mossoul (Irak) et d'autres territoires du Moyen-Orient gouvernés autrefois sous l'autorité ottomane, cette région constitue un sujet préalable pour la politique étrangère turque. Même avant et après les deux guerres mondiales, les crises comme la guerre israélo-arabe de 1948, la crise de Lebanon, les intérêts économiques des pays tiers, incitent la Turquie à se mettre sur la ligne de l'Occident. Ainsi, la Turquie participe progressivement aux organisations politiques et militaires de l'Occident. De plus, l'attitude militante de l'Iran et de la Syrie a une influence directe sur la définition des lignes générales de la politique étrangère turque.

De façon générale, les États puissants se sont toujours focalisés vers le Moyen-Orient pour leurs intérêts économiques et essaient premièrement d'établir des bonnes relations avec les États de la région. La hausse des prix du pétrole, le besoin des pays industriels rendent nécessaire le maintien de bonnes relations avec les pays de cette région. Or, l'instabilité politique surgissant de façon permanente dans les pays divers de région, les guerres, les crises militaires ne permettent pas d'établir l'ordre pacifique au Moyen-Orient. La Turquie préfère donc le maintien des relations diplomatiques, politiques, économiques avec les pays du région en tant qu'un membre des alliances occidentales (Ex : OTAN). Les rapports avec ce pays concernent la plupart du temps les relations de bon voisinage , une approche plus sincère aux questions du Moyen-Orient , le renforcement de la coopération économique et la consolidation d'une politique du commerce plus efficace. Il ne sera pas étonnant d'évaluer dans ce cas la volonté d'insertion de la Turquie dans l'Union européenne parce que les dirigeants turcs y voient une garantie supplémentaire face aux menaces politiques, militaires économiques dont l'origine se trouve au Moyen-Orient.

Ce qui caractérise le Moyen-Orient est nécessairement sa conjoncture en pleine évolution<sup>23</sup>. Cependant, le sentiment de méfiance nourri par cet environnement instable et la diversité des pays voisins reste stable en Turquie. Cependant, la Turquie est souvent critiqué par les pays arabes pour son orientation politique pro-occidentale. Mais, ces pays ne prennent pas en

---

<sup>22</sup> Les dispositions du Misak-I Milli (en anglais) :  
[http://www.enjoyturkey.com/info/history\\_turkey/republic.htm](http://www.enjoyturkey.com/info/history_turkey/republic.htm)

<sup>23</sup> Voir Annexe I

considération le sentiment de méfiance lié au positionnement géographique de la Turquie et l'accuse de s'aligner uniquement sur les politiques d'Occident.

En ce qui concerne le sentiment de méfiance, il nous paraît intéressant d'expliquer l'étude de Michael Wallace sur l'association de la Turquie à l'Occident. Pour lui, un système global est composé de trois éléments :<sup>24</sup>

- Le Noyau Atlantique et l'Europe
- Les États moyens
- Les États périphériques

Du point de vue de l'adhésion aux organisations internationales, le Noyau Atlantique et l'Europe représentent l'ensemble des États fondateurs de celles-ci. Les États moyens, quant à leur participation à des organisations internationales, ne signifient pas un alignement politique strict. Même s'ils sont membres officiels des organisations, ils ont une marge de manœuvre plus large par rapport aux États noyaux à propos de certains sujets et certaines politiques. Les États périphériques n'appartiennent aucun regroupement politique de manière permanente de sorte qu'ils peuvent facilement changer de camp quand ils veulent. Dans ce typologie, Michael Wallace situe la Turquie parmi les États moyens en disant l'argument suivant : « La proximité géographique n'est pas toujours le propre des regroupements ou des alliances entre les États. L'orientation politique de la Turquie vers l'Occident résulte aussi des échecs du pacte de Bagdad et du pacte de Balkans. C'est à la suite de la faillite des initiatives prises par la Turquie afin d'assurer la coopération sur la sécurité régionale que ce pays s'approche de plus en plus des regroupements occidentaux.

En conséquence, l'occidentalisation ottomane sert à empêcher la dissolution de l'État alors que le même projet se voit intensifié aux débuts de la République de Turquie pour jeter les bases d'un État politiquement et militairement stable. Comme on le voit très clairement, ce n'est pas une décision irrationnelle de se rallier à l'Occident. La complexité géographique, le non aboutissement des initiatives de regroupement politique autour de la Turquie constituent les éléments de cette orientation politique. D'ailleurs, on trouve à l'intérieure du pays des signes de faiblesse économique qui favorisent la création des liens économiques entre la Turquie et l'Occident.

---

<sup>24</sup> WALLACE, M.David, « *War and Rank Among Nations* », Lexington, Mass., D.C Heath, 1973, p.112-116

### 1.2.1.3 La modernisation de l'économie turque conformément aux principes libéraux

La rareté et les opportunités économiques caractérisent aussi les relations internationales. Ainsi, les facteurs et les objectifs économiques constituent les éléments universels des attitudes étatiques sur le plan international. La question essentielle du monde dans lequel on vit est l'allocation du surplus économique, c'est-à-dire la répartition égale des revenus entre les individus. Les États souhaitent organiser et contrôler leurs relations économiques sur cette base<sup>25</sup>. C'est surtout à la suite de la Seconde Guerre Mondiale que les intérêts économiques deviennent centraux dans la formulation de la politique étrangère des États. La Turquie fait partie aussi de cette règle générale. Les difficultés économiques rencontrées par la jeune République forment l'un des facteurs qui expliquent son orientation vers l'Ouest. De plus, la crise économique mondiale de 1930 renforce ce rapprochement de la Turquie vers les pays occidentaux.

Il est utile dans ce cas de signaler la place de l'entreprise privée en Turquie dans les années 20. Il nous semble que les dirigeants des années 20 n'ont pas suffisamment des connaissances scientifiques dans le domaine économique, sauf l'abolition des capitulations accordées aux États européens par l'Empire Ottoman. On trouve premièrement les grandes lignes de la politique économique de la Turquie dans un discours d'Atatürk qui date de 1923 : « Nous ne sommes pas contre le capital étranger dans notre pays. La Turquie est un grand pays de sorte qu'on a besoin du capital et de la main d'œuvre pour développer notre économie. Nous sommes prêts d'accorder des garanties nécessaires aux capitaux étrangers qui respecteront les lois turques. »<sup>26</sup>

Les lois économiques faites à partir de 1924 sont donc de l'idéologie libérale et visent à attirer les investisseurs étrangers dans le pays. Or, cette stratégie basée en grande partie sur l'investissement direct étranger échoue à obtenir de bons résultats et elle est abandonnée après la crise économique mondiale de 1929 appelée *la Grande Dépression*. Ensuite, la Turquie augmente conformément aux politiques menées dans les pays européens le contrôle étatique dans l'économie. Cette politique économique centrée sur le contrôle de l'État dans la vie

---

<sup>25</sup> GILPIN, Robert, « *War and Change in World Politics* », Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p.67-72

<sup>26</sup> Ökçün, A.Gündüz, « *1920-1930 yılları arasında kurulan Türk Anonim şirketlerinde yabancı sermaye* » (Les capitaux étrangers dans les entreprises turques fondées entre les années 1920-1930), Ankara, Siyasal Bilgiler Fakültesi yayını, 1971, p.7

économique continue jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. On remarque donc clairement qu'il y a aussi un parallélisme historique dans le domaine économique entre l'Europe et la Turquie. Cette tendance continue à s'intensifier après 1945 dans le domaine de la politique étrangère aussi bien que dans le domaine idéologique.

Si on résume cette première étape de la politique étrangère turque, on peut dire que la Turquie, dès sa fondation par Mustafa Kemal Atatürk, suit une ligne cohérente dans le cadre de la politique étrangère. Même si les objectifs fondamentaux du pays étaient basés sur l'acceptation du pays au sein de l'Occident et le fait de devenir un membre de nations européennes, la Turquie n'a pas menée une politique extérieure très active et a accordé des privilèges aux questions intérieures. Les raisons qui limitent la Turquie dans le domaine de la politique extérieure sont deux : Tout d'abord, on peut citer la réaction liée à la dissolution dramatique de l'Empire ottoman. Les jeux d'équilibre du gouvernement d'Istanbul visant à empêcher l'effondrement de l'Empire amène le pays au bord d'un partage entre les États européens. Ainsi, la République de Turquie est obligé de rassurer les pays voisins sur la non existence d'une politique expansionniste vers les ex-frontières de l'Empire ottomane. Pour ce faire, la Turquie se distingue nettement de l'Empire Ottoman par ses politiques, son modèle étatique, ses réformes culturelles.

Une politique extérieure aventuriste, les sphères d'influence, les systèmes d'alliances, et la recherche des intérêts passionnés étaient considérées très dangereux pendant cette période. D'un côté, le but essentiel d'Atatürk était d'assurer l'unification de la nation turque. Ainsi, un projet consistant à rassembler ceux qui ne sont pas Turcs sous un empire s'opposaient directement à la création d'un État-nation. De l'autre côté, une quelconque initiative ayant pour but de créer un Empire pan-turc risquait de conduire la jeune Turquie à une guerre contre l'URSS.

La seconde raison conduisant à suivre une politique étrangère peu active est la priorité accordée à la croissance socioéconomique rapide. Atatürk refuse le modèle expansionniste accepté par la France et l'Allemagne reposant sur la fourniture des matières premières dans des régions diverses du monde. Pour lui, la croissance socioéconomique dans un État-nation dépend principalement de l'abandon des politiques aventuristes et expansionnistes.

Les années 30 et 40 met en évidence la validité de ces principes. Concrètement, l'histoire des Balkans et celle du Moyen-Orient déterminé par des politiques étrangères Pan serbe et Pan-

arabe conduisent ces deux régions au désastre. Les jeux diplomatiques, le gaspillage des ressources, l'instabilité des régimes produisent un chaos touchant directement à la vie des peuples. Ainsi, on comprend une seconde fois le vrai sens du principe « Paix dans le Pays, Paix dans le Monde » : assurer la croissance socioéconomique à l'intérieur en faisant partie de l'Occident à l'extérieur.

### **1.2.2 Le sens de la Guerre Froide pour la Turquie : Maximisation des relations avec l'Occident**

Sur le plan international, le propre de la question à laquelle la Turquie doit répondre est relatif à la perception de la politique étrangère comme un fait stable, non aventuriste ou bien comme un phénomène dynamique et ouverte à toutes les modifications. Autrement dit, est-ce que la Turquie suivra une politique solide, très focalisée vers l'Occident ou bien elle déterminera sa politique extérieure en fonction de ses intérêts régionaux ?

La nature de la politique turque pendant la Guerre froide est caractérisée par une coopération pleine et entière avec l'Europe de l'Ouest et surtout avec les Etats-Unis. Dans notre recherche, ces deux unités géographiques représentent dans son ensemble « l'Occident ». L'utilisation de cette notion pour les deux continents n'a rien de paradoxal avec la conjoncture politique de la Guerre Froide. La structure bipolaire du monde et la reconstruction de l'Europe grâce aux contributions économiques et militaires des américaines nous permettent de réfléchir les deux côtés de l'Atlantique sous le même titre. La coopération étroite entre la Turquie et l'Occident avait trois sens fondamentaux pour la Turquie: Le désir de renforcer le mouvement de modernisation et d'occidentalisation dans le pays, le soucis d'assurer la défense de ses territoires face à la menace soviétique apparue la première fois à l'heure de la Seconde Guerre Mondiale, et enfin obtenir l'aide extérieure afin de garantir la croissance économique de manière permanente. Dans cette partie de notre travail, on va essayer de trouver la place de la Turquie et de l'Occident dans le système international, en proposant une typologie de puissances. Ensuite, on va aborder les relations turco-américaines sous les perspectives américaine et turque et les éléments de continuité traduits par celles-ci. Enfin, on le renforcement progressif des relations turco-européennes.



### 1.2.2.1 Comment faire une typologie de puissances pour la Turquie et les États-Unis?

La coopération étroite entre la Turquie et ses partenaires donne lieu à d'importantes répercussions telles qu'un attachement organique à l'Occident, et que la redéfinition des intérêts nationaux selon les intérêts globaux des États-Unis. Cette politique extérieure de la Turquie repose sur l'acquisition des aides économiques et militaires. En échange de ces contributions, la Turquie est chargée de jouer le rôle d'une zone tampon entre l'Union Soviétique et le camp occidental. Pour mieux comprendre l'importance cette alliance stratégique entre la Turquie et les Etats-Unis, je propose une grille d'analyse sous le regard de la Turquie et celui des États-Unis, en prenant en compte les composants essentiels de leurs politiques respectives.

À partir de ces analyses, on aura l'occasion de voir que la politique étrangère d'un pays est en évolution constante selon les nouvelles conjonctures politiques mondiales. À ce stade de notre travail, il est indispensable aussi de profiter de la théorie des relations internationales pour faire une typologie d'États<sup>27</sup>. Ainsi, on peut distinguer les attentes et les objectifs des États différents par rapport à leur rang.

Dans la conjoncture de la Guerre Froide, on peut tout d'abord placer les Etats-Unis parmi les puissances mondiales. Il s'agit d'États dont les sphères de capacité et d'intérêt sont universelles, et ceci autant sur le plan géographique que matériel. Aucune question d'ordre international ne saurait être réglée, au moins durablement, sans leur accord, même tacite. Les États qui font partie de cette catégorie doivent être en mesure de peser sur toutes les situations internationales et sur toutes les régulations en fonction de leur puissance objective, militaire, économique, diplomatique, idéologique ou culturelle, soutenue par leur dimension territoriale, leur démographie et la stabilité de leur système social et politique. Ils doivent non seulement assurer par eux-mêmes leur propre sécurité comme leur développement économique mais encore pouvoir prêter leur concours à ceux des autres. Ensuite, ils doivent être porteurs d'une vision organisatrice d'un ordre international et leur action doit s'inspirer de principes qui dépassent leurs seuls intérêts particuliers. Il leur faut se présenter comme les architectes d'une construction où chacun peut trouver une place et un rôle à sa mesure. Les Etats-Unis appartiennent sans nul doute à cette catégorie depuis la seconde guerre mondiale.

---

<sup>27</sup> SUR, Serge, op.cit. , p.258-265

La Turquie, quant à sa catégorisation, trouve sa place soit parmi les puissances régionales, soit parmi les États à l'échelle moyenne. Plus précisément, le premier terme renvoie à une sphère de capacité et d'influences spatiales, fondées sur une logique de voisinage et de proximité. Il s'agit dans ce cas d'États très anciens comme la Turquie. Mais, les puissances régionales ne présentent pas des caractéristiques communes. Par ailleurs, les États à l'échelle moyenne attachent une grande importance à leurs intérêts régionaux. La Turquie, différemment par rapport à beaucoup d'autres États avec lesquelles il se trouve dans la même catégorie, dispose des relations au-delà de sa région. Cette caractéristique de la Turquie découle en effet de sa position géostratégique. Il est primordial pour ce type de pays de créer un équilibre entre ses relations transrégionales et ses intérêts régionaux.

### **1.2.2.2 Les éléments de continuité dans les relations turco-américaines**

Du point de vue des autorités turques, l'élément essentiel qui certifie la continuité dans les relations turco-américaines est que la Turquie a besoin de l'aide militaire et économique pour assurer sa croissance et sa sécurité. La Turquie voit dans le cadre des objectifs fixés par la doctrine Truman la possibilité de moderniser son armée, de réduire le nombre de soldats pour diminuer le montant des dépenses militaires dans le budget, et de réaliser ainsi sa croissance économique. Cependant, ces objectifs ne peuvent pas être réalisés à cause du changement de la stratégie de l'OTAN (l'édification des grandes armées) et de l'évaluation de la crise au Moyen-Orient (1956-1958) par la Turquie comme une menace probable à sa sécurité.

Un second élément de continuité pour la Turquie résulte de la superpuissance des États-Unis. Les pays géostratégiquement importants comme la Turquie ne peuvent pas couper les relations avec celles-ci. La péninsule anatolienne se situe au point de croisement de l'Asie et de l'Afrique et de l'Europe. Dans cette perspective, les détroits turcs ont une importance géostratégique internationale. C'est cet attribut qui fait la Turquie un État régional aussi bien qu'un État influent sur la scène internationale. Les États-Unis dont les intérêts sont universels maintiennent d'une certaine manière des relations de voisinage avec tous les États du monde. Ainsi, un pays comme la Turquie ne peut déterminer sa politique extérieure sans prendre en compte le facteur américain.

Pour la Turquie, le dernier élément de continuité relève généralement de l'objectif de la politique étrangère. L'objet primordial de la politique étrangère est de sauvegarder l'indépendance et l'unité territoriale du pays. Dans la conjoncture de la Guerre Froide, il est inutile de parler d'une menace soviétique directe vers la Turquie. Mais, une réflexion plus ouverte prenant en considération l'équilibre entre OTAN et la Pacte de Varsovie, les intérêts globaux et les réseaux politiques des soviétiques en Afrique et au Moyen-Orient ne permettent pas à la Turquie de mener une politique extérieure « tranquille ».

En second lieu, il est indispensable aussi pour notre sujet d'aborder les relations turco-américaines sous la perspective américaine et les éléments de continuité traduits par celle-ci. Ainsi, les Etats-Unis évaluent ses relations avec la Turquie par rapport à une dimension géostratégique: l'importance de la Turquie pour le Moyen-Orient, la proximité géographique de la Turquie à l'Union soviétique. Dans les paragraphes suivants, on va essayer d'expliquer ces deux aspects pour comprendre la logique de l'équilibre des relations bilatérales.

La situation géopolitique de la Turquie a été soulignée dans les sections précédentes. Alors, il faut qu'on se dirige plutôt vers la perception de cette importance géopolitique par les américains. Autrement dit, la question consiste à connaître la fonction de la Turquie dans la stratégie globale des Etats-Unis. Il est évident que les évaluations stratégiques globales d'une superpuissance ont la capacité de déterminer l'essentiel de ses relations avec un État à l'échelle moyenne comme la Turquie. C'est donc à partir de cette introduction générale, on peut éclairer l'importance de la Turquie pour la politique américaine du Moyen-Orient.

Tout d'abord le Moyen-Orient est toujours une région vitale pour les économies occidentales. Particulièrement, l'Europe de l'Ouest est dépendante du pétrole du Moyen-Orient. Pendant la période de la Guerre Froide, la Turquie par sa géographie avait gagné de l'importance dans l'objectif de transférer l'or noir à l'Occident. De plus, l'Islam en tant que religion dominante en Turquie était considérée par les occidentaux comme un moyen de faire de la Turquie le médiateur entre l'Occident et les pays du Moyen-Orient. En dépit des changements structurels et conjoncturels qui se déroulent de manière continue dans les relations internationales, cette importance de la Turquie n'a pas beaucoup changé au sein de la société internationale.

Un rapport rédigé par l'unité de recherche du Congrès américain en février 1975 parle plus clairement des objectifs des Etats-Unis au Moyen-Orient et la place de la Turquie dans la réalisation de ceux-ci<sup>28</sup>.

Ainsi, les objectifs généraux sont :

- a) La prévention d'une offensive militaire de l'URSS contre les Etats-Unis, l'Europe, le Moyen-Orient.
- b) Si cette action préventive ne fonctionne pas, il est primordial de disposer de forces suffisantes pour défendre les régions citées dans l'article a.

Les objectifs spécifiques sont comme suite :

- a) Protéger l'aile sud de l'OTAN
- b) Développer la stabilisation politique au Moyen-Orient
- c) Soutenir Israël
- d) Protéger les voies de passage du monde libre à la Méditerranée.
- e) Assurer le flux régulier du pétrole du Moyen-Orient.

Ce rapport qui met l'accent sur l'importance de la Méditerranée orientale explique très bien le rôle capital de la Turquie pour l'Occident. La superpuissance américaine ne peut laisser la Turquie à la sphère d'influence des soviétiques. Ainsi, la Turquie occupe un point central pour les américains en raison de sa proximité géographique à l'URSS.

La proximité géographique de la Turquie à l'URSS et ses conséquences sur l'approche américaine vis-à-vis de la Turquie n'est pas un sujet qui contribue énormément à la réponse de notre problématique. À propos de ce sujet, on se contentera de parler des bases américaines installées en Turquie et l'importance stratégique des détroits turcs pour les américains,

Pendant la Guerre Froide, les bases militaires américaines installées en Turquie servent à écouter les bases soviétiques, la suivie des essais nucléaires des soviétiques par le moyen de radars. Le dysfonctionnement de ces bases peut causer des réactions enchaînées au sein de

---

<sup>28</sup> Greece and Turkey : Some Military Implications Related to NATO and the Middle East, 94th Congress, 1st Session , Washington D.C, U.S Government Printing Office , 1975, p.16-17

l'OTAN et de la politique extérieure des Etats-Unis. Ensuite, il faut mentionner l'importance stratégique des détroits turcs du point de vue de la menace soviétique. Comme on le sait très bien, la Convention de Montreux autorise la Turquie à fermer les détroits lorsque celle-ci considère que sa sécurité est mise en danger en temps de guerre. Cet article de la Convention permet donc à la Turquie de laisser les flottes soviétiques situées à la Méditerranée sans support logistique venant de la Mer noire<sup>29</sup>.

Ainsi, les Etats-Unis et plus généralement l'Occident ne veulent pas cesser de soutenir la Turquie dans une zone stratégiquement et économiquement vitale pour leurs intérêts fondamentaux. Cependant, cette politique extérieure de la Turquie très centrée sur les objectifs américains a commencé à être mise en cause à la suite de l'intervention de l'armée Turque à Chypre et de l'embargo américain sur les armes contre la Turquie. Les hommes politiques Turcs se rendent compte, dès le début de la crise chypriote, l'impasse dans lequel se trouve la politique étrangère du pays. Ainsi, les années 60 et 70 signifient la recherche d'une diversification dans la politique extérieure de la Turquie. Les mêmes années se coïncident avec les premiers pas faits pour associer la Turquie à la Communauté économique européenne.

Dans le domaine de la politique étrangère turque, l'embargo américain sur les armes, la prise de position de l'Occident sur la question de Chypre, et l'association de la Turquie à la Communauté économique européenne par le biais des accords d'Ankara constitueront les sujets des sections suivantes. Alors doivent se poser les questions suivantes : Pourquoi les Etats-Unis et les membres de l'Alliance atlantique approuvent la mise en place d'un tel embargo à la Turquie ? Est-ce que la Turquie met en question son orientation vers l'Occident à la suite de ces développements qui ne vont pas en faveur de ses intérêts nationaux ? Pourquoi les Etats-Unis ont accordé des aides militaires à ce pays et ensuite ont interrompu celles-ci ?

---

<sup>29</sup> Le détroit est régi par la Convention de Montreux du 20 juillet 1936 sur le régime des détroits turcs. Ce traité, dont la France est dépositaire, octroie à la Turquie le contrôle des détroits du Bosphore et des Dardanelles. Ces détroits sont considérés comme des eaux internationales pour les navires de commerce, et la Turquie n'a pas le droit de restreindre leur usage en temps de paix. Les autorités maritimes turques peuvent inspecter les navires pour des raisons sanitaires ou de sécurité, imposer des droits de passage, mais n'ont pas le droit de leur interdire le franchissement du détroit.

Pour parler plus concrètement, on doit regarder le rapport du Congrès américain qui explique les objectifs des aides militaires attribuées aux alliés des Etats-Unis<sup>30</sup>. Ainsi, on y trouve 4 articles :

- 1- La protection des bases américaines installées sur les territoires des alliés.
- 2- La continuation des flux de matières premières venant de ces pays.
- 3- Renforcer la puissance militaire de leurs alliés.
- 4- L'importance de l'allié dans la politique régionale des Etats-Unis.

En ce qui concerne l'embargo américain, on doit consacrer une place à part au troisième article. En fait, les grands États s'inquiètent de la montée en puissance des pays stratégiques même si ces derniers font partie de leurs alliés. Surtout, si ce pays est capable d'utiliser activement sa capacité militaire contre n'importe quel pays, les grands États n'hésitent pas à prendre des précautions nécessaires afin de limiter la puissance de ce pays. En 1975, la situation dans laquelle se trouve la Turquie correspond bien à cette définition théorique. Elle a une croissance démographique rapide, une population jeune, une armée disciplinée et puissante. Ce pays prouve sa puissance lors de l'intervention militaire au Nord de l'île de Chypre. Ainsi, l'évaluation de l'embargo américain uniquement sur base d'intervention à Chypre empêche l'analyse des enjeux stratégiques sur le plan international.

En conséquence, il est normal, d'un côté, que les américains mettent en place un embargo sur les armes contre un pays qui ne sert pas exactement à réaliser leurs objectifs stratégiques dans une zone stratégiquement importante (la Méditerranée orientale et le Moyen-Orient). Mais, il est aussi essentiel de l'autre côté de connaître la durée et les limites de cet embargo pour qu'un allié ne se transforme pas en un ennemi. Les États-Unis enlève donc son embargo en 1978.

### **1.2.2.3 Vers une politique étrangère multidirectionnelle : l'accentuation des relations turco- européennes**

Dans les années de la Guerre Froide, la Turquie jette aussi les bases de ses relations avec l'Europe dans le cadre de sa politique d'occidentalisation. Il faut qu'on consacre cette partie de notre travail à la perception de la part des autorités turques de premières relations avec l'Europe. La première candidature de la Turquie remonte à 1959, la demande d'Ankara « la

---

<sup>30</sup> Greece and Turkey: Some Military Implications Related to NATO and the Middle East, op.cit. , p.21

Turquie ne saurait demeurer en dehors d'un marché commun européen créant une union économique, et susceptible de devenir un jour une union politique »<sup>31</sup>. La Turquie s'associe donc à l'Europe par les Accords d'Ankara signés le 12 septembre 1963, ratifié par les parlements de six pays fondateurs de la Communauté économique européenne. La Turquie membre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique depuis avril 1949 et du Conseil de l'Europe depuis août 1949 fait donc un premier pas pour s'intégrer dans une union économique européenne. Plus généralement, il faut rappeler qu'aux yeux d'Ankara, l'alliance avec les puissances occidentales est centrale alors que pour ces dernières les rapports avec la Turquie sont relativement secondaires. Londres, Bonn ou Paris considèrent la plupart du temps Ankara comme un simple instrument au service de leurs intérêts, dont l'utilité varie selon les besoins du moment.

Du point de vue inversé, on peut dire que la logique communautaire de l'époque tient pour l'essentiel la construction d'un marché de libre circulation des marchandises. L'Europe économique étant en construction n'établit aucun lien juridique avec la Turquie en matière d'une intégration future. Une seconde contradiction concerne la puissance économique-militaire de la Turquie. Les puissances européennes n'ont pas voulu mener une politique d'intégration à l'égard d'un pays qui se présentait déjà comme leur indéfectible allié.

Le rapprochement des États-Unis par l'adhésion de la Turquie à l'OTAN, à l'OECE et la participation à la Guerre du Corée dans le cadre de l'OTAN sont petit à petit mis en question à partir des crises internes (le Coup d'État militaire de 1960 en Turquie<sup>32</sup> et la fin du pouvoir de Parti démocrate) et des crises externes que l'on a déjà citées dans les paragraphes précédents (la crise chypriote et l'embargo américain sur les armes entre 1975-1978).

La principale question qui se pose au cas de la Turquie, est de savoir comment formaliser les nouveaux axes de sa politique extérieure et les limites à respecter pour ne pas mettre en péril les acquis du passé, tout en préservant les intérêts du futur. La Turquie commence ainsi à se doter d'une approche « multidirectionnelle » des relations extérieures. Dans cette perspective, bien que l'association à la Communauté économique n'apporte pas de grands changements sur les grandes lignes de la politique étrangère turque, on peut le considérer comme une pratique pragmatique et prudente. En effet, le processus s'accélère à partir des années 80.

---

<sup>31</sup> **La Turquie est-elle européenne ?** [Texte imprimé] : contributions au débat / ouvrage dir. par Jean-Paul Burdy. - Levallois-Perret : Turquoise, 2004, p.126

<sup>32</sup> Le Coup d'État militaire du 27 mai 1970 est aussi une réaction aux politiques pro-américaines menées par le Parti Démocrate qui amène l'économie du pays au bord d'une crise profonde.

### 1.2.3 La mise en place d'une politique extérieure d'ouverture des années 80 jusqu'à nos jours

Avant de passer aux années 80 en Turquie, il est nécessaire de rappeler les années 70 qui signifient une période d'instabilité politique en Turquie qui finit par un Coup d'État militaire en 1980. Aux débuts de 70, tandis que l'économie connaît une phase de croissance, le syndicalisme se développe et les mouvements de gauche se renforcent. En 1971, l'armée intervient à nouveau dans la vie politique, cette fois sans prendre le pouvoir. Les militaires font pression sur le pouvoir civil, obtiennent la démission de Demirel et la mise en place d'un pouvoir d'exception. La loi martiale est établie, et la répression s'abat sur les mouvements de gauche et les intellectuels.

Malgré la normalisation amorcée en 1973, la classe politique est impuissante à enrayer la montée des radicalismes. Les affrontements sanglants entre extrémistes de droite et de gauche se multiplient. Les islamistes agissent ouvertement contre la laïcité. A la confusion politique, également nourrie par le mouvement kurde, s'ajoute une grave crise économique, liée surtout aux problèmes pétroliers. La Turquie semble peu préoccupé par sa candidature à la Communauté économique européenne durant ces années.

À la fin des années 1970, la Turquie semble prête à basculer dans le chaos, situation qui pousse l'armée, en septembre 1980, à s'emparer directement du pouvoir. Survenant un an et demi après la révolution iranienne, ce coup d'Etat est accueilli avec soulagement par les puissances occidentales, notamment les Etats-Unis. Le général Kenan Evren, qui devient chef de l'Etat, suspend la Constitution, dissout les partis politiques, interdit les formations syndicales, pourchasse les groupes extrémistes et censure la presse: l'ordre public est restauré aux dépens des libertés démocratiques. Le régime militaire promulgue une nouvelle Constitution, soumise à référendum en 1982, mais ne peut empêcher un civil, Turgut Özal, fondateur du parti de la Mère Patrie (ANAP<sup>33</sup>), de remporter les élections de 1983.

---

<sup>33</sup> L'Anavatan Partisi ou ANAP (« Parti de la mère patrie ») est un parti politique de Turquie de centre-droit, de tendance libérale fondé en 1983 par Turgut Özal. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un parti islamiste, il n'est pas aussi intransigeant que les partis kémalistes au sujet de la défense de la laïcité.



On peut en tirer le résultat suivant : Malgré des extrémités politiques vécues en Turquie, l'armée ne laisse pas le pays à l'influence de la gauche, ni des islamistes. Cependant, la conservation de la ligne occidentale de la Turquie par la pression et les interventions militaires continue à faire l'objet des discussions sans fin dans l'histoire politique turque.

Dans le monde, les années 80 expriment l'abandon progressif de la psychologie de la Guerre Froide. Cette conjoncture permet aux hommes politiques Turcs d'élargir leur marge de manœuvre dans le domaine de la politique extérieure. La Turquie se trouvait à la tête des pays qui ont subi des dommages politiques et militaires liés à cette psychologie. Mais, il est obligatoire pour la Turquie de réaliser son développement social et sa croissance économique dans cette nouvelle conjoncture des 80. Plus spécifiquement, il est l'heure de concrétiser ses doubles objectifs stratégiques qui consistent à devenir une partie intégrante de l'Europe et ensuite à établir un ordre stable dans sa région.

Après les changements structurels des années 80, il ne faut pas considérer le lien occidental de la Turquie comme un cadre stricte restreignant la marge de manœuvre de la Turquie. Au contraire, la nouvelle situation force la Turquie à établir premièrement un équilibre entre ses relations avec les Etats-Unis et l'Europe de l'Ouest et ensuite à profiter du lien transatlantique pour pouvoir réaliser son intégration à l'Europe. Autrement dit, la ligne ancienne de la politique extérieure illustre un cercle vicieux qui doit être quittés par la mise en place d'une politique réelle d'ouverture. Bref, la philosophie fondamentale de la Turquie dans ses relations avec l'Europe doit se reposer sur un partenariat d'intérêts réciproques dépassant la seule dépendance structurelle. Il nous semble que les gouvernements turcs des années 80 mettent l'accent sur la coopération économique et les similitudes avec l'Europe en ce qui les systèmes du gouvernement.

Cette nouvelle ligne n'amène pas toutefois la Turquie à faire un choix entre l'Europe et les Etats-Unis. Par exemple, on peut citer une déclaration faite par l'un des responsables de la Ministère des affaires étrangère turque en septembre 1991 disant « la Turquie ne peut pas faire un choix stratégique entre l'Europe et les Etats-Unis<sup>34</sup>. Bref, la Turquie doit mettre ses intérêts nationaux en conformité avec l'identité européenne en évolution et ensuite mettre ceux-ci en concordance avec les intérêts du peuple Turc. À ce stade de notre travail, je

---

<sup>34</sup> Le quotidien Milliyet, 12 octobre 1991

propose d'aborder plus étroitement la politique extérieure menée sous le pouvoir de Turgut Özal.

### **1.2.3.1 Le pouvoir de Turgut Özal : le consensus politique à l'intérieur pour mener une politique étrangère active à l'extérieur**

L'un des déterminants de la politique extérieure menée sous le pouvoir de Turgut Özal est son ouverture vers toutes les fractions politiques en Turquie. Conscient du prix payé à la suite des crises politiques des années 70, Özal met en avant la recherche de consensus entre toutes les idéologies dominantes dans le pays. Selon cette approche, toutes les tendances politiques défendent essentiellement les intérêts nationaux de la Turquie. Ainsi, les plus petits dénominateurs communs qui existent entre ces tendances peuvent être réunis afin de résoudre les problèmes urgents de la Turquie. En fait, si on regarde les pères fondateurs de ANAP, on y trouve un rassemblement des points de vue divers allant de la gauche à la droite. Sous le pouvoir de Özal, ces groupes politiques coexistent et travaillent sous un même toit, sans changer leur idéologie. C'est en effet cette qualité de Özal qui le rend différent des autres premiers ministres ou des chefs d'État. Il en résulte que la politique étrangère de la Turquie est en conformité avec cette diversité politique interne. Même s'il y a des inquiétudes sur la possibilité d'une instabilité politique résultant de cette diversité à l'intérieur, le fait que la légitimité du pouvoir repose sur de grandes masses permet de mener une politique d'ouverture plus active de la part de la Turquie. Lors de cette période, la Turquie continue à formuler les politiques pour défendre sa candidature à l'Europe et s'allier plus étroitement aux États-Unis, sans oublier ses relations avec les pays voisins et le monde Turc.

Pour Özal, les dialogues établis avec l'Union soviétique communiste, ou l'Irak représentant d'une économie traditionnelle ne mettent pas en cause le lien occidental de la Turquie. Ainsi, on s'aperçoit que Özal considère les relations extérieures de la Turquie sous une dimension commerciale. Les efforts faits afin de mener une politique extérieure « sans ennemi » augmentent le pragmatisme et la flexibilité dans la politique étrangère de la Turquie. En comparaison avec la politique atlantiste du Parti démocrate dans les années 50, on peut dire que la place de l'idéologie est réduite sous le pouvoir de Özal.

Ensuite il faut ouvrir un paragraphe pour mieux expliquer cette politique extérieure de la Turquie centrée sur l'économie. Özal en tant qu'un économiste place des instruments économiques devant les instruments sociopolitiques. Dans cette perspective, la politique

extérieure est évaluée comme un élément au service des objectifs économiques. C'est la raison pour laquelle la Turquie suit une politique multidirectionnelle vers ses voisins. Après ses échecs dans les marchés développés, la Turquie se dirige vers l'Iran et l'Irak afin d'augmenter ses exportations.

La même vision est aussi valable pour les relations transatlantiques de la Turquie. Özal ne conteste pas la diminution des aides militaires accordées par les américains. Par contre, il attache une grande importance à l'ouverture du marché américain aux produits turcs. Lorsque la Turquie présente sa candidature à l'entrée dans la Communauté économique européenne le 14 avril 1987, on y trouve la même logique concernant la volonté d'accéder aux marchés européens<sup>35</sup>. La Zone de Coopération Économique de la Mer Noire (ZCEMN) fondée et établie à Istanbul le 25 juin 1992 à l'initiative de Turgut Özal est aussi plus un projet économique qu'un projet politique et militaire. Pendant le gouvernement et la présidence de Turgut Özal, les relations de la Turquie avec le Moyen-Orient et le monde musulman sont basées sur les accords commerciaux bilatéraux. Selon la conception de la politique extérieure soutenue par Özal, la Turquie doit développer ses relations économiques dans sa région et augmenter la dépendance économique mutuelle entre les pays voisins. Ces efforts permettront finalement de réduire le nombre des conflits régionaux. Une seconde dimension de la vision défendue par Özal consiste à faire de la Turquie une puissance économique qui pourra dans l'avenir construire les sphères d'influence dans sa région. Parallèlement, la ligne générale de la politique étrangère turque ressemble beaucoup à la méthode communautaire lancée au moment de l'institution de la Communauté du charbon de l'acier. Cette dernière est le symbole du génie communautaire. En effet, mettant en commun la production de charbon et d'acier, matériaux premiers de l'armement, les États européens font en sorte que la guerre devienne impensable et impossible entre eux. Le cadre économique est donc utilisé dans deux cas comme un élément indispensable de la paix perpétuelle.

Que pense-t-il vraiment au sujet de l'occidentalisation? En dépit de l'existence des approches diverses, on peut simplement annoncer que l'objectif ultime de Özal est faire de la Turquie un membre du système politique européen. Selon lui, les relations établies avec les pays du région ou les pays du monde arabe ne peuvent pas constituer une alternative aux

---

<sup>35</sup> BOZER, Ali, « *Turkey's Relations and Prospects with the European Community* », *Turkish Review Quarterly Digest*, été 1997, p. 9-14.

relations avec l'Europe. Au contraire, les réussites obtenues par la Turquie dans le cadre de ses relations avec l'Orient forment un atout dans l'objectif de réaliser son intégration au sein de l'Europe<sup>36</sup>. Autrement dit, une Turquie puissante peut plus facilement s'adhérer à la Communauté européenne. Afin de mieux comprendre l'idée d'occidentalisation soutenue par Özal, il peut être utile d'aborder brièvement le niveau des relations turco européennes sous son mandat.

Après le Coup d'État militaire du 12 septembre 1980, la Turquie rencontre de grandes difficultés pour normaliser ses relations avec la Communauté européenne. Contrairement à la tolérance montrée par les Etats-Unis face à l'intervention de l'armée, la Communauté européenne met en priorité la démocratisation et la protection des droits de l'homme. L'Europe utilise des instruments économiques afin d'aboutir à la réalisation de ces deux objectifs. De plus, l'adhésion de la Grèce à la Communauté au moment du Coup d'État survenu en Turquie met les relations turco européennes dans l'impasse. Malgré ces développements, Turgut Özal considère l'Europe comme la première source de crédit et un marché important pour l'exportation des produits fabriqués en Turquie. Il fait donc des efforts significatifs pour la normalisation des relations. D'un côté, il essaie de faire des progrès dans les domaines de la libéralisation et de la croissance économiques, et de l'autre côté, il met en avant un programme de démocratisation qui constitue l'une des conditions préalables de l'adhésion à la CEE. La présentation de candidature de la Turquie à l'entrée dans la Communauté économique européenne est ainsi la meilleure démonstration de cette volonté politique d'occidentalisation.

Malgré tous les obstacles de la Turquie devant son adhésion, Özal voit trois conditions essentielles pour faire partie de l'Europe : l'euroanéité d'un pays, le critère démocratique, l'existence d'une économie de marché viable. Selon Özal, son pays est prêt pour devenir un membre du club européen. En décembre 1989, la Commission estime légitime la candidature turque mais reporte son évaluation à une date ultérieure. Ici, il importe de souligner que le premier ministre Turc est conscient des faiblesses de son pays sur la voie de l'adhésion à l'Europe. Mais, la continuité et l'institutionnalisation des relations avec l'Europe constituent selon lui un moyen d'assurer le développement de la démocratie et de l'économie libérale dans le pays. Malgré la réponse négative donnée par la Communauté en 1989, Özal parle plus

---

<sup>36</sup> ABROMOWITZ, Morton I., «*Dateline Ankara: Turkey After Özal*», Foreign Policy, No. 91, Summer 1993

que jamais de l'adhésion de son pays à la Communauté.<sup>37</sup> Lors d'une interview fait avec lui, Özal annonce que l'adhésion de la Turquie peut être reportée, mais elle n'est pas contestable.<sup>38</sup>

Bref, la politique extérieure menée par Özal démontre que la Turquie peut insister sur son acceptation au sein de l'Europe, en gardant une approche multidirectionnelle. C'est-à-dire, la Turquie poursuit son engagement européen sans oublier le maintien de ses relations avec les États-Unis, le Moyen-Orient et la zone de la Mer noire.

### **1.2.3.2 La fin de la Guerre Froide : La Turquie au cœur des crises et des opportunités**

Si on jette un coup d'œil aux grandes lignes de la politique extérieure turque des années 90, on voit que l'effondrement de l'Union soviétique met fin au climat de tension politico-militaire entre l'Occident et le rideau de fer. La Turquie en tant qu'un membre du bloc occidental fait partie des gagnants de la Guerre Froide. Or, la nouvelle conjoncture commence par l'apparition de nouvelles opportunités et de crises pour la Turquie.

La Guerre du Golf de 1991, l'effondrement de 2 fédérations socialistes plurinationales (l'URSS et la Yougoslavie) ont provoqué l'émergence d'un ordre international incertain. Le nombre de voisins de la Turquie a été multiplié par deux en deux ans.<sup>39</sup> Les nouveaux États indépendants et les conflits ethniques sont devenus les nouveaux axes de la politique extérieure de la Turquie. Ces axes avec l'adhésion de la Turquie, les relations turco-grecques et la question chypriote constituent dans les années 90 les priorités de la politique extérieure en Turquie. Sous ces conditions, la Turquie devrait sans doute développer une nouvelle stratégie, une nouvelle identité et de nouveaux objectifs.

Pour la Turquie, cette obligation de tracer les lignes directrices d'une nouvelle politique découle essentiellement du changement de son importance géostratégique. Autrefois, la Turquie était définie par les autres pays à travers son *membership* à l'OTAN et son alliance militaire avec les États-Unis. Certes, la fin de la Guerre Froide a affaibli son rôle géostratégique. Dans les 90, la question posée à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur consiste à savoir si la Turquie sera capable de contrôler les conséquences de ce qui se passe autour de

---

<sup>37</sup> BOZER, Ali, op.cit. , p.13

<sup>38</sup> «Turkey's EEC Full Membership Can Be Delayed But Not Refused» , Interview avec Turgut Özal, Turkish Review, été 1987, p.15-24

<sup>39</sup> Voir Annexe II

son environnement multirégional. Dans le cadre de notre sujet, on doit s'interroger sur le lien occidental de la Turquie pour cette période.

En premier lieu, il faut évoquer que le lien entre la politique intérieure et la politique extérieure. On va essayer d'expliquer ces liens permanents à partir de deux cas concrets : la participation de la Turquie à la coalition internationale établie sous le leadership américain contre le régime de Saddam Hussein et l'analyse du processus européen dans les années 90. Dans cette perspective, il est important de noter que la Turquie est confrontée à l'intérieur à des difficultés économiques, à des mouvements terroristes alors qu'à l'extérieur elle est à la recherche de son nouvelle identité qui se construit progressivement par la mise en place d'une politique active de la part des dirigeants turcs. Autrement dit, à la différence des années 80, ce n'est pas la Turquie qui se trouve à l'origine du changement. Cette fois-ci, c'est le monde lui-même oblige la Turquie à s'adapter à la nouvelle conjoncture mondiale.

Quand l'Irak envahit le Koweït en août 90, la Turquie participe à la coalition internationale créée sous le leadership américain contre l'Irak. Cette décision vise en effet à assurer d'une part la sécurité nationale de la Turquie et, de l'autre part à conserver sa place dans le nouvel ordre mondial « unipolaire ». Par contre, on ne peut pas interpréter cette intervention militaire de la Turquie dans le cadre d'un passage vers une politique extérieure active. La guerre du Golfe est un bon exemple pour montrer la dimension multilatérale de la politique turque et la volonté des gouvernements Turcs de soutenir les interventions militaires déclenchées contre un pays sanctionné par la société internationale.

Pendant ces années, la Turquie met en place une politique qui consiste à soutenir les attitudes internationales relevant d'un consensus. Elle est aussi favorable au développement de la coopération internationale. Bref, il n'y a pas de grands changements dans les lignes directrices de la politique extérieure de la Turquie aux débuts 90. Les hommes politiques turcs continuent à s'allier à l'Europe et les Etats-Unis. De même façon, la Turquie ne veut pas élargir ses territoires et créer une sphère d'influence.

Une autre nouveauté des années 90 pour la Turquie est son rapprochement avec l'Union européenne. L'avancée principale des accords d'Ankara signés en 1964 est la mise en place d'une union douanière qui, conformément aux détails précisés dans le protocole additionnel de 1970, est finalisée sur une période de vingt deux ans. Un Conseil d'Association est chargé d'analyser à intervalles réguliers les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord

d'Ankara. Après plusieurs ajournements, l'Union douanière n'entre finalement en vigueur qu'en 1996. Elle entraîne la suppression d'une gamme très large de droits de douane et de quotas sans parvenir, cependant, à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux envisagée à l'origine.

Ensuite, une avancée majeure dans les relations entre la Turquie et l'Union Européenne eut lieu lors du Conseil Européen d'Helsinki des 10 et 11 décembre 1999, qui conclut : « la Turquie est un État candidat qui a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres candidats. »<sup>40</sup>. Cette décision place la Turquie de manière définitive sur la voie de l'adhésion. On instaure ainsi un Partenariat d'Accession, la rédaction par la Commission Européenne de Rapports Réguliers annuels sur les progrès accomplis et une procédure préparatoire d'examen de l'Acquis Communautaire afin de stimuler et de soutenir les efforts de réforme turcs. Le processus de changement connaît un essor très important qui conduit le Conseil Européen de Bruxelles, en octobre 2002, à conclure : « La Turquie a fait un grand pas vers le respect des critères politiques de Copenhague et a bien progressé quant aux critères économiques et à l'adoption de l'Acquis Communautaire, ainsi que le démontre le Rapport Régulier de la Commission. Tout ceci a permis d'avancer l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie »<sup>41</sup>. L'Union encourage aussi la Turquie à poursuivre ses efforts de réforme et à prendre des mesures concrètes pour leur mise en application.

Deux mois plus tard, en décembre 2002, le Conseil Européen de Copenhague reconnaît les importants progrès réalisés par la Turquie pour répondre aux critères d'adhésion, tout en insistant sur les insuffisances qui persistaient, et en particulier la question de la mise en œuvre concrète des réformes. En réponse à la demande pressante de la Turquie de fixer une date pour l'ouverture des négociations, le Conseil Européen décide d'examiner en décembre 2004 si la Turquie répond aux critères politiques de Copenhague et, dans l'affirmative, d'ouvrir sans retard les négociations d'adhésion. Afin d'aider la Turquie, le Partenariat pour l'Adhésion est renforcé, s'accompagnant d'une aide financière de pré-accession plus substantielle, et l'Union douanière entre la Communauté Européenne et la Turquie est élargie et renforcée. Depuis le début de l'année 2003, le gouvernement Turc a considérablement

---

<sup>40</sup> Le Conseil européen d'Helsinki : Conclusions de la Présidence, 1999  
[http://europa.eu.int/council/off/conclu/dec99/dec99\\_fr.htm](http://europa.eu.int/council/off/conclu/dec99/dec99_fr.htm)

<sup>41</sup> Le Conseil européen de Bruxelles : Conclusions de la Présidence, 2002  
[http://extranet.senat.fr/europe/Themes/bruxelles\\_elargissement\\_2002.pdf](http://extranet.senat.fr/europe/Themes/bruxelles_elargissement_2002.pdf)

accélééré et intensifié ses efforts de réforme, prouvant ainsi sa détermination à remplir les conditions posées par le Conseil Européen.

Les déclarations officielles et les décisions des institutions européennes au fil des ans donnent une impression de grande cohérence : la Turquie sera invitée à rejoindre l'Union européenne dès qu'elle satisfera à l'ensemble des conditions d'adhésion. Mais, elles masquent la position ambiguë adoptée de loin en loin par plusieurs gouvernements européens à l'égard des ambitions européennes de la Turquie, laquelle a pu faire planer un doute sur l'adhésion de la Turquie.

En réponse à tous ces développements, la Commission Européenne a recommandé en octobre 2004 que les négociations commencent en 2005, mais a également ajouté diverses mesures de précaution. Les leaders de l'UE sont tombés d'accord le 16 décembre 2004 pour démarrer les négociations d'adhésion avec la Turquie à partir du 3 octobre 2005.

Selon l'Accord signé le 3 octobre 2005 permettant l'ouverture des négociations, « L'objectif commun des négociations est l'adhésion. Ces négociations sont un processus ouvert, dont le résultat ne peut être garanti à l'avance. Prenant en compte tous les critères de Copenhague, si la Turquie n'est pas en mesure d'assumer toutes ses obligations pour devenir membre (...), on devra s'assurer que la Turquie sera pleinement ancrée dans les structures européennes à travers le lien le plus fort possible. »<sup>42</sup>

En conséquence, la Turquie n'a jamais laissé aucun doute quant à son orientation européenne. Elle poursuit sa participation au processus d'intégration européenne avec une détermination sans faille. Les Turcs se plaignent de la persistance de sentiments négatifs à l'encontre de leur pays. Atatürk le disait : « l'Occident a toujours eu des préjugés contre les Turcs alors que les Turcs n'ont cessé de s'ouvrir sur l'Occident »<sup>43</sup>.

Aujourd'hui les dirigeants turcs s'inquiètent de ce que « plus la Turquie se rapproche de l'Union européenne, plus les résistances grandissent en Europe ». Dans ce contexte, ils ont tendance à minimiser le fait que certains des problèmes liés à l'adhésion de la Turquie sont à la fois réels et graves et que la plupart des obstacles à une adhésion rapide viennent de chez

---

<sup>42</sup> Voir Annexe III pour les questions fréquemment posées en ce qui concerne les négociations d'adhésion

<sup>43</sup> KIRISCI, Kemal, « *How would Turkish membership affect population movements and social integration within the EU ?* », la conférence à Wilton Park, Istanbul, mars 2004



eux. Ainsi, ce n'est qu'après les décisions importantes du Conseil Européen de 1999 sur le statut des candidats et celui de 2002 sur les négociations d'adhésion que le processus de réforme s'est vraiment accéléré.

Jusqu'à ce stade de notre recherche, on a essayé de montrer le lien permanent entre l'Occident et la Turquie. Dès les débuts de Tanzimat, les Turcs prennent l'Europe comme un exemple afin d'arriver au niveau des civilisations modernes. Ceci reflète aussi le désir de faire de la nation turque une nation européenne. Sur ce point, l'analyse de différentes étapes de la politique étrangère turque prouve cette orientation de la Turquie vers l'Occident. Malgré les crises mondiales et régionales survenues au 20<sup>ème</sup> siècle, l'adhésion à l'Europe devient un objectif sans alternative pour la Turquie. Dès que l'Europe atteint sa capacité d'autonomie à la fin de la Guerre Froide, la vocation européenne de la Turquie se renforce rapidement. Dans la section suivante, on va essayer d'expliquer le regard historique des Européens et des Turcs face vis-à-vis du Moyen-Orient pour voir si cette région est une priorité ou pas pour ces entités.

## **CHAPITRE II : La Turquie et l'Europe - le cadre général des relations historiques avec la région du Moyen-Orient**

Ce chapitre est consacré à un regard historique pour comprendre les bases des relations entre la Turquie et le monde arabe , et ensuite l'Europe et le monde arabe.

### **2.1 La Turquie et le monde arabe : des camps opposés ?**

D'après les auteurs étrangers, la Turquie est à la recherche de son identité et de ses racines depuis longtemps. Il est vrai que ce raisonnement puisse paraître valable lors qu'il s'agit d'un monde divisé en plusieurs régions géographiques, politiques et économiques. On ne peut facilement placer la Turquie dans l'une de ces régions. Ce pays est à la fois asiatique, moyen-oriental et européen. Il faut donc accepter l'impossibilité de trouver une identité exacte qui correspond parfaitement au cas turc. Or, on peut dire, d'après ce qu'on a dit dans les sections précédentes, que la Turquie trouve son identité en 1923 avec la fondation de la République.

Pendant toute sa vie, Atatürk a créé un État laïc et indépendant sur la péninsule anatolienne en partant du modèle européen d'État-nation. En échange de cette réalisation, il a attaché une

importance particulière au lien occidental de son pays et à une rupture avec les zones d'influence islamique et asiatique. Dans les paragraphes suivants, je tiens à me concentrer sur le monde arabe en excluant les relations avec l'Iran pour mieux expliquer l'histoire de ce détachement entre les Turcs et les Arabes. D'abord, il est inévitable de faire une comparaison entre les origines du nationalisme arabe et celles du nationalisme turc. Puis, on doit souligner les attitudes des deux parties qui se différencient notamment après la Seconde Guerre Mondiale et enfin indiquer la normalisation des relations à partir de 1964.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les Jeunes Turcs qui arrivent au pouvoir mettent l'accent sur le nationalisme turc. Les arabes sont conscients de cette transformation de l'Empire ottoman et de la domination des turcs dans les cadres dirigeants. Ainsi, ils développent comme réaction au nationalisme turc, le nationalisme arabe « défensif ». En fait, les Jeunes Turcs ne quittent jamais le panislamisme. Lors de la guerre d'indépendance, *Misak-i Milli* de 1920 parle de " l'indépendance de la majorité ottoman musulmane ". Autrement dit, l'idéologie kémaliste repose sur une lutte commune des arabes et des turcs contre la menace impérialiste. Le nationalisme, quant à sa réalisation au 20<sup>ème</sup> siècle, semble inévitable dans un empire multinational. Mais, les aides fournies par les européens et leur soutien idéologique ont accéléré ce processus de la création des États-nation arabes.

Il paraît aussi que le nationalisme arabe n'est pas une réaction au nationalisme turc. Au contraire, les turcs remarquent le soutien des européens au nationalisme arabe et développent le nationalisme turc de manière plus rapide que prévu. On peut donc très bien avancer que le nationalisme arabe a joué un rôle catalyseur dans l'émergence du nationalisme turc. À la suite de l'indépendance des Turcs, le gouvernement d'Ankara connaît ainsi la justesse de la lutte d'indépendance des peuples arabes et développe de bonnes relations avec ses voisins arabes du Sud. Finalement, le détachement de la Turquie de l'Orient musulman se fait lentement.

En ce qui concerne le nationalisme turc, il faut aussi parler de la caractéristique de l'indépendance turque. En fait, les Turcs gagnent leur indépendance à la suite d'une guerre qui a duré deux ans. Cette occupation à court terme des pays étrangers ne provoque pas donc un sentiment d'humiliation nationale chez les Turcs. De plus, la spécificité de la guerre d'indépendance découle de son organisation autour d'un mouvement unique dirigé par Atatürk. Pourtant, les nations se souffrant d'une humiliation nationale depuis longtemps

s'organisent autour des mouvements divers qui proposent des solutions variées afin d'arriver au même objectif.<sup>44</sup>

Cette unification autour d'un leader unique protège les Turcs de tous les effets dangereux des relations politiques, économiques et culturelles entre leur pays et les États européens. Ainsi, on ne voit pas dans l'histoire de la Turquie l'émergence d'un sentiment hostile contre l'Occident à la suite de la Guerre d'indépendance. Ceci laisse la porte ouverte pour le développement des relations entre la Turquie et l'Europe.

Contrairement aux Turcs, les arabes nourrissent des sentiments hostiles forts contre l'Europe après la Première Guerre Mondiale. Après avoir gagné leur indépendance, les arabes commencent à vivre sous la pression des États européens. Il faut ajouter à cela l'implantation des juifs aux territoires de Palestine et la fondation d'Israël sous la protection des puissances américaine et européennes, qui renforcent ce sentiment hostile. Sur les territoires turcs, il n'existe pas un tel projet soutenu par les États occidentaux afin de créer un État dans l'État. En ce qui concerne ces moyens d'application et des attentes, les mouvements nationalistes en Turquie et dans le monde arabe ont aussi des différences dans la période d'après indépendance.

Le mouvement turc dirigé par les principes d'Atatürk n'est pas contre le système européen et les idées défendues par celui-ci. Dès le début de son leadership, Atatürk a pour objet de créer une sorte de conformité structurelle entre le nouvel État-nation et l'Europe. Ses réformes visent à éloigner le pays des sphères d'influences anciennes et asiatiques et ensuite à rapprocher la Turquie de l'Europe. Les arabes, quant à leur logique, considère la religion l'un des facteurs d'unification contre la pression chrétienne. En conséquence, la religion occupe une place plus large et plus forte dans les mouvements d'indépendance des arabes. Les arabes interprètent la laïcité en Turquie et le pur nationalisme turc comme détachement de l'Islam.

Entre deux guerres, il n'y a pas un changement radical dans les relations turco-arabes. La proposition de Atatürk pour lancer une lutte commune contre l'impérialisme, son soutien à

---

<sup>44</sup> Le meilleur exemple de cette situation peut être actuellement observé sur les territoires palestiniens. HAMAS et FATAH sont deux organisations palestiniennes qui ont pour objet de lutter contre l'État d'Israël en suivant des stratégies entièrement opposées.

l'indépendance nationale des arabes, la signature du Pacte de Sadabad<sup>45</sup> (y inclus l'Iran) ont freiné la rupture des relations entre deux monde.

Dans le cadre des relations turco arabes, un tournant survient après la Seconde Guerre Mondiale. La politique turque favorable au monde arabe continue jusqu'en 1948. Mais, cette année, la Turquie devient le seul pays musulman qui reconnaît l'État d'Israël et assume la grande responsabilité dans la fondation de l'Organisation de Défense du Moyen-Orient en 1951.<sup>46</sup> Lors de cette période, les pays arabes considèrent Israël et ses alliés occidentaux comme la seule menace extérieure. Ensuite, la Turquie a assumé de nouveau le rôle de leader dans l'élaboration du Pacte de Bagdad en 1955.<sup>47</sup> Mais, le soutien américain à Israël a dégradé également les relations entre les États-Unis et les membres musulmans du pacte. Enfin, lorsque l'Égypte essaie d'empêcher le passage des bateaux israéliens du Canal de Suez, la Turquie soutient l'avis contraire. Finalement l'Égypte n'autorise pas le passage des bateaux israéliens entre 1948 et 1975.<sup>48</sup>

En soutenant les avis des États occidentaux dans la résolution des conflits surgissant entre les arabes et l'Israël, la Turquie ne refroidit pas seulement ses relations avec le monde arabe, mais elle s'éloigne aussi de l'un des objectifs fixés par Atatürk en matière de la politique extérieure : protéger l'unité et la sécurité du pays et éviter les conflits du Moyen-Orient. À mon avis, un tel changement dans la politique extérieure peut résulter de trois facteurs : la menace soviétique, le passage au multipartisme, et l'instabilité politique du Moyen-Orient.

En ce qui concerne la menace soviétique, le 20 mars 1945, l'URSS dénonce le Traité de Neutralité et d'Amitié signé avec Ankara le 17 décembre 1935 et refuse de renouveler un accord dans les mêmes termes si la Turquie ne rétrocède pas la région de Kars et de Ardahan et ne révisé pas le Traité de Montreux signé en 1936 sur le statut des détroits. Devant la menace soviétique remettant en cause son intégrité territoriale et son indépendance politique, la

---

<sup>45</sup> Le 8 juillet 1937, le Pacte de Sadabad a été conçu dans une perspective de non-agression et de sécurité régionale entre la Turquie, l'Iran, l'Iraq et l'Afghanistan.

<sup>46</sup> Les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Turquie se retrouvent au sein de l'Organisation de défense du Moyen-Orient. Pour Washington, ce regroupement n'est qu'un début : il doit comprendre des pays arabes, notamment l'Égypte, sommée d'adhérer. Pourtant, les espérances américaines sont tuées dans l'oeuf lorsque, le 23 juillet 1952, la révolution des Officiers libres porte Nasser au pouvoir.

<sup>47</sup> Le Traité d'Organisation du Moyen-Orient, plus communément appelé Pacte de Bagdad, a été signé le 24 février 1955 par l'Iraq, la Turquie, le Pakistan, l'Iran, et le Royaume-Uni. Le pacte sera rebaptisé Traité d'Organisation Centrale (*Central Treaty Organisation*) ou CenTO, après le retrait irakien le 21 août 1959.

<sup>48</sup> Le Canal de Suez a été fermé à tous les passages après la guerre israélo-arabe de 1967 jusqu'en 1975.

Turquie bascule dans le camp occidental. Dans la même période, le monde arabe se sent menacé par Israël. Il était donc inévitable pour la Turquie de faire alliance avec l'Occident tandis que le monde arabe était obligé d'établir des relations avec le camp soviétique pour assurer leur sécurité face à l'État d'Israël.

À ce stade, il faut faire oublier une remarque importante : Le monde arabe établit des liens proches avec l'URSS grâce au « tampon turc ». La Turquie construit par sa géographie une sorte de mur entre l'Union soviétique et le monde arabe. Ceci laisse une marge de manœuvre très large aux autorités arabes dans la définition de leur politique extérieure. La même logique peut être appliquée au cas turc : La Turquie peut maintenir de bonnes relations avec Israël grâce au tampon construit par les pays arabes au sud.

En second lieu, le passage au multipartisme en 1950 révèle une vérité en Turquie : L'avenir de nouveau système dépend du financement de la création de grande industrie. Pour trouver ces ressources, le Parti démocrate n'a d'autre choix que la mise en place d'une économie stable. Dans les années 50, la réalisation de cet objectif n'est pas possible avec des outputs limités dont disposent la Turquie. Ainsi, le parti au pouvoir fait recours aux crédits et aides extérieures pour financer ces projets. L'alliance de la Turquie avec l'Occident facilite donc la réception des financements nécessaires. Bref, la Turquie qui vise à créer des liens forts avec l'Occident fait partie du « camp ennemi » selon le monde arabe.

Ensuite, l'instabilité politique du Moyen-Orient dans son ensemble depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale renforce l'adhésion de la Turquie aux systèmes d'alliance créés à l'Occident. Quatre guerres israélo-arabes, la guerre civile au Liban, la crise de Suez, La révolution iranienne, la guerre entre l'Irak et l'Iran qui surgissent autour de la zone de sécurité de la Turquie contribue à cette tendance vers l'Occident. La stabilité politique en Europe dans les années 60 incite la Turquie à faire de l'Europe une priorité dans sa politique extérieure. Dans le cadre de cette politique, il n'est pas surprenant de voir le rapprochement du monde arabe vers l'Orient tandis que la Turquie détermine une stratégie vers l'Occident.

En dépit de ces développements, les relations turco arabes tendent à se normaliser au milieu des années 60. Cette normalisation repose à la fois sur des facteurs extérieurs et des facteurs intérieurs. En ce qui concerne les premiers, il s'agit de la crise cyprite survenue en fin 1963 et de la lettre de Président Johnson envoyée au Premier ministre Turc. Les facteurs intérieurs, quant à leurs effets, nous conduisent à parler de la Constitution de 1961.

Les développements les plus importants qui permettent la Turquie à réparer ses relations avec ses voisins du sud sont la crise chypriote qui commence vers la fin de 1963 et la décision prise au sein l'Assemblée générale des Nations Unies en 1965. En fait, cette décision prise le 17 décembre 1965 condamne une intervention possible de la Turquie dans l'île. Cependant, la Turquie refuse cette décision. Cette dernière est donc importante afin de montrer la solitude de la Turquie au sein de la société internationale à propos de la crise chypriote. Ainsi, les hommes politiques Turcs mettent en question pour la première fois le lien de leur pays avec l'Occident. En d'autres termes, ils mettent l'accent sur les relations avec le monde arabe. C'est à partir de cette décision que la Turquie commence en effet à soutenir les pays arabes dans la résolution des conflits israélo-arabes.

En second lieu, on a une période de crise dans les relations turco américaines. En réponse à la lettre du Président Johnson (5 juin 1964) avertissant la Turquie qu'en cas d'une intervention militaire à Chypre, les États-Unis et leurs alliés n'interviendraient pas lors d'éventuelles représailles soviétiques, la Turquie est contrainte de revoir sa politique étrangère. Elle s'approche davantage de l'Europe et mène une politique plus équilibrée au Moyen-Orient. Autrement dit, elle tente de s'ouvrir sur son environnement régional et mondial.

Par ailleurs, il faut que l'on parle de la Constitution de 1961 et de son importance dans le cadre de normalisation des relations avec les pays arabes. En fait, celle-ci est la Constitution la plus démocratique et la plus libérale de l'histoire turque. Elle permet ainsi à toutes les couches de la société de participer dans la vie politique et d'intervenir dans les processus politiques internes. Les ouvriers, les paysans, les membres de la classe moyenne commencent à faire des pressions sur les politiques publiques mises en place par des gouvernements. Ces nouveaux membres de la vie politique donnent plus d'importance à l'Islam par rapport aux élites républicaines et militaires. En d'autres termes, ils sont plus intéressés par le rôle que peut jouer la Turquie au Moyen-Orient. Les partis politiques Turcs allant de la gauche à la droite arrivent à un consensus à propos du développement des relations avec le monde arabe, mais chacun des partis a une attente différente dans le cadre de ces relations. Lors de la même période de Détente, les arabes diminuent aussi leur dépendance à l'Orient et essaient de jeter les bases d'un dialogue avec l'Occident.

Ce changement dans la politique extérieure, se voit d'abord lors de la guerre israélo-arabe en 1967. La Turquie ne permet pas aux États-Unis d'utiliser les bases militaires turques afin d'aider à Israël. Cette décision plaît beaucoup au monde arabe. À la fin du conflit, la Turquie

déclare aussi qu'elle est contre l'obtention des territoires par l'utilisation des armes. Ceci signifie la position prise par la Turquie contre l'élargissement des territoires de l'État d'Israël. On peut ajouter à cette déclaration la participation de la Turquie en 1969 aux réunions de l'Organisation de la conférence islamique<sup>49</sup>. Mais la Turquie en tant qu'un État laïc approuve certaines décisions religieuses de l'Organisation avec des réserves.

Actuellement, les relations entre la Turquie et le monde arabe sont basées essentiellement sur la dépendance économique. Le besoin de pétrole conduit les dirigeants turcs à augmenter l'exportation des produits turcs au Moyen-Orient. Or, on ne peut pas encore parler d'un lien économique stable et fort entre les deux parties<sup>50</sup>. Si on résume, on peut dire que la situation de la Turquie vis-à-vis de l'Occident et du Moyen-Orient n'est pas paradoxale, mais plutôt complémentaire. Autrement dit, la Turquie peut développer ses relations bilatérales avec le monde arabe tandis qu'elle garde la place de son lien occidental dans sa politique extérieure. C'est ce qu'il faut comprendre de sa situation de « pont » entre l'Europe et le Moyen-Orient.

## **2.2 L'Europe et le monde arabe : Du passé impérial aux réalités économiques**

L'histoire longue des relations entre l'Europe et le monde musulman a été celle d'affrontements et d'échanges qui ont profondément influencé leurs identités propres. Pendant des siècles, l'espace méditerranéen a vu la progression ou le retrait des uns ou des autres. La frontière a été mouvante et jamais définitivement établie. Si la guerre a été fréquente, les échanges ont été intenses concernant tout aussi bien hommes, idées et marchandises. Dans cette partie de notre travail, on va adopter un regard historique pour comprendre les origines des relations entre ces deux identités. On va limiter notre analyse avec une perspective historique à partir de la Première Guerre Mondiale, sans rappeler de nouveau l'histoire coloniale de l'Europe dans cette région.

---

<sup>49</sup> L'Organisation de la conférence islamique est une organisation intergouvernementale créée le 25 septembre 1969 qui regroupe cinquante-sept États membres. C'est une organisation intergouvernementale qui possède une délégation permanente aux Nations unies. Elle est destinée à assurer la sauvegarde des lieux saints de l'Islam. Elle soutient également la cause palestinienne dans le conflit israélo-arabe.

<sup>50</sup> Voir Annexes IV

Tout d'abord, on peut dire que la Première Guerre Mondiale transforme totalement les données du système politique moyen-oriental sans en transformer l'esprit. Trois changements cruciaux s'opèrent durant ces années :

Le premier est la fin du système de domination indirecte de l'Europe. Les capitulations sont abolies par l'Empire ottoman et les vainqueurs ne peuvent qu'enregistrer leur « suspension » pour les mandats. Elles sont abolies en Perse en 1928 et en Égypte en 1937. Il en est de même pour les différents systèmes de protection d'individus et de communautés.

Le second est la reconnaissance de l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à des musulmans. C'est l'acquis essentiel de la révolte arabe de 1916.

Le troisième est le remplacement progressif de la route des Indes par l'approvisionnement en pétrole de l'Europe. Le facteur pétrolier devient essentiel dans la définition des politiques européennes dans les deux dernières années du conflit mondial et joue un rôle important dans la définition des territoires de nouveaux États issus des provinces arabes de l'Empire ottoman, puis dans la délimitation des frontières des États de la Péninsule arabique dans l'entre-deux-guerres.

Les Mandats de la Société des Nations (Palestine, Jordanie, Syrie, Liban, Irak) sont des reconnaissances juridiques de l'inévitabilité de l'accession à l'indépendance complète de ces nouveaux États dans le cadre de système parlementaire libéral.

La période de l'entre-deux-guerres est celle de la substitution de la domination collective de l'Europe par le duopole franco-britannique, mais en dépit d'une gestion en partie directe de l'administration par ces deux puissances, l'évolution va vers un affranchissement de l'économie régionale par l'élévation des droits de douane, la mise en place de système de communication moderne et le début de politique d'industrialisation.

Au moment où le retrait européen commence à devenir effectif, le nationalisme arabe devient l'idéologie dominante et adopte le discours anti-impérialiste. Le but est la libération totale de la domination étrangère qui peut passer par des compromis temporaires. De plus, la question du sionisme jette une bombe qui va peser de plus en plus lourdement sur les relations avec l'Europe et l'ensemble de l'Occident.



Conscients de la faiblesse du rapport de forces militaires, les nationalistes arabes vont essayer à partir de la fin des années 1930 de jouer de nouveau de la logique de l'implication en faisant appel d'abord aux États-Unis. L'établissement d'un partenariat privilégié entre l'Arabie saoudite et les États-Unis durant la Seconde Guerre Mondiale en est la démonstration.

Après l'élimination de la présence française en Syrie et Liban, les Britanniques tentent de se poser en gestionnaire unique des affaires du Moyen-Orient. Le conflit palestinien de 1947-49 ruine cette ultime tentative d'hégémonie. Par étapes successives leur dispositif régional s'effondre même s'il faut attendre 1971 pour qu'ils abandonnent leurs dernières positions dans le Golfe.

C'est après 1945 que le terme Moyen-Orient devient d'un usage général. Il exprime une triple réalité de nature géopolitique. Si la route des Indes disparaît en 1947 avec l'Empire britannique de l'Inde, son tracé virtuel sert toujours à définir la barrière allant de la Turquie au Pakistan destinée à bloquer l'expansion soviétique. En ce sens l'invasion soviétique de l'Afghanistan en 1979 est la concrétisation d'un cauchemar des Britanniques.

Si la richesse supposée de l'Inde était le fondement de la puissance britannique, ce qui était largement contestable, la production de pétrole du Moyen-Orient est fondamentale pour les économies européennes d'après le plan Marshall. Comme le marché pétrolier est en fait un marché mondial, le sort des ressources du Moyen-Orient affecte aussi directement l'économie américaine et plus récemment celles des nouveaux pays industrialisés. Ce qui est en jeu n'est pas tant la production et les contrats reliant les pays exportateurs et les pays importateurs que la sécurité des voies d'approvisionnement. Tout se passe comme si les dispositifs militaires et politiques sont conçus non pas en fonction de la réalité immédiate où le pétrole circule facilement mais en tenant compte du risque de fermeture des voies de communication.

Ces hypothèses ne sont pas gratuites comme l'ont montré la cessation des activités du canal de Suez entre 1967 et 1975 ou les risques que le Golfe a connu lors des dernières années de la guerre Irak-Iran. Enfin la rente pétrolière inverse les flux de capitaux. Alors que de 1840 à 1960, la région a été importatrice de capitaux surtout d'origine européenne, elle devient exportatrice de fonds privés et publics dans les économies industrialisés afin de perpétuer au-

delà du pétrole le système de la rente. Des pétrodollars des années 1970 aux fonds d'investissements d'aujourd'hui une autre dépendance réciproque s'est constituée<sup>51</sup>.

La question de Palestine anime les affects de plusieurs aires culturelles. D'un côté, elle mobilise le contenu biblique de la culture occidentale, en particulier dans sa version protestante, et le regret justifié de l'abandon des Juifs d'Europe à la destruction durant la seconde guerre mondiale. De l'autre, elle symbolise la perpétuation de l'ingérence et de la colonisation européenne de refoulement alors que partout ailleurs dans le Tiers-monde elle a été oblitérée. Même si la motivation sioniste s'est voulue laïque et moderne dans son expression nationaliste, elle n'a pu se constituer qu'en s'appuyant sur un contenu religieux. La conséquence est qu'elle prend un aspect de guerre de religion à long terme, mobilisant chez les uns comme les autres les affects religieux.

Le conflit israélo-arabe attise les implications et les ingérences extérieures. La Guerre Froide s'installe dans la région dans les années 1950 et complique le dossier.

Le soutien soviétique au nationalisme arabe progressiste est la reproduction des luttes d'influence avec l'impossibilité de constituer un « concert international » identique au concert européen du 19<sup>ème</sup> siècle. Il semble que cela a été le but ultime et réaliste de la politique soviétique. Mais les États-Unis l'ont toujours refusé catégoriquement et ont obtenu le soutien constant de la Grande-Bretagne dans ce sens. En servant d'enjeux à la lutte des deux blocs, les acteurs régionaux ont trouvé un moyen de pression efficace leur donnant une importance qui ne correspondait pas à leurs forces réelles. Les deux superpuissances se sont révélés être de médiocres régulateurs des conflits moyen-orientaux par leur impossibilité réelle de ne pas pouvoir exercer des pressions efficaces sur leurs clients locaux qui ont toujours eu la capacité de pouvoir renverser leurs alliances pour les pays arabes ou d'influer sur le jeu politique intérieur américain pour Israël.

La fin de la guerre froide paraît ouvrir la voie à une nouvelle hégémonie américaine où les Européens soit par leurs biais de leurs États soit par celui de l'Union auraient à jouer un rôle secondaire, mais non négligeable qu'on va analyser dans la seconde partie de notre travail.

---

<sup>51</sup> LAUWRENS H., « L'Europe et le Moyen-Orient, les héritages historiques », 2007  
<http://www.ulb.ac.be/socio/cecid/070531HL.pdf>

En conséquence, l'héritage historique vivant de plus de deux siècles d'histoire est la constitution de ce système régional tout à fait pervers fondé sur l'implication, l'ingérence et l'internationalisation. Les luttes pour la libération nationale se sont adaptées à ce modèle tout en le contestant. Leur force aux noms des différentes formes d'anti-impérialisme est le rejet de ces ingérences alors que dans le même temps elles suscitent de nouvelles implications. L'Europe se trouve en partie paralysée par ce passé. Elle a admis l'illégitimité de ses expériences impériales et ne veut pas revenir aux formes classiques de l'impérialisme de jadis. Elle pense avoir tourné la page tout en se posant en modérateur et en exemple à suivre. Puissance molle, sa première ambition est d'assurer sa tranquillité le long de son voisinage immédiat qui va de Gibraltar à Chypre.

Jusqu'ici, on a essayé d'analyser l'importance du Moyen-Orient pour la Turquie et l'Europe en partant de l'explication des liens historiques entre ces entités. Il est évident que le Moyen-Orient constitue l'un des enjeux principaux de la politique extérieure à la fois pour les européens et les Turcs. Dans la seconde partie de notre travail, on va se concentrer sur les apports ou les inconvénients de l'adhésion turque à la gestion des crises du Moyen-Orient. Ainsi, on va suivre une analyse à deux étapes : les relations turco européennes dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune et la recherche d'une conformité entre deux politiques concernant des exemples concrets du Moyen-Orient.

## **SECONDE PARTIE**

### **LA POLITIQUE ETRAGERE ET DE SECURITE COMMUNE DE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA TURQUIE :**

#### **LES CONVERGENCES ET LES DIVERGENCES AU MOYEN- ORIENT**

On va consacrer la seconde partie de ce travail à une analyse concernant les convergences et les divergences entre la Politique extérieure de l'Union européenne et celle de la Turquie en ce qui concerne leurs approches sur les conflits du Moyen-Orient. La Turquie, soit par sa position géostratégique, soit par sa candidature à l'Union européenne, affecte profondément les choix des autorités européennes en matière de la politique extérieure. Le conflit israélo-palestinien, l'avenir de l'Irak, le dossier nucléaire sur l'Iran sont des sujets couverts par le domaine d'intérêt des deux entités. Historiquement, le lien permanent entre la Turquie et l'Europe est plus que jamais fort en raison de l'ouverture de négociations avec la Turquie en vue de son adhésion à l'Union européenne.

Dans cette perspective de l'élargissement de l'Union européenne vers les nouveaux pays se pose la question de la puissance de l'Union européenne et son poids dans le monde. Il faut donc bien mentionner l'objectif essentiel fixé par la Politique étrangère et de sécurité commune : est-ce qu'on envisage de faire de l'Europe une puissance mondiale ou une puissance régionale ? Dès lors apparaît la séparation entre son poids économique et son poids diplomatique, politique et militaire. De plus, il devient indispensable de poser une autre question : La Politique étrangère et de sécurité commune est-elle le signe de l'émergence d'une puissance dure ou bien d'une puissance douce ? La réponse n'étant pas très claire à la fois pour les deux questions va nous conduire à faire recours à l'historique de la politique extérieure en Europe et à la théorie des relations internationales pour pouvoir distinguer les différents types de puissance.

En second lieu, on va parler de la mise en œuvre de la PESC au Moyen-Orient. Les politiques de voisinage, les programmes de soutien économiques et financières, l'aide au développement confirment une politique extérieure active menée par l'Union européenne.

Par ailleurs, l'analyse des relations entre la Turquie et l'Europe rend indispensable la prise en compte de l'influence de l'axe atlantique dans la définition de la politique étrangère pour les deux entités. On a démontré dans la première partie l'importance du lien atlantique et de la conduite d'une politique extérieure multidirectionnelle pour la Turquie. Dans la seconde partie de cette recherche, l'analyse du niveau de la puissance européenne va nous permettre de s'interroger sur l'autonomie dont dispose de l'Union européenne dans la définition de sa politique extérieure. Ainsi se pose les questions suivantes : Quelle est la limite de l'euroanéité de la Turquie en matière de sa politique étrangère ? Elle peut suivre une politique pro-européenne ou pas ? En ce qui concerne l'Union européenne, est-ce qu'elle va

développer une politique étrangère en concordance avec celle des Etats-Unis ou bien l'Europe se posera en tant qu'un pôle qui s'opposera aux objectifs stratégiques des américains ? L'appartenance historique à l'OTAN des plusieurs membres de l'Union européenne nous incite à aborder ce lien.

Ensuite, la place de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union dans les documents européens relatifs à la Turquie et son importance stratégique au cours des négociations d'adhésion constituent des sujets importants pour voir des limites et des exigences des deux entités en matière de la Politique étrangère. Comme on le verra dans les sections suivantes, il n'y a pas une cohérence entière entre les exigences des deux parties. On ne peut pas définir le processus de négociations d'adhésion sans crises. Le transfert de compétence des Nations-Unies à l'Union européenne sur la question de Chypre, la question de l'ouverture de la frontière de la Turquie avec l'Arménie, les différends sans fin avec la Grèce sur la délimitation du plateau continental, de l'espace aérien, la démilitarisation des îles grecques, les eaux territoriales constituent les principaux points de divergences entre l'Union européenne et la Turquie. Mais, on va se focaliser plutôt sur les parties consacrées au Moyen-Orient dans les documents européens relatifs à l'adhésion turque.

En dernière partie de notre recherche, on va essayer de faire une analyse comparée entre la politique extérieure de la Turquie et celle de l'Union européenne du point de vue leur application concrète aux conflits actuels du Moyen-Orient. Ceci consistera à analyser les trois grands dossiers : Quels sont les objectifs et les outils dont disposent l'Union et la Turquie pour la résolution du conflit israélo-palestinien ? Les projets turcs et européens pour l'avenir de l'Irak, et enfin les relations avec l'Iran. La question ultime est de savoir si on peut mettre en parallèle les politiques de la Turquie et de l'Union européenne au Moyen-Orient ?

## **CHAPITRE 1 : LA PESC : Principes généraux, pratiques au Moyen-Orient, sa place dans le cadre des négociations avec la Turquie**

Aujourd'hui, les relations extérieures de l'Union européenne constituent un enjeu majeur. La construction communautaire demeure inachevée sans affirmer une Politique étrangère et de sécurité commune. Il faut souligner le caractère tardif de la définition d'une politique extérieure dans le cadre de la construction communautaire. On peut expliquer ce retard par le caractère incompatible de la Politique extérieure dans une construction d'ensemble : En fait,

les États ont toujours considérée la réalisation d'une politique extérieure commune comme un obstacle à leur indépendance et à leur souveraineté. Ils sont réticents à déléguer certaines de leurs compétences à la Communauté. L'historique de la construction de cette politique dans la Communauté peut expliquer ce choix d'une souveraineté précise au lieu d'une politique extérieure dont les finalités ne sont pas certaines. C'est à la suite de ces explications qu'on peut se concentrer sur les liens entre les politiques turques et européennes.

## **1.1 La Politique étrangère et de sécurité commune est-elle le signe de l'émergence d'une puissance douce ?**

Pour pouvoir répondre à cette question, on préfère aborder l'historique de la politique étrangère dans la construction communautaire et ensuite catégoriser la puissance européenne dans le cadre de la théorie des relations internationales.

### **1.1.1 La place de la politique étrangère dans la construction communautaire : avancées à de petits pas**

Tout commence par la Communauté européenne de la Défense de 1952 et la Communauté politique européenne de 1953. Le 24 octobre 1950, la France fait une proposition, qualifiée de « Plan Pleven » pour la création d'une armée européenne intégrée et placée sous commandement commun. Cette initiative constitue une réponse française aux souhaits américains de disposer d'une solidarité européenne dans la guerre de Corée, y compris un réarmement allemand. Pour la France, cette proposition est un moyen de répondre aux vœux américains tout en permettant de contrôler l'éventuel réarmement allemand très redouté.

La proposition française aboutit à la négociation d'un traité instituant une Communauté européenne de la défense. Ce traité est négocié de 1950 à 1952 et il est signé le 27 mai 1952 entre les six États membres de la CECA. En théorie, le traité prévoit une construction fédérale dans le domaine militaire. À partir de ce traité, un projet de statut d'une Communauté politique européenne est aussi imaginé. Mais, le général De Gaulle est très opposé à ce projet : Il le proclame dans une déclaration restée célèbre<sup>52</sup> : « Pêle-mêle avec l'Allemagne et l'Italie vaincues, la France doit verser ses hommes, ses armes, son argent, dans un mélange apatride. Cet abaissement lui est infligé au nom de l'égalité des droits pour que l'Allemagne soit réputée n'avoir pas d'armée en refaisant ses forces militaires. Bien entendu, la France,

---

<sup>52</sup> OBERDORFF, Henri, « L'Union européenne », Armand Colin, collection Compacts, 2004, p. 37

entre toutes les grandes nations qui ont aujourd'hui une armée, est la seule qui perde la sienne ». Les gens de gauche et les communistes ne veulent pas du réarmement allemand qui est perçu par eux comme un danger pour l'Union soviétique. Le 30 août 1954, ces projets sont écartés de la construction communautaire par le refus de l'Assemblée nationale de débattre ce sujet.

Henri Oberdorff avance dans son ouvrage intitulé "Union européenne" que le général de Gaulle croit beaucoup plus aux Nations, aux États qu'aux systèmes fédéraux qui, à ses yeux, leur font perdre leur souveraineté ou leur âme. Le général de Gaulle déclare dans une conférence de presse<sup>53</sup> « ... Quelles sont les réalités de l'Europe ? Quels sont les piliers sur lesquels on peut la bâtir ? En vérité, ce sont les États qui sont, certes, très différents les uns des autres, qui ont chacun son âme à soi, son histoire à soi et sa langue, ses malheurs, ses gloires, ses ambitions à soi, mais des États qui sont les seules entités qui aient le droit d'ordonner et l'autorité pour agir. » Ce discours donne naissance au Plan Fouchet qui visent à créer une Union d'États, à développer une politique étrangère commune, une politique de défense commune et une coopération dans les domaines scientifique et culturel.

Il existe trois versions de ce projet ou plan Fouchet. Une première version du plan Fouchet est en effet rendue publique le 3 novembre 1961. Une deuxième version est ensuite officieusement transmise aux partenaires européens de la France le 13 janvier 1962. C'est toutefois une troisième version du plan Fouchet qui est rendue publique par la France le 18 janvier 1962. Or cette dernière version du plan Fouchet est en retrait par rapport aux deux versions précédentes, à la suite de modifications opérées par Charles de Gaulle le 17 janvier 1962.

La première version du plan Fouchet prévoit en effet que le traité de l'Union doit avoir pour objectif une centralisation des institutions de l'ensemble des communautés européennes existantes au sein de la Communauté. Or la deuxième version du plan Fouchet ne parle plus de centralisation au sein de l'Union mais de coopération entre les institutions des Communautés européennes et de l'Union. Dans la troisième version du plan Fouchet Charles de Gaulle opère en outre deux autres modifications. D'une part il ajoute aux buts de l'Union (politique étrangère, politique de défense, politique culturelle et scientifique) la politique économique, ce qui touche donc aux domaines d'action des communautés

---

<sup>53</sup> Conférence de presse du 5 septembre 1960



européennes préexistantes. D'autre part il supprime dans l'article 17, consacré à la réorganisation des institutions de la Communauté, la phrase suivante<sup>54</sup> : « *dans le respect des structures prévues aux traités de Paris et de Rome instituant les communautés européennes* ».

Charles de Gaulle espère en effet profiter de cette révision institutionnelle pour d'une part soumettre les communautaires européennes thématiques à l'Union européenne politique, et d'autre part réorienter une intégration européenne supranationale vers une construction européenne à caractère intergouvernemental. Le plan Fouchet est abandonné en 1962 en raison des réticences des partenaires de la France sur les relations transatlantiques.

Une troisième démarche dans la construction d'une politique étrangère est le rapport Davignon de 1970. À l'issue du Sommet de La Haye de 1969, une mission est confiée, par les six ministres des affaires étrangères, à une commission de hauts fonctionnaires nationaux sous la présidence d'Étienne Davignon de préparer un projet d'accord sur une union politique. D'après le rapport, une coopération en matière de politique étrangère doit être organisée pour arriver à cette unification politique. Ce rapport exige aussi des réunions ministérielles régulières pour assurer l'échange d'information, les consultations, l'harmonisation des points de vue et la concertation des attitudes. Il prévoit également un comité politique composé des directeurs des affaires politiques des ministères des affaires étrangères des États membres. En fait, ce rapport ne permet pas d'adopter une politique étrangère commune, mais elle crée de nouvelles habitudes de concertation et d'échanges. Des positions communes commencent à se dégager sur de grands sujets, sur les questions touchant au Moyen-Orient, comme le problème palestinien.<sup>55</sup> L'idée est de se consulter pour avoir une meilleure compréhension des crises internationales. Ce qui est vraiment important,

---

<sup>54</sup> BLAES R., « *Le Plan Fouchet et le problème de l'Europe politique* », Bruges, Editions du Collège d'Europe, 1971, p.54-58

<sup>55</sup> C'est dans le cadre de la Coopération politique qui vient de s'instituer, que la France pousse ses partenaires à l'adoption d'un texte commun qui définirait les positions européennes pour la solution du conflit israélo-arabe. Ce document Schumann sera adopté le 13 mai 1971, à l'unanimité, par les ministres des affaires étrangères des Six. Ces derniers réaffirment leur soutien à la résolution 242 du Conseil de sécurité et demandent notamment

- ▶ le retrait israélien sur les lignes du 4 juin 1967, avec des modifications mineures ;
- ▶ création de lignes démilitarisées des deux côtés des frontières d'Israël, avec présence de forces internationales n'appartenant pas aux quatre grands ;
- ▶ internationalisation de Jérusalem et maintien en suspens de la souveraineté sur la vieille ville
- ▶ enfin, le droit au retour dans leurs foyers des réfugiés palestiniens ou le choix d'être indemnisés.

c'est la coopération en matière de la politique étrangère. La politique étrangère est primordiale pour l'unification politique de l'Europe.

Ainsi, la Coopération politique européenne institue des consultations régulières sur les questions importantes de politique étrangère, afin de « renforcer leur solidarité en favorisant l'harmonisation des points de vue, la concertation des attitudes et, lorsque cela apparaîtra possible et souhaitable, des actions communes ». Nous sommes donc au début d'un processus qui veut faire de l'Europe une entité ayant son mot à dire dans les affaires internationales et qui veut éviter que telle ou telle crise internationale ne mette en danger la Communauté européenne.

Ensuite, une autre étape est franchie avec la déclaration sur l'identité européenne, adoptée par les neuf chefs d'États ou de gouvernement à Copenhague le 14 décembre 1973. La recherche d'une définition de cette identité doit contribuer à renforcer la cohésion politique de la construction d'une Europe Unie. Les extraits de la déclaration précisent ainsi <sup>56</sup> : « l'approche d'une définition de cette identité revient : à recenser l'héritage commun, les intérêts propres, les obligations particulières des Neuf et l'état du processus d'unification dans la Communauté ; à s'interroger sur le degré de cohésion déjà atteint vis-à-vis du reste du monde et les responsabilités qui en découlent ; à prendre en considération le caractère dynamique de la construction européenne ». « L'Europe des Neuf est consciente des devoirs internationaux que lui impose son unification. Celle-ci n'est dirigée contre personne ni inspirée par une quelconque volonté de puissance. Au contraire, les Neuf sont convaincus que leur union sera bénéfique pour la communauté internationale tout entière, en constituant un élément d'équilibre et un pôle de coopération avec toutes les nations quels que soient leur dimension, leur culture et leur système social. Ils entendent jouer un rôle actif dans les affaires mondiales et contribuer ainsi, dans le respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, à ce que l'indépendance et l'égalité des États soient mieux préservés, la prospérité mieux partagée et la sécurité de chacun mieux assurée. Cette volonté doit conduire progressivement les Neuf à définir des positions communes dans le domaine de la politique étrangère. »

---

<sup>55</sup> Déclaration sur l'identité européenne, dans *Bulletin des Communautés européennes*. Décembre 1973, n° 12,

Ce rapport précise la nature de la construction communautaire et conduit cette construction à lancer les premiers pas d'une union politique qui doit jouer, selon l'extrait du rapport, un facteur d'équilibre entre les pays du monde. Il pose également le principe de collégiabilité européenne. Chaque État s'engage ainsi de se consulter sans prendre la position définitive sur un sujet de la politique étrangère.

Ensuite, on a le rapport de Tindemans<sup>57</sup> sur l'Union européenne dont l'objectif est d'aboutir à une politique extérieure commune. C'est après le sommet de Paris de décembre 1974 que les chefs d'État ou de gouvernement confient au Premier ministre belge M.Léo Tindemans la mission d'établir un rapport sur l'évolution des institutions européennes. Ce rapport du 29 décembre 1975 n'est pas seulement une déclaration sur l'identité européenne. Il se distingue des autres rapports par son contenu concret sur le renforcement des institutions dans la perspective d'une Union politique en l'engageant dans la voie du fédéralisme. On trouve dans ce rapport la perspective imaginée par les Neuf pour l'Europe : « L'Union européenne implique que nous nous présentions unis au monde extérieur. Notre action doit devenir commune dans tous les domaines essentiels de nos relations externes, qu'il s'agisse de politique étrangère, de sécurité, de relations économiques, de coopération. ». Au delà d'une valorisation du rôle des institutions européennes, il y a une volonté de la part des États membres de présenter la communauté au reste du monde comme un ensemble politique.

Cette idée d'une union politique est aussi soulignée au Conseil européen de Stuttgart de 1983. En fait, le Conseil adopte une déclaration solennelle sur l'Union européenne qui affirme que « les Chefs d'État et de gouvernement confirment leur engagement de progresser dans la voie d'une union toujours plus étroite entre les peuples et les États membre de la Communauté européenne, en se fondant sur la conscience d'une communauté de destin et sur la volonté d'affirmer l'identité européenne. ».<sup>58</sup> On parle encore une fois du renforcement de la Coopération politique européenne établie en 1970 dans le domaine de la politique étrangère.

---

<sup>57</sup> Rapport de Tindemans, Bruxelles, 29 décembre 1975,  
[http://www.franceurope.org/pdf/rapport\\_tindemans.pdf](http://www.franceurope.org/pdf/rapport_tindemans.pdf)

<sup>58</sup> Déclaration solennelle sur l'Union européenne, Stuttgart, 19 juin 1983,  
[http://www.franceurope.org/pdf/declaration\\_solennelle.pdf](http://www.franceurope.org/pdf/declaration_solennelle.pdf)

L'année 1986 est celle du troisième élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. La même année, l'Acte unique européen est signé<sup>59</sup>. Il comprend trois dimensions essentielles : Premièrement, il intègre la Coopération politique européenne dans le traité, il augmente les pouvoirs du Parlement européen, enfin, et surtout, il fixe la réalisation du marché unique européen au 1<sup>er</sup> janvier 1993. L'article 30 de l'Acte prévoit que les États membres s'efforcent de formuler et de mettre en œuvre une politique étrangère européenne commune. Pour ce faire, ils s'engagent à se consulter sur les questions de politique étrangère qui pourraient avoir un intérêt pour la sécurité des États membres. La présidence du Conseil est responsable de l'initiative, de la coordination et de la représentation des États membres vis-à-vis des pays tiers dans ce domaine.

À partir de l'Acte unique européen, il est possible d'observer au sein de la Communauté l'accélération du rythme pour l'élaboration du Traité de Maastricht qui révisé en 1992 le traité de Rome. Le traité sur l'Union européenne (TUE, adopté à Maastricht le 7 février 1992, entré en vigueur le 11 novembre 1993) est à la fois l'aboutissement logique de vingt années de coopération politique européenne et un passage vers une Union politique et non pas seulement économique. Le traité de Maastricht détermine les objectifs et le fonctionnement de la PESC. Dans son préambule, les États signataires s'y affirment « résolus à mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire à une défense commune, conformément aux dispositions de l'article 17, renforçant ainsi l'identité de l'Europe et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde ».

Le traité de Maastricht institue à cette fin, dans un cadre institutionnel unique (« l'Union européenne »), une structure fondée sur trois piliers. La politique étrangère et de sécurité commune constitue le deuxième pilier de cet édifice.

La nouvelle dimension de la construction européenne, cette politique commune comporte des éléments d'intégration mais conserve cependant des règles de fonctionnement proches des mécanismes intergouvernementaux, distinctes de celles qui régissent le premier pilier (affaires communautaires) et plus proches de celles gouvernant le troisième pilier (justice, affaires intérieures).

---

<sup>59</sup> Acte Unique européen, Luxembourg, 17 février 1986,  
<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/treaties/selected/livre509.html>

La PESC innove sur trois points fondamentaux :

- ▶ Le Titre V du TUE, consacré à la PESC. La PESC couvre « tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité », y compris la « définition à terme d'une politique de défense commune ».
- ▶ Non seulement les Etats membres « s'informent mutuellement et se concertent au sein du Conseil sur toute question de politique étrangère et de sécurité », mais surtout ils « veillent à la conformité de leurs politiques nationales avec les positions communes », qu'ils défendent au sein des organisations et conférences internationales. Un État ne doit plus se désolidariser d'une position commune.
- ▶ Enfin, un nouvel instrument juridique est créé, en plus de la position commune : l'action commune, qui permet de mobiliser des moyens financiers de l'Union.

Les objectifs poursuivis par la PESC, tels que définis par les articles du Titre V du traité de Maastricht, sont les suivants :

1. le développement et le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
2. la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union ;
3. le renforcement de la sécurité de l'Union et de ses Etats membres sous toutes ses formes ;
4. le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la Charte des Nations unies, ainsi qu'aux principes de l'Acte final d'Helsinki et aux objectifs de la Charte de Paris ;
5. la promotion de la coopération internationale.

Ces objectifs représentent les principes de base mais aussi l'esprit dans lequel les Etats membres organisent leur coopération en matière de politique étrangère ainsi que leurs relations avec les pays tiers. Contrairement au domaine communautaire qui confère à la Communauté européenne des compétences définies de façon précise et limitative, le champ de la PESC est défini de façon large. Ces objectifs, quant à leurs réalisations sont suivis à travers l'adoption des positions communes et d'actions communes. Les États membres se concertent pour trouver une position commune. Ici domine l'intergouvernementalisme. L'institution

prépondérante est le Conseil européen. Principalement, les ministres des affaires étrangères se réunissent, les décisions sont prises à l'unanimité. Le pays membre présidant l'Union européenne exprime la position de l'Union européenne au sein de la communauté internationale.

Cependant, certains auteurs critiquent le système de pilier mis en place avec le traité de Maastricht<sup>60</sup>. Surtout, le second et le troisième pilier qui relèvent du intergouvernementalisme présentent une certaine complexité, réduisent l'efficacité des processus de décision. Au sein de l'Union se trouve une structure dualiste (intégrationniste-intergouvernementaliste) qui complique la compréhension de la nature politique de cette construction.

Par ailleurs, le Traité d'Amsterdam signé en 1997 n'apporte pas de révolution, mais une innovation dans le domaine de la politique étrangère de l'Union<sup>61</sup>. Ce traité vise à renforcer la coordination des États membres de l'Union européenne sur la scène internationale. Pour ce faire, les instruments de la politique étrangère et de sécurité commune ont été développés, notamment par la création d'un nouvel instrument, la stratégie commune dont la mise en oeuvre devrait normalement se faire par décision majoritaire, d'une nouvelle fonction, le "Secrétaire général du Conseil responsable pour la PESC", et d'une nouvelle structure, l'"Unité de planification et d'alerte rapide". En effet, les "stratégies communes" sont adoptées selon le principe de l'unanimité, mais les décisions ponctuelles permettant leur mise en application peuvent être prises à la majorité qualifiée. Même si jusqu'à présent le principe de majorité n'est utilisé qu'assez rarement, un pas concret vers son application a été franchi et ce, dans un domaine qui, jusqu'ici, avait un fonctionnement largement interétatique. Ensuite, selon l'article 26 du traité, le haut représentant pour la PESC joue un rôle important en « *assistant le Conseil pour les questions relevant de la PESC, en contribuant notamment à la formulation, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des décisions politiques et, le cas échéant, en agissant au nom du conseil et à la demande de la Présidence, en conduisant le dialogue politique avec des tiers.* »<sup>62</sup>. En matière de sécurité, une référence aux missions dites "de Petersberg" définit la portée d'éventuelles futures actions communes<sup>63</sup>.

---

<sup>60</sup> OBERDORFF, H. , op.cit. , p51

<sup>61</sup> Traité d'Amsterdam, le 2 octobre 1997, <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/treaties/dat/amsterdam.html>

<sup>62</sup> Le site Internet de la Haut Représentant pour la PESC,

[http://www.consilium.europa.eu/cms3\\_applications/applications/solana/index.asp?lang=FR&cmsid=246](http://www.consilium.europa.eu/cms3_applications/applications/solana/index.asp?lang=FR&cmsid=246)

<sup>63</sup> Ce sont des missions humanitaires et d'évacuation, missions de maintien de la paix et missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris missions de rétablissement de la paix.

Ensuite, la décision de la mise en œuvre d'une politique européenne de sécurité et de défense indépendante a été prise lors du Conseil européen de Cologne en juin 1999. La PESD est alors définie comme la mise en place de capacités opérationnelles crédibles sur lesquelles doit pouvoir s'appuyer la PESC. Partie intégrante de la PESC, la PESD donne à l'Union européenne la possibilité d'utiliser des moyens militaires ou civils destinés à la prévention des conflits et à la gestion des crises internationales. La PESD complète ainsi l'éventail des moyens à la disposition de l'Union dans le domaine de la PESC et des relations extérieures en général. Elle répond aux mêmes principes et procédures que la PESC et bénéficie d'outils particuliers (état major de l'Union, comité militaire, agences spécialisées, etc.). Mais les moyens utilisés restent des moyens nationaux et la PESD fournit le cadre pour identifier et développer ces capacités, les coordonner et les utiliser de façon autonome.

Le traité de Nice<sup>64</sup> du 26 février 2001 contient aussi les nouvelles dispositions suivantes sur la PESC :

- ▶ Les références à l'UEO devenues obsolètes en raison du développement de la PESD sont supprimées, la politique de défense a maintenant le statut de politique autonome de l'Union (Art. 17 TUE) ; les liens étroits avec l'OTAN sont soulignés.
- ▶ Le Comité politique et de sécurité (COPS) dont le siège permanent se trouve à Bruxelles remplace le Comité politique; le Conseil peut transmettre au COPS les pouvoirs de décision opérationnels pour le contrôle d'opérations de gestion de crises (Art. 25 TUE).
- ▶ Les représentants spéciaux de l'UE peuvent être nommés à la majorité qualifiée (Art. 23 § 2 et Art. 18 § 54 TUE).
- ▶ La "coopération renforcée", à savoir une coopération de quelques États membres visant l'avancement de dossiers déterminés, est dès à présent également une possibilité, dans des conditions déterminées, au sein de la PESC (Art. 27a TUE). Les questions ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense en sont toutefois exclues (Art. 27b TUE).

Bref, la construction de la politique étrangère est un processus qui se fait très lentement, étant le résultat de plusieurs accords et traités signés entre les États membres de la Communauté européenne. En effet, l'Europe économique se construit à partir du Traité de

---

<sup>64</sup> Traité de Nice, 26 février 2001, [http://europa.eu.int/eur-lex/fr/treaties/dat/nice\\_treaty\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/fr/treaties/dat/nice_treaty_fr.pdf)

Rome jusqu'à la signature du Traité de Maastricht qui institue l'Union européenne. L'Acte Unique européen marque la volonté des États de renforcer leur coopération dans le domaine de la Politique étrangère. Mais, la PESC reste une politique virtuelle pour certains auteurs. L'Europe représente à la fois un géant économique et un micro-militaire. En matière de la politique extérieure, l'Union européenne dispose des moyens pour financer ses actions extérieures. Elle est l'un des plus grands contributeurs d'aide au développement. Comme elle a une puissance économique, elle doit avoir le droit de mener sa politique sur la scène internationale

### **1.1.2 Les attributs de la puissance européenne**

À ce niveau de notre travail, il est utile de mesurer la puissance de l'Union européenne au sens politique. En ce qui concerne la politique étrangère de l'Union, on peut reprendre l'analyse faite par Nicole Gnesotto dans son œuvre intitulé « La puissance et l'Europe »<sup>65</sup> : « Alors que l'euro a toutes les chances de décupler le rôle mondial de l'Union, celle-ci demeure incapable, aujourd'hui, comme naguère, de transformer son incroyable puissance économique et financière en puissance politique équivalente. L'Europe politique a beau être inscrite dans les Traités de Maastricht et d'Amsterdam, elle répugne ou échoue à s'incarner dans la réalité. » Alors, comment on peut évaluer la puissance dont dispose de l'Europe ? Avant tout, il faut rappeler que l'Europe n'est pas un État fédéral comme les Etats-Unis, mais elle représente un ensemble d'États qui comprend des cultures, des langues, des politiques distinctes les uns des autres. Pour étudier la notion de puissance, je propose d'abord expliquer ce que l'on entend par la puissance et ensuite étudier les trois composants de la puissance : attributs, la combinaison des attributs, l'utilisation des attributs dans les conflits du Moyen-Orient.

En premier lieu, il est nécessaire de faire une distinction entre la puissance et les notions qui lui sont associées afin de préciser le sens de la notion. Il ne faut pas confondre la puissance avec le pouvoir, la force, la violence notamment. Par exemple, en ce qui concerne la différenciation avec le pouvoir, la puissance recouvre un contenu différent. On peut dire que le pouvoir est la puissance canalisée par le droit à l'intérieur, mais elle garde toujours quelque chose d'inorganisé et de spontané, qui est sa dynamique autonome. Autrement dit, le pouvoir correspond à la volonté non seulement d'organiser mais encore de limiter le pouvoir, en

---

<sup>65</sup> GNESOTTO, Nicole, « la Puissance et l'Europe », Paris, Presses de Science Po, septembre 1998 ,128p.



enfermant chaque organe dans des attributions propres. La force, quant à sa définition, veut dire des moyens humains et matériels organisés en vue d'exercer une pression permanente. Pour prendre un exemple plus général, dans un État soumis à un régime dictatorial, puissance et force tendent à s'identifier en permanence, alors que dans un pays libéral les institutions font qu'elles demeurent distinctes. La distinction entre la violence et la puissance est facile par rapport aux comparaisons précédentes parce que la violence est un échec de la gestion de puissance. Elle consiste en des actes de contrainte qui affectent et entraînent la destruction de biens, d'institutions ou de personnes. Elle connaît des formes multiples, en fonction de son ampleur, de ses méthodes, de ses instruments. Ainsi, la puissance de l'Union européenne correspond à un pouvoir à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. L'Union européenne qui devient un acteur économique global dans le temps et grâce à une régulation par le droit commencent à influencer le reste du monde soit par les échanges économiques, soit par ses décisions dans le domaine économique aussi bien que politique, qui peuvent faire des pressions sur les comportements des États tiers. L'Europe représente « la norme sans la force »<sup>66</sup>.

En second lieu, il y a trois manières d'appréhender la notion de puissance. On doit alors distinguer les attributs de la puissance, la combinaison des attributs, et l'utilisation de ceux-ci dans les cas concrets. Les attributs de la puissance sont très variés dans plusieurs domaines : Il s'agit notamment d'une puissance économique, d'une capacité particulière de recherche et de développement, d'une capacité technologique, de la démographie, de la stabilité du régime, des attributs militaires (Par exemple, le fait d'être capable de protéger son territoire) des facteurs idéologiques ou culturels.)

Dans les relations internationales, la puissance résulte d'une combinaison de ces attributs. Il est possible de faire une distinction entre une puissance globale qui se dote de l'ensemble des attributs, et une puissance sélective qui est dotée de certaines de ces attributs.

D'abord, pour évaluer le statut et le rôle politique de l'Union européenne selon cette typologie de puissance, on doit analyser la pression construite par une conjonction de différents facteurs. Premièrement, le statut politique s'inscrit comme le prolongement d'une intégration économique dont le dernier élément a été l'avènement de la monnaie unique. En effet, une fois cette phase de l'intégration européenne accomplie, il paraît à la fois logique et légitime pour l'Union de se doter, au-delà de ses atouts commerciaux et financiers, des outils

---

<sup>66</sup> LAÏDI, Zaki, « la norme sans la force », Presses de Sciences-po, collection Nouveaux Débats, 2005, 159 p.

d'une présence diplomatique , politique , voire militaire , à l'échelle internationale. Ensuite, la fin de la Guerre froide a donné lieu à un changement fondamental de la donne stratégique sur le continent européen, qui laisse plus de liberté et d'opportunité à l'expression d'une identité européenne propre autonome par rapport aux Etats-Unis notamment, dans la mesure où la disparition de la « grande » menace commune n'exige plus des alliés de Washington le même degré de dépendance. Conséquence directe de l'effondrement de la menace soviétique, le processus de l'élargissement de l'Union européenne, la conduit également à repenser son rôle à l'échelle régionale. Enfin, l'explosion des crises sur le continent (ex-Yougoslavie, Kosovo), aux frontières de l'Union, intervient comme un facteur supplémentaire de prise de conscience d'un nouveau rôle à jouer en matière de la sécurité et de la politique étrangère.

La dimension diplomatique et militaire d'une « Europe puissance » est ainsi aujourd'hui au centre de l'actualité européenne. L'Union européenne développe depuis déjà de nombreuses années des politiques que l'on peut rapporter à ce que les Anglo-saxons appellent la « soft security » notion qui renvoie aux outils politiques, économiques et financiers et donc non proprement militaires de la sécurité. La combinaison de ces attributs font de l'Union une puissance sélective, et non pas globale comme on le verra à partir de l'utilisation de ces attributs au Moyen-Orient.

Avant de passer à la politique menée à l'égard du Moyen-Orient, il est utile d'indiquer que ces outils jouent un rôle essentiel en ce qui concerne la capacité de l'Union européenne à contribuer à la stabilité. Ils sont de plus considérés par les opinions publiques et les forces politiques de certains pays membres de l'Union (Allemagne, Pays-Bas, Italie notamment) comme constitutifs de la notion même de puissance dans l'après-guerre froide. D'autre part, l'enclenchement du processus d'élargissement de l'Union a permis qu'un dialogue politique régulier qui porte sur les questions de sécurité au sens large se développe entre Bruxelles, les pays candidats à l'adhésion, en particulier les trois pays d'Europe centrale et orientale que sont la Pologne, la République tchèque et la Hongrie. C'est en combinant ces outils de puissance « civile », qui ressortissent essentiellement du premier pilier des activités de l'Union, à la Politique extérieure et de sécurité commune (PESC) et au projet d'Europe de la défense tel qu'il se construit aujourd'hui, que l'Union européenne pourra, à terme, acquérir une dimension politique internationale à la mesure de son statut économique.

### 1.1.3 Les instruments politiques européens utilisés à l'égard du Moyen-Orient

Par quel moyen et par quelle stratégie, et pour quel objectif, l'Europe utilise sa puissance sélective au Moyen-Orient ? On va essayer dans les paragraphes suivants d'expliquer l'utilisation des attributs de la puissance de l'Union au Moyen-Orient. On va démontrer les deux aspects, l'un officiel, l'autre plus stratégique dans l'analyse de cette politique.

En effet, selon la politique officielle de l'Union européenne, c'est le partenariat euro-méditerranéen qui a pour vocation de faire de cette région un « espace de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité ; de renforcer le dialogue politique, de développer la coopération économique et sociale ; de valoriser davantage la dimension sociale, culturelle et humaine et d'instaurer une zone de libre-échange d'ici 2010. Il place la transition économique et le libre-échange au cœur de la coopération financière entre l'Union et la région ». <sup>67</sup>

La politique de proximité de l'Union européenne à l'égard de la région méditerranéenne est donc régie par ce Partenariat euro-méditerranéen, action lancée lors de la Conférence de Barcelone en 1995 (appelée processus de Barcelone), qui réunit l'Union européenne et ses douze partenaires méditerranéens que sont le Maroc, l'Algérie et la Tunisie (Maghreb), l'Égypte, Israël, la Jordanie, l'Autorité palestinienne, le Liban et la Syrie (Machrek) ainsi que la Turquie, Chypre et Malte. Quant à la Libye, elle assiste à certaines réunions en qualité d'observateur. La Déclaration de Barcelone fixe comme objectifs principaux de l'Union européenne dans ce cadre de faire de la zone euro-méditerranéenne « un espace de paix et de stabilité fondé sur le respect de principes essentiels dont les droits de l'homme et la démocratie (partenariat politique et de sécurité [ainsi que de] construire une zone de prospérité partagée grâce à l'instauration progressive d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens et entre ces mêmes partenaires, accompagnée d'un appui financier important de l'Union européenne destiné à faciliter la transition économique et à aider les pays partenaires à faire face aux conséquences économiques et sociales de ce processus de réforme (partenariat économique et social) ».

---

<sup>67</sup> Déclaration de Barcelone et partenariat euro-méditerranéen, 27 et 28 novembre 1995, <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r15001.htm>

Le caractère « pacificateur » du projet européen se voit échoué dans un certains nombre de domaines d'action à vocation de coopération et d'interdépendance interétatique ayant pour objectif de diminuer les risques de tension, voire d'éliminer les possibilités de guerre dans cette région. En effet, la déclaration veut « développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et le rapprochement des peuples dans la région euro-méditerranéenne et développer des sociétés civiles libres et florissantes (partenariat dans les domaines social, culturel et humain) ».

Pour ce faire, l'Union européenne a mis en place un certain nombre de dispositifs économiques qui signifient sa puissance sélective (civile). Ainsi, *EuropeAid*<sup>68</sup> met en œuvre la politique de coopération qui comprend un volet géographique et un thématique (Démocratie et droits de l'homme, Co-financement avec les ONG, Sécurité alimentaire et Mines anti-personnel). Cette politique structurelle de coopération est doublée d'un secours aux populations démunies et cette aide est mise en œuvre par l'*Office Echo*<sup>69</sup>. La coopération avec les pays du sud de la Méditerranée, du Proche et du Moyen-Orient est mise en œuvre au moyen du programme *Meda*<sup>70</sup> et des autres instruments financiers. Le programme *Meda* est le principal instrument financier de l'Union européenne au service du partenariat euro-méditerranéen. Il prévoit des mesures d'accompagnement financières et techniques pour la réforme des structures économiques et sociales. Le programme s'adresse aux États, à leurs autorités régionales et locales ainsi qu'aux acteurs de la société civile.

Pour démontrer l'importance stratégique donnée à ces actions aux répercussions concrètes ressenties sur le terrain, on peut d'abord indiquer que les questions de politique et la programmation de l'aide relèvent de la Direction Générale Relations extérieures de la Commission européenne dont les documents à la base du programme confient la gestion des projets, de leur identification à leur évaluation, à l'Office de coopération *EuropeAid*.

Pour en indiquer l'importance, il faut évoquer le coût du projet. Le programme *Meda* a eu pour première base juridique le règlement de 1996 qui couvrait la période de 1995 à 1999 et le dotait d'un budget de 3,43 milliards d'euros. Un nouveau règlement, version améliorée du précédent, instituant le programme *Meda II* pour la période 2000-2006 a été adopté en novembre 2000. Le nouveau programme est doté d'une enveloppe de 5,35 milliards d'euros.

<sup>68</sup> A propos de Europeaid, [http://ec.europa.eu/europeaid/general/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/general/index_fr.htm)

<sup>69</sup> Office d'aide Humanitaire de la Commission Européenne,  
[http://ec.europa.eu/echo/presentation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/presentation/index_fr.htm)

<sup>70</sup> Programme MEDA, <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r15006.htm>

Les principaux objectifs et domaines d'intervention s'inspirent directement de ceux de la Déclaration de Barcelone de 1995.

Le programme *Meda* a une vocation à la fois bilatérale et régionale :

Dans le premier niveau, il a pour but de développer « l'appui à la transition économique : l'objectif est de préparer le libre-échange en améliorant la compétitivité dans l'optique d'une croissance économique durable grâce, notamment, au développement du secteur privé. Puis le renforcement de l'équilibre socio-économique : l'objectif est de pallier les effets négatifs à court terme de la transition économique par des mesures sociales adaptées. Le développement de la société et de l'économie de chacun des pays, ainsi que la capacité de leurs institutions, permet de définir les priorités d'intervention. Il peut ainsi être décidé de promouvoir des programmes susceptibles de contribuer au développement de la démocratie et au respect des droits de l'homme ».

Au deuxième niveau, la coopération régionale et multilatérale « reflète les progrès réalisés dans le cadre du processus de Barcelone en prévoyant des interventions au niveau multilatéral sur des questions d'intérêt commun, conformément à la Déclaration, et en renforçant les activités en faveur d'une coopération décentralisée. Les programmes régionaux couvrent les trois piliers de la Déclaration de Barcelone ».

Dans le cadre plus particulier du financement dans la zone du conflit historique israélo-palestinien, la Cisjordanie et Bande de Gaza bénéficient de financements au titre du programme *Meda* qu'elles peuvent doubler par deux autres instruments financiers européens que sont « le processus de paix » qui est un financement à destination d'actions communautaires liées à l'accord de paix conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) dont les montants engagés depuis plusieurs années se chiffrent en centaines de millions d'euros ; et « l'Aide à l'Unwra »<sup>71</sup> dont l'objectif est le soutien des réfugiés palestiniens , cette contribution versée à l'Office se chiffre elle aussi en centaines de millions d'euros.

---

<sup>71</sup> United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East, <http://www.un.org/unrwa/english.html>

On peut aisément le constater : l'Union européenne se pose comme une entité internationale à vocation de pacification des conflits notamment par une action continue et officiellement « dépolitisée » d'aide et de coopération humanitaire très concrète dans la résolution ou l'accompagnement des conséquences de crises ou d'affrontements ainsi que, dans la promotion des droits de l'homme et d'expansion économique dans une vision très matérialiste de la résolution des conflits et d'instillation de stabilité régionale par l'établissement d'un marché favorisant la libéralisation des échanges et d'une société de consommation. Ainsi cette stratégie de dépolitisation apparente des relations de l'Union européenne au profit du commerce régional avec le grand Moyen-Orient semble porter ses fruits puisque selon une carte établie par l'Institut de relations internationales et stratégiques, tous les pays de cette zone (même Israël) développent des échanges commerciaux avec l'UE largement supérieurs à ceux avec les Etats- Unis. Par exemple, en dollars et par habitant l'Iran connaît un échange avec l'UE de 12 886 et de 190 avec les EU, l'Arabie saoudite de 25 381 avec l'UE contre 18 671 avec les EU, la Syrie de 5 792 avec l'UE et 434 avec les EU, Israël de 20 979 avec l'UE et de 19683 avec les EU etc. la différence étant encore plus marquée dans les pays du Machrek et du Maghreb<sup>72</sup>. En ce qui concerne l'Iran, ses principaux fournisseurs (ses importations représentent 21 % du PIB national) restent toujours l'Allemagne, l'Italie et la France.

Les exemples abondent où, l'Union européenne ne pose comme postulat de son action dans le champ Moyen-oriental, qu'une approche humanitaire dont l'intégration au processus des Nations-Unies implique son désintéressement. C'est ainsi qu'au sommet européen d'Athènes des 16 et 17 avril 2003 par exemple, à l'occasion extraordinaire de l'élargissement historique d'une Europe à vingt cinq, les dirigeants européens feront le point sur les travaux de la Convention européenne et se pencheront sur le rôle des Nations-Unies dans la gestion de l'après-guerre en Irak. L'Union européenne réaffirmera à cette occasion son « attachement à jouer un rôle significatif dans la reconstruction politique et économique de l'Irak. Elle accorde aux Nations Unies un rôle central dans l'après-guerre, notamment dans le processus conduisant à l'autonomie du pays et dans la coordination de l'aide humanitaire.». Dans la même déclaration, sur le conflit israélo-palestinien, l'Union européenne « répète son engagement à faire aboutir le processus de paix au Moyen- Orient dans les délais établis par la feuille de route du Quartet (Union européenne, Etats-Unis, Nations Unies et Russie) ».

---

<sup>72</sup> Boniface P. (dir), L'année stratégique 2005. *Stratéco : analyse des enjeux internationaux*, IRIS /Challenges, Armand Colin, 2004, p.333

On peut en déduire que conformément à son idéal de représentation de *Soft Power*<sup>73</sup>, l'Union européenne applique une stratégie d'influence par une présence commerciale, économique et humanitaire marquée par le respect absolu des processus onusiens et d'une vision de sauvegarde du multilatéralisme et de la diversité régionale. Son impact est incontournable et pèse de tout son poids dans la prise en compte des décisions fondamentales même si à aucun moment, l'Union elle-même ne développe de stratégie offensive ni clairement définie dans une région à l'environnement souvent conflictuel où la nécessité de décisions fortes se fait régulièrement sentir.

La nature de l'Union européenne (forte puissance commerciale et économique dans le monde mais sans capacité de puissance correspondante) qui la rend souvent inaudible dans la société internationale et lui laisse céder la place aux politiques nationales ancrées dans les stratégies de puissance. Il suffit de constater que toutes les initiatives de quelque poids dans les relations de l'Europe avec le Moyen-Orient proviennent des chancelleries nationales ; « en politique étrangère la puissance de l'Europe ne réside que dans les Etats membres »<sup>74</sup>.

C'est en effet par exemple après la prudence excessive de l'Union européenne concernant l'édification du mur de séparation par Israël (abstention lors du vote de l'ONU le 8 décembre 2003 d'une résolution appelant à l'examen par la Cour internationale de justice de la légalité de ce mur), que plusieurs États européens déposeront individuellement des conclusions écrites auprès de la Cour internationale de justice et qu'un pays comme la France avait par la voix de son président Jacques Chirac, affirmé dans la quotidien israélien *Yedioth Aharonoth* du 13 février 2004 que « si Israël estime qu'une barrière peut être techniquement efficace, il faut néanmoins qu'elle soit juridiquement acceptable. Son tracé actuel n'est pas conforme au droit international (...). J'ai le sentiment que la construction de cette barrière, selon ce tracé, créera de nouvelles frustrations et davantage de colère et qu'elle compromettra la solution de deux États, qui fait l'objet d'un consensus international ». Cette politique française e dans le dossier israélo-palestinien permet à d'autres chancelleries européennes de suivre la même voie.

---

<sup>73</sup> Le soft power (ou « puissance douce ») est un concept utilisé en Relations internationales pour décrire la capacité d'un acteur politique – comme un État, d'influencer indirectement le comportement d'un autre acteur ou la définition par cet autre acteur de ses propres intérêts à travers des moyens non coercitifs (économiques, culturels ou idéologiques).

<sup>74</sup> DEHOVE, Mario, « *L'Union européenne, une puissance toujours virtuelle* », in B. Didiot, S. Cordellier (dir.), *L'état du monde 2005*, La découverte, p.204

Ce sont également les stratégies nationales ponctuellement convergentes de l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne qui vont pousser leurs ministres des Affaires étrangères à négocier et à obtenir à Téhéran même un accord le 21 octobre 2003, accord prolongé à Genève le 25 mai 2005. Dans une perspective très marquée et par la tension due à l'extrême gravité de la situation et par les non-dits des différentes parties, la question est posée de savoir si l'initiative de ces européens dans le cadre de l'AIEA est complémentaire ou concurrente de celle des États-Unis. Ces derniers, en plus des objectifs européens de non sanctuarisation de l'Iran et de non retour à une situation de repli de Téhéran, ajoutent une volonté de déstabilisation du régime des mollahs pour concrétiser la réorganisation du grand Moyen-Orient dans le sens de leurs intérêts et pour projeter leur stratégie de moyen terme dans la région à l'aide des Chiites mais désormais à partir de Nadjaf en Irak, où se trouve le tombeau d'Ali quatrième calife de l'islam et premier calife du chiisme, potentiellement redevenue la capitale spirituelle du chiisme au détriment de Qom en Iran, ville de Khomeiny, tant que l'Irak était sous la domination d'un régime nationaliste laïc et de toute façon dominé par les sunnites.

En matière d'approvisionnement et de sécurisation des sources et des routes stratégiques des matières premières énergétiques également, on peut également constater que les réponses européennes vis-à-vis du Moyen-Orient sont nationales.

En effet, si le livre vert de la commission européenne<sup>75</sup> a posé d'importants principes pour préparer une éventuelle politique européenne vis-à-vis de l'énergie et du pétrole, on constate que seules les « nations-cadres » de l'Union européenne ont les moyens de répondre aux éventuels défis que représenteraient tous les risques inhérents aux ruptures d'approvisionnement.

Comme Christophe-Alexandre Paillard décrit très bien, le risque majeur pour l'Union européenne que serait l'éventuelle rupture de ses approvisionnements énergétiques concerne essentiellement « le Moyen-Orient qui joue un rôle clef dans les questions pétrolières et gazières européennes : il concentre 63% des réserves mondiales de pétrole et 35 % des réserves de gaz (estimations 2003). L'Europe importe environ 3 millions de barils par jour en provenance du Golfe Persique, soit 45 % de ses importations pétrolières. L'Union Européenne est le premier acheteur de pétrole et le premier fournisseur de l'Arabie Saoudite (38% des

---

<sup>75</sup> Vers une stratégie européenne de sécurité et d'approvisionnement énergétique , 29 novembre 2000, [http://ec.europa.eu/energy/green-paper-energy-supply/doc/green\\_paper\\_energy\\_supply\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/energy/green-paper-energy-supply/doc/green_paper_energy_supply_fr.pdf)



importations saoudiennes) et de l'Iran. Les pays de l'Union Européenne sont aussi le principal partenaire commercial des pays du Golfe persique. Elle est le premier fournisseur du Koweït et des Emirats Arabes Unis avec 30 à 40% de leurs importations. Tout débat sur la politique énergétique européenne doit donc tenir compte de ces données et du rôle de l'Arabie saoudite comme "banque centrale du pétrole mondial". Si la stabilité de l'Arabie saoudite est menacée, alors qu'elle seule peut peser sur les cours du brut en cas de crise, c'est l'ensemble des équilibres énergétiques européens qui seront menacés. L'Union européenne va rester dépendante du pétrole provenant du Moyen- Orient alors que son approvisionnement en gaz sera couvert par de multiples fournisseurs. La part du Moyen Orient dans les échanges énergétiques mondiaux va repartir à la hausse dans les prochaines années du fait de l'affaiblissement d'autres zones d'extraction comme la mer du Nord. On va donc assister à une reconcentration de l'offre énergétique mondiale après la diversification des années 70 et 80 »<sup>76</sup>.

La conséquence première de cette évolution est la prise en main par des stratégies nationales d'une politique européenne conséquente notamment pour réduire sa dépendance vis-à-vis du Moyen-Orient car en effet, si « le taux de dépendance vis-à-vis du pétrole produit à l'extérieur de l'Union [faisait] un bond à 85% dès 2010 et à 90% en 2020 selon la Commission européenne », ce serait essentiellement au profit de la région moyen-orientale. L'Union européenne doit donc « s'attendre à un regain de ses préoccupations de sécurité d'approvisionnement. Le passage d'une situation de dépendance limitée à une situation de dépendance extérieure massive va en effet contribuer à modifier les conceptions géostratégiques de l'Europe ».

Largement au-delà de ces seuls exemples, de défis majeurs auxquels pourraient être ou seront confrontés les pays de l'Union européenne, l'on peut déjà comprendre combien il existe deux niveaux de perception de la politique de l'Union européenne au Moyen-Orient. Le premier est institutionnalisé à l'échelle de l'organisation internationale d'intégration qu'est l'Union européenne elle-même ; sa politique est essentiellement hors du champ de la puissance et se veut économique et humanitaire dans le cadre du droit international public incarné par l'Organisation des Nations Unies et ses agences. En un mot, la neutralité de l'Union européenne se traduit par une idée de gouvernance comme meilleure gestion des

---

<sup>76</sup> Publications de la Fondation Robert Schuman ; Voir. Également C.-A. Paillard, C. de Lestrage, P. Zelenko, Géopolitique du pétrole, Éd. Technip, Paris, 2005.

crises et conflits potentiels dans la région, notamment par une présence commerciale et une aide au développement favorisant la résolution des problèmes. Le second niveau est l'affaire d'États parce qu'il met en oeuvre la stratégie de puissance, une définition capacitaire et implique la géopolitique des différents acteurs concernés pour faire avancer leurs intérêts propres qu'ils soient communs, complémentaires ou concurrents.

Il apparaît que c'est dans l'adéquation de ces deux niveaux et malgré la divergence récente des stratégies des nations-cadres européennes dans l'affaire irakienne ou dans la perception du plan américain de remodelage du Grand Moyen-Orient, que les pays européens pourront enfin peser de tout leur poids, somme toute à proportion de leur engagement financier le plus important du monde industrialisé dans la région. Cependant, cet engagement économique n'est pas considéré par certains auteurs ou hommes politiques comme une vraie réussite de l'Union dans le domaine politique.

Cette difficulté à passer de l'échelle économique à celle de la puissance politique a plusieurs raisons. D'un point de vue général, les moyens de l'action internationale de l'Union sont dispersés entre les différents piliers, et répondent à des impératifs politiques et à des règles juridiques différents. Alors que la majorité des relations économiques extérieures s'inscrivent dans le cadre du premier pilier, et obéissent à des règles de décision communautaires, la PESC est un mécanisme intergouvernemental très faiblement contraignant pour les États membres.

Il n'y a notamment pas de liens directs entre les fonds dépensés au titre des relations économiques extérieures, et les orientations politiques et diplomatiques prises au sein de la PESC. Ainsi, alors même que la PESC est censée constituer l'outil diplomatique, politique et de sécurité de l'Union, les leviers concrets, notamment économiques, se trouvent ailleurs. Or, les mesures de nature économique et financière doivent être considérées comme relevant de la problématique générale de la sécurité et de la politique étrangère. Elles sont en effet destinées soit à prévenir un conflit, soit à contribuer à la réhabilitation post-confliktuelle : reconstruction en Europe centrale et orientale et dans l'ex-Yougoslavie ; participation à la dimension économique et financière du processus de paix au Moyen-Orient.

En conséquence, le rappel des atouts civils de la puissance sélective européenne et leur utilisation au Moyen-Orient sont essentiels à plusieurs titres. Tout d'abord, ils confirment que l'Union s'est très rapidement adaptée à l'environnement stratégique d'après-guerre froide en créant, au sein du premier pilier, des mécanismes économiques et financiers de stabilisation à l'échelle du continent européen, comme en témoignent l'ensemble des programmes de soutien aux réformes en Europe centrale et orientale et au Moyen-Orient. Il en va de même des actions définies dans le cadre de l'humanitaire, considéré aujourd'hui comme une des composantes essentielles de la sécurité internationale.

#### **1.1.4 Le débat transatlantique au sein de la consolidation de la puissance européenne**

Enfin, évoquer les attributs non militaires de la puissance européenne permet de recentrer le débat transatlantique, qui fait de la capacité de l'Union européenne à gérer les crises le critère ultime de sa puissance politique. Réduire le statut politique et de sécurité de l'Union européenne à la seule problématique de la gestion des crises, comme le font aujourd'hui les États-Unis et certains de leurs alliés européens. Il est clair que l'Europe a besoin d'un outil militaire commun lui permettant de jouer un rôle plus évident dans la prévention et la gestion des conflits. Mais cela conduit trop souvent à dévaluer le poids et le rôle de tout un ensemble d'autres moyens que l'Union développe déjà depuis longtemps et qui s'inscrivent dans une logique de stabilisation et de prévention à long terme, en Europe et au-delà. Dans les débats à venir sur la relation Europe/États-Unis dans le domaine de la sécurité, il ne faudrait pas ainsi définitivement dissocier la dimension proprement militaire et opérationnelle, sur le terrain de laquelle les États-Unis continueront de bénéficier d'atouts incontestables, d'une dimension plus large, plus politique, où l'équilibre des forces entre les deux rives de l'Atlantique n'est pas aussi clairement favorable à Washington.

## **1.2 LA PESC dans les relations avec la Turquie**

La question n'est pas uniquement de définir la nature et l'utilisation de cette puissance, mais aussi la nature même de l'Union européenne et la Turquie. Comment on peut intégrer la Politique étrangère de l'Union et celle de la Turquie ? Quelles sont les natures politiques de ces entités ?

Même si l'Union européenne entame les négociations d'adhésion avec la Turquie en 2005, l'adhésion est prévue vers 2015. Dans cette période, la Turquie doit mettre en œuvre les réformes politiques et économiques qui assureront sa conformité pleine avec les 35 chapitres de négociations sur l'Acquis communautaire. Quant à l'élargissement, l'Union compte déjà 27 États membres. L'une des questions importantes est en effet le futur du projet européen qui devient incertain après le refus du Traité établissant une Constitution pour l'Europe par la France et le Pays-Bas en 2005. Mais, aucun argument n'exclut l'idée que l'Union européenne et la Turquie puissent commencer à intégrer leurs politiques étrangères dans le processus de négociations. De plus, l'aspiration de la Turquie à entrer dans l'Union européenne et la décision de l'Union européenne prise au Sommet d' Helsinki de 1999 sur l'identification de ce pays en tant qu'un candidat rend impossible pour la partie turque l'acceptation d'un projet de « partenariat privilégié » ou d' « intégration limitée ». Les Turcs considèrent un tel projet comme exclusion de la Turquie de l'Europe pour les raisons qui vont au delà des critères de Copenhague.

Par conséquent, l'hypothèse de notre recherche est qu'il y aura une décision pour intégrer la politique étrangère de la Turquie et de l'Union européenne dans l'optique d'une adhésion pleine et entière. Une telle intégration peut apporter les avantages importants à la Turquie et à l'Union européenne. En fait, le processus d'intégration dans ce domaine a déjà commencé par l'association de la Turquie à la Politique européenne de sécurité et de défense. En octobre 2002, un accord a été conclu sur la participation des alliés de l'OTAN non membres de l'Union européenne à la Politique européenne de défense. Dans la pratique, la Turquie a participé à toutes les opérations militaires menées par l'Union européenne, sauf l'opération menée par l'Union dans la République démocratique du Congo.

Mais, ce n'est qu'un petit pas par rapport à l'ordre du jour politique du monde. Les raisons qui le font considérer sont plusieurs : D'abord, le voisinage de la Turquie avec la Méditerranée orientale, les Balkans, le Moyen-Orient et les régions eurasiennes qui constitue l'une des dimensions cruciales de la politique étrangère turque est devenue la source principale des soucis de la sécurité de l'Europe : Les armes de destruction massive, le terrorisme, le trafic illégal des drogues et des personnes. Celles-ci ont été identifiées comme les menaces prioritaires dans la Stratégie européenne de sécurité adoptée par l'Union européenne en décembre 2003.<sup>77</sup> En second lieu, la politique européenne de voisinage (PEV) a été mise en

---

<sup>77</sup> Stratégie européenne de sécurité signée, Bruxelles, le 12 décembre 2003, [www.iss-eu.org/solana/solanaf.pdf](http://www.iss-eu.org/solana/solanaf.pdf)

œuvre dans le cadre de l'élargissement de 2004 de l'UE, et vise à éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie et nos voisins<sup>78</sup>. L'élargissement de l'Union européenne à la Turquie va prolonger les limites de cette politique à l'est, qui va devenir à un certain degré une politique de voisinage turco-européenne. Troisièmement, la Turquie offre à l'Union européenne un certain nombre d'instruments spécifiques culturels aussi bien que militaires pour que l'Union puisse s'en servir en vue de l'effacement des menaces citées dans la Stratégie européenne de sécurité. De ce fait, l'Union européenne peut développer une harmonie entre les différents pays du monde au lieu de favoriser un clash de civilisations.

Dans cette partie de notre travail, on va commencer en avançant quelques hypothèses sur la nature de l'Union européenne et celle de la Turquie actuelle qui sont en évolution constante. Ensuite, on va aborder la place de la Politique étrangère et de sécurité commune dans les documents officiels relatifs à l'adhésion de la Turquie. Quelques aspects de la candidature turque sont manifestement contre les intérêts de l'Europe, mais il y a bien des points positifs et négatifs. Enfin et finalement, on va analyser ces idées par rapport au théâtre géographique le plus appropriés de l'opération pour mener leurs politiques étrangères respectives : Le Moyen-Orient.

### **1.2.1 Les hypothèses sur la nature de l'Union européenne et de la Turquie d'aujourd'hui et leur conséquences probables dans le domaine de la politique étrangère**

À quel genre d'Union européenne la Turquie adhérera-t-elle ? En 2007, l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie élargit l'Union européenne à 27 États membres. En outre, la Croatie s'est appliquée pour adhérer en 2003 et Macédoine suivi en mars 2004. D'autres pays balkaniques sont actuellement dans les processus d'association et de stabilisation, qui ont été explicitement identifiés par le Conseil européen de Thessaloniki du juin 2003. À cette liste doit être ajoutée la Moldavie, qui est de moins en moins orientée vers la Russie, visant à entrer dans les processus de stabilisation et d'association et s'adhérer un jour à l'Union européenne. L'Ukraine et les États de Caucase du sud commencent petit à petit à annoncer leur vocation européenne, surtout après le début des négociations d'adhésion avec la Turquie. Bref, l'idée que la Norvège et l'Islande adresseront un jour leur demande en vue de leur

---

<sup>78</sup> La Politique Européenne de Voisinage, [http://ec.europa.eu/world/enp/policy\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/world/enp/policy_fr.htm), mis à jour le 17 juillet 2007

adhésion à l'Union européenne ne devra pas être exclue, dans ce cas, ces pays seront soumis à un traitement rapide, étant donné qu'ils remplissent déjà les critères de Copenhague.

Où dans cette longue liste d'attente la Turquie trouvera sa place ? Officiellement, il a sa place après la Bulgarie et la Roumanie. Alors, quelles sont les conséquences de cet élargissement de l'Union pour la nature de celle-ci ? Les prévisions sont impossibles. Mais, il y a deux hypothèses contradictoires qui peuvent être proposées. L'Union européenne sera-t-elle plutôt un État westphalien fédéral ou un empire néo-médiéval ? Elle se dote aujourd'hui des éléments de deux modèles. Les paragraphes suivants visent à faire une analyse sur l'évolution future de la nature de l'Union dans le cadre de ces deux modèles.

En premier lieu, l'hypothèse westphalienne prévoit la création d'un niveau supranational de gouvernement en tant qu'une autorité fédérale centrale. Une Union fédérale aura de nouvelles compétences et elle va développer des compétences propres aux domaines pour lesquels elle a actuellement une faiblesse. Elle pourra ainsi les exercer au delà d'un territoire bien défini. L'Union sera équipée des forces militaires communes et des polices communes pour assurer à la fois la sécurité interne et externe de la fédération européenne. Il y aurait une cohésion entière entre les régimes politiques, les administrations étatiques, les structures économiques et militaires des États composants. Dans ce cas, il y aura uniquement une distinction catégorique entre l'intérieur et l'extérieur. La souveraineté sera transférée de l'État nation à la fédération supranationale européenne.

En second lieu, l'hypothèse d'un empire néo-médiéval prévoit l'émergence d'une union avec plusieurs centres de décision, sans un centre précis de puissance ou de hiérarchie. De plus, les frontières de cette Union seront flexibles. Quant à la structure institutionnelle, l'Union aura des institutions et des processus de décision plus complexes qu'aujourd'hui. Ceci conduira l'Union à présenter des attitudes différentes au sein de la communauté internationale plutôt qu'une représentation uniforme de l'Europe. Sa souveraineté sera divisée, sa citoyenneté sera diversifiée et ses établissements seront multiples. On aura donc un réseau complexe d'interdépendances entre les États membres. L'Union européenne comptant plus de 30 États Membres se ressemblera de plus en plus à un équivalent moderne d'un empire néo-médiéval.<sup>79</sup> Le rejet du Traité constitutionnel renforce aussi cette tendance de faire de l'Union un ensemble d'États et non pas un État fédéral.

---

<sup>79</sup> CAPORASO, James, «The EU and forms of state: Westphalian, regulatory and post-modern», *Journal of Common Market Studies*, 1996, Vol. 34, No. 1, pp. 29-51.

En effet, l'Union inclut déjà des diversités à l'intérieur et à l'extérieur. Par exemple, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark restent en dehors de la zone euro. Le passage de nouveaux membres de l'Union à l'euro est aussi difficile et il nécessite la restructuration de l'économie. Ensuite, les différents concepts de zones économiques européennes au-delà de l'adhésion formelle de l'Union européenne existent déjà, et deviennent plus nombreux et diversifiés. Par exemple, la Norvège et la Suisse font partie de l'espace économique européen et la Turquie fait partie de l'Union douanière en 1995.

Dans le domaine de justices et affaire intérieures, la Norvège et la Suisse font partie de l'espace Schengen sans devenir membre de l'Union. Ces pays participent aussi aux Conseils européens consacrés à ce domaine, sans avoir le droit de vote. Cependant, le Royaume-Uni, un membre important de l'Union, ne participe pas à cet espace Schengen.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, les États non membres de l'Union européenne mais ayant le statut de membre associé de l'Union de l'Europe Occidentale ou membre de l'OTAN tels que la Turquie peut peser sur les décisions concernant la PESD.<sup>80</sup> De plus, les grands États de l'Europe tels que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni mènent de temps en temps des initiatives diplomatiques au nom de l'Europe sans autres États membres. L'initiative jointe menée en Iran en 2003 a été considérée comme une réussite importante de la Politique étrangère de l'Union<sup>81</sup>.

Dans le domaine des relations extérieures, les efforts actuels de l'Union européenne pour développer une Politique européenne de voisinage représentent un moyen pour remplir l'espace entre la pleine adhésion et les relations extérieures de l'Union. Selon le document stratégique publié en 2004 par la Commission européenne sur cette politique, les frontières géographiques de celle-ci s'étendent à tous les États européens CEI<sup>82</sup> (Russie, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, et le Caucase du sud) et à l'ensemble du bassin méditerranéen, c'est-à-dire à tous les États du Processus de Barcelone. L'Irak et l'Iran reste en dehors de ce projet.

---

<sup>80</sup> La Turquie avait le souci d'exclure que des opérations dirigées contre ses intérêts puissent être menées dans le cadre de la PESD, d'où la difficulté de parvenir à des arrangements permettant l'utilisation de ressources de l'OTAN par l'UE ("Berlin plus"). Le sommet UE de Copenhague en décembre 2002 a permis de dégager la voie pour la conclusion de tels arrangements, en excluant Chypre (et Malte) de la participation à des opérations militaires conduites par l'UE.

<sup>81</sup> MOJTAHED-ZADEH, Pirouz, « *Le Triangle nucléaire Europe-Iran-Etats-Unis* », [http://www.strategicsinternational.com/8\\_zadeh.pdf](http://www.strategicsinternational.com/8_zadeh.pdf), 20 juillet 2005 p.161-165

<sup>82</sup> A présent, les membres de la Communauté des États indépendants sont la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, la Moldavie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie.

En conséquence, la forme précise et l'efficacité du système européen restent incertaines. Surtout, après le refus du Traité constitutionnel et le début des négociations pour l'adoption d'un nouveau traité simplifiée augmente le niveau d'incertitude sur l'avenir de l'Union européenne. Ce qui semble plus clair est que l'Union ne se ressemblera pas à un modèle politique composé des États membre de première et de seconde classe. Les nouveaux membres de l'Union et en particulier une Turquie membre s'opposeront au développement d'un tel système, en le considérant comme forme de discrimination et d'exclusion en dépit de tous leurs efforts faits afin d'entrer dans l'Union.

Si les États membres n'acceptent pas un jour le modèle fédéral pour l'Europe, la diversité dominera bien sûr au sein de l'Union européen. Cette diversité engendra une plus grande richesse culturelle, sociale et politique en son sein. Ainsi, les différences entre les États membres de l'Union et les autres États seront de moins en moins précises. Ceci pourra permettre à l'Union de développer plus facilement ses relations avec l'extérieur en utilisant les caractéristiques communes et spécifiques qui se trouvent entre quelques États membres et leurs voisins. Comme on le verra dans le cas du Moyen-Orient, ce serait particulièrement vrai dans le cas de la Turquie et de ses voisins. Dans le cas d'existence des intérêts communs entre l'Union et la Turquie, les spécificités de ce pays peuvent considérablement peser sur l'efficacité de la politique étrangère de l'Union.

« Quelle Turquie » entrera dans l'Union européenne dans dix ans ? Comme les auteurs et les chercheurs indiquent dans leurs travaux, la Turquie est composée de « plusieurs Ankara ». En fait, il s'agit des visions différentes de l'État nation Turc. C'est surtout dans la période suivant le Conseil européen de Helsinki de 1999 que cette diversité politique commence à se montrer fortement sur la scène politique turque. Selon les autorités européennes, si Ankara est sérieux dans ses aspirations à rejoindre l'Europe, il doit mettre en œuvre les réformes politiques, économiques et institutionnelles dans le pays. Comme les demandes de réformes deviennent plus intenses, il n'est pas surprenant de voir que la résistance contre le changement apparaît visiblement à Ankara. Cette opposition efficace à l'adhésion de l'Union européenne ou plutôt aux réformes nécessaires existe dans beaucoup de groupes politiques en Turquie. Par exemple, les nationalistes de la gauche ou de la droite sont contres cette adhésion à l'Europe. Les *establishments* civils et militaires ont aussi des inquiétudes sur le résultat de l'adhésion concernant la diminution de leur pouvoir dans la vie politique turque. Quelques nationalistes de droite préfèrent établir des liens avec les Républiques turques de l'Eurasie au lie de voir



l'intégration pleine et entière de la Turquie avec l'Europe Occidentale. Quant aux conservateurs, leur approche rejette les principes du multiculturalisme et de la gouvernance à plusieurs niveaux de l'Union européenne. D'autres s'opposent à l'intervention progressive de Bruxelles dans les politiques domestiques turques et sont favorables à une coopération plus étroite avec les Etats-Unis.

Les approches pro-européennes et pro réformistes existent également dans l'*establishment* Turc, comme démontré par les réformes constitutionnelles fondamentales entreprises depuis octobre 2001. Mais, il fallait attendre la victoire du AKP<sup>83</sup> dans les élections législatives du 3 novembre 2002. La nature de ce parti (conservateur et démocrate) a permis à celui-ci d'obtenir des voix suffisantes pour former un gouvernement stable de parti unique depuis les gouvernements de Turgut Özal des années 80. L'AKP refuse de se définir comme partie religieuse mais réclame plutôt de plus grandes libertés religieuses. Afin de diffuser un message politique cohérent, il préconise également les droits et les libertés individuels dans d'autres sphères. Son soutien à l'adhésion de la Turquie à l'Europe est non seulement comme un objectif à atteindre par la réalisation des réformes douloureuses. Dans la perspective politique présentée par le gouvernement d'AKP, les objectifs de la réforme sont plus importants que l'adhésion elle-même<sup>84</sup>. En effet, les ministres de gouvernement ont à plusieurs reprises appelé les critères de Copenhague comme « les Critères d'Ankara »<sup>85</sup>.

« Quel genre de la Turquie ? » On peut réfléchir deux réponses possibles à cette question : La Turquie plus ressemblera-t-elle à la République basée sur les principes de centralisation, de sécularisme et d'homogénéité, qui à plusieurs occasions ont été poursuivis par des moyens répressifs ? Ou est-ce que l'État Turc accomplira ses objectifs et créer en une nation civique dans laquelle la diversité régionale, linguistique, culturelle et ethnique sera respectée ? En effet, depuis les élections législatives de 2002, la transformation de la Turquie n'est pas un rêve, mais une réalité. Un engagement plus fort afin d'entrer dans le club européen facilite la modernisation de l'Etat nation Turc. Ceci est en pleine conformité avec le projet d'occidentalisation imaginée par la bureaucratie ottomane du 19 siècle et Atatürk. De plus, dans les élections du 22 juillet 2007, l'AKP gagne 46.6 % des voix qui devra accélérer

---

<sup>83</sup> Le Parti pour la justice et le développement ou AKP (*Adalet ve Kalkınma Partisi*) est le parti au pouvoir en Turquie. Son nom est souvent abrégé en *AK Parti*, ce qui signifie *parti blanc*.

<sup>84</sup> Après les interdictions des partis constitués sur une base religieuse, les libertés politiques sont considérées comme vitales pour la survie de ce parti.

<sup>85</sup> Par exemple, il faut voir les notes de la réunion informelle sur l'avenir des relations turco-européennes à laquelle participe le ministre turc de l'économie Ali Babacan, organisée par l'Institut d'Université européenne et l'Université de Sabanci Florence, 6-7 mai 2004.

l'engagement européen de la Turquie. Ainsi, les responsables européens saluent la victoire de Tayyip Erdogan.<sup>86</sup> "Cette victoire intervient à un moment important pour le peuple de Turquie, pays qui avance avec un engagement en faveur de réformes politiques et économiques", souligne dans un communiqué le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Le commissaire à l'Elargissement, Olli Rehn, a rappelé en marge d'un sommet à Bruxelles des ministres des Affaires étrangères de l'Union que l'évolution du dossier turc était soumise à plusieurs conditions. "Il est essentiel que le nouveau gouvernement relance les réformes économiques et politiques dans le pays, et ce avec détermination et des résultats à la clé", a dit Rehn. Le commissaire européen à la Justice et la Sécurité, Franco Frattini, a estimé dans un entretien à La Repubblica qu'Erdogan avait rapproché la Turquie et l'UE sur les plans politique et économique. Il l'a exhorté à renforcer les droits de l'homme. "Il doit continuer à prendre en compte les droits des minorités, et combattre encore le fondamentalisme", a dit Frattini.

L'adhésion à l'Union européenne provoquera l'abandon de l'interprétation traditionnelle de Kémalisme et l'adoption d'une re-conceptualisation de la vision kémaliste 80 ans après la fondation de la République.<sup>87</sup> Le changement est en cours. Pourtant, l'ampleur de la transformation demeure peu claire. Tout dépendra de la dynamique politique, sociale et économique interne en Turquie aussi bien que la crédibilité de l'Union pendant tous les processus d'adhésion.

Alors, quel sera l'impact de la Turquie sur la politique étrangère de l'Union européenne ? Tout d'abord, on doit accepter que l'Union européenne sera plutôt un empire médiéval qu'une grande fédération homogène avec la participation de la Turquie. La Turquie subira aussi une transformation de projet républicaine du 20<sup>ème</sup> siècle. Quelles sont alors les implications de son adhésion pour la politique étrangère de l'Union européenne ? L'adhésion de la Turquie présente une série d'avantages et de défis. Mais, ces défis peuvent être transformés en opportunités qui peuvent aider à compléter l'intégration de la Turquie à l'Union européenne. Le défi le plus important posé par l'accession de la Turquie concerne généralement la capacité de l'Union de gérer ses frontières externes et d'agir au delà de celles-ci. Plus l'union se développe en une fédération classique et moins la Turquie (et les autres Etats Membres) transforme en un État homogène, plus le défi posé par l'adhésion de la Turquie est grand.

---

<sup>86</sup> Reuters, 23 juillet 2007, [http://fr.news.yahoo.com/rtrs/20070723/twl-union-turquie-elections-bd5ae06\\_1.html](http://fr.news.yahoo.com/rtrs/20070723/twl-union-turquie-elections-bd5ae06_1.html)

<sup>87</sup> TOCCI, Nathalie, «*21th Century Kemalism: Redefining Turkey-EU Relations in the Post-Helsinki Era*», CEPS Working Document No. 170, CEPS, Brussels, 2001

Pourtant si l'UE ne se développe pas comme fédération homogène, comment son système institutionnel complexe de gouvernance à multi niveaux agira-t-il à l'extérieur ?

L'histoire de la Politique étrangère et de sécurité commune démontre que l'action d'un État en tant qu'acteur politique traditionnel est plus efficace par rapport aux autres entités politiques concernant la mobilisation des ressources et la définition du processus de prise de décision. Si l'Union développe un système avec plusieurs centres de décision et plusieurs autorités nationales au lieu d'une fédération, elle aura des difficultés à surmonter les crises concernant la coordination des positions nationales. En outre, les États membres devront coordonner leurs politiques au niveau de gouvernements locaux. Selon David Allen, « si Bonn est orienté par le Länder, ou Madrid par la Catalogne, ou Rome par l'Italie nordique, ou Londres par l'Ecosse, la détermination de la politique étrangère sera plus complexe qu'autrefois. »<sup>88</sup>. Dans une Union élargie qui inclut également la Turquie, ce problème sera plus important. L'Union devra donc inventer un système pour que sa diversité politique, économique, sociale, culturelle et institutionnelle ne soit plus un obstacle à la prise de décision en matière de la Politique étrangère et de sécurité commune.

L'adhésion de la Turquie offre un potentiel structurel pour augmenter la crédibilité des politiques menées par l'Union européenne à l'égard du Moyen-Orient, des Balkans, du Caucase et des régions méditerranéennes. Elle peut également contribuer à recentrer l'intérêt de l'Union vers ses voisins du Sud-est. Les frontières de l'Union vont élargir à la Syrie, l'Irak et l'Iran aussi bien qu'au Caucase du Sud. Ainsi, les pays membres seront plus engagés à cette région et sa périphérie. En outre, l'entrée de la Turquie fera de la population méditerranéenne le 40% de la population totale de l'Union. Le système de vote à la majorité qualifiée va entraîner une plus grande attention de l'UE vers le Sud. Ce fait dépendra aussi l'évolution des prises de positions et des politiques de la Turquie à l'égard de ces régions.

Par ailleurs, en ce qui concerne la question de crédibilité de l'Union dans le domaine de la politique étrangère, l'influence de l'adhésion turque est certaine. Elle va constituer une action principale de la politique étrangère de l'UE. Mais la réussite de cette action dépendra du niveau des contributions du processus de négociation à la Turquie. Autrement dit, la manière de l'adhésion de la Turquie va déterminer son impact sur l'Union européenne en tant qu'un acteur crédible de politique étrangère.

---

<sup>88</sup> ALLEN, David, « *Conclusions: The European rescue of national foreign policy?* » dans Christopher Hill « *The Actor's in Europe's Foreign Policy* », New York, Ed. Routledge, 1996, pp. 288-304.

Si les politiques de l'Union européenne contribuent fortement à la transformation fondamentale de l'État et de la société en Turquie, sa crédibilité en tant qu'un acteur civil va augmenter. Une telle réussite aura des effets importants sur les autres pays candidats ou les pays potentiellement candidats. D'ailleurs, le processus d'adhésion et particulièrement la restructuration politique et économique en Turquie vont parallèlement développer l'influence de l'Union européenne dans la région et en faire une zone d'attraction au delà de ses frontières.

Les arguments de la Turquie en ce qui concerne la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne sont données lors du discours du premier ministre Recep Tayyip Erdogan en janvier 2004. Dans la boîte suivante, on a essayé de systématiser ces arguments<sup>89</sup> :

**Les principaux atouts de la Turquie pour la Politique étrangère et de sécurité commune**

**Les facteurs objectifs :**

- L'adhésion de la Turquie entraînera l'extension des limites géographiques de la Politique européenne de voisinage. Les voisins de la Turquie deviendront les voisins de l'Union européenne.
- La Turquie est un pays essentiel pour la réalisation d'une coopération régionale.
- La Turquie constitue un pays clé pour le transport de l'énergie (le pétrole de Moyen-Orient , le gaz russe etc.)
- La position géographique de la Turquie permettra à ce pays de devenir une base à la fois pour la sécurité de l'Union européenne et augmenter la crédibilité de la présence de l'UE dans la région.

---

<sup>89</sup> Le discours de Recep Tayyip Erdogan au Conseil des relations extérieures le 26 janvier 2004 à New York et le 30 janvier 2004 au Kennedy School of Government à l'Université Harvard.

### **Les arguments normatifs :**

- Le cas turc démontrera que la démocratie, le sécularisme et les droits de l'homme sont des valeurs universelles. La Turquie ne représente pas les valeurs propres à une culture ou à une religion, mais elle croit à des valeurs communes à l'Union européenne.
- L'adhésion de la Turquie fera de l'Europe une organisation multiculturelle ouverte à d'autres religions.
- La transformation actuelle de la politique étrangère et de défense de la Turquie augmentera l'efficacité de la diplomatie et des instruments civils plutôt que l'utilisation de la puissance militaire.
- L'adhésion de la Turquie confirmera la contribution de l'intégration européenne à la résolution des conflits, avec la réconciliation entre l'État turc et la population kurde, le rapprochement avec la Grèce et son rôle constructif à Chypre.

### **1.2.2 La PESC dans les documents européens relatifs à la candidature de la Turquie**

Après avoir abordé l'impact probable de la Turquie sur la politique étrangère de l'Union européenne, il sera utile de mettre l'accent sur le contenu concernant la PESC dans les documents officiels de l'Union européenne relatifs à la Turquie.

Lorsqu'on regarde les documents officiels publiés par l'Union sur la Turquie (les rapports de la Commission européenne sur les progrès réalisés par la Turquie et le partenariat pour l'adhésion<sup>90</sup>), on peut dire que ces rapports sont souvent consacrés aux mêmes sujets. Depuis 1998, il y a huit rapports sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion. Dans ces rapports, le titre sur la Politique étrangère et sécurité commune met en avant l'évaluation de la conformité de la Politique étrangère de la Turquie avec les politiques européennes, et ensuite il fait une comparaison entre les approches turques et européennes sur la résolution des conflits dans les différents théâtres d'opération. Finalement, les rapports citent les attentes de l'Union européenne en ce qui concerne les changements dans la politique étrangère de la Turquie. Ce titre aborde les relations de la Turquie avec les pays de la région ( Méditerranée , Balkans , Moyen-Orient , Caucase du Sud , Pays de la Mer noire , Irak , Syrie , Iran , Afghanistan , Israël etc.). Les sujets initialement abordés sont la Politique européenne de sécurité et de défense, la lutte contre le terrorisme international, la capacité de la Turquie à mettre en œuvre la PESD et ses contributions au processus de paix au Moyen-Orient.

<sup>90</sup> Ces rapports sont disponibles sur le site Europa :  
[http://ec.europa.eu/enlargement/turkey/key\\_documents\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/turkey/key_documents_fr.htm)

En général, les rapports sur les progrès reflètent le climat politique des relations turco européennes. Par exemple, le rapport publié après le sommet européen de Luxembourg de 1997, les rapports publiés en 1998 et en 1999 correspondent à une période pendant laquelle l'insatisfaction est maximum alors que les attentes réciproques sont au minimum. De plus, la résolution de la question chypriote et du contentieux entre la Grèce et la Turquie est abordée sous le titre « PESC » dans ces rapports. C'est après le sommet d'Helsinki de 1999 qui accorde à la Turquie le statut de candidat que les attentes de l'Union européenne commencent à s'intensifier. Dans les rapports publiés à partir de 2000, ces conflits sont analysés le titre consacré aux critères de Copenhague, et non pas sous le titre de « PESC ». Un autre sujet abordé dans les rapports de progrès est les craintes de la Turquie sur la construction de la Politique européenne de sécurité et de défense<sup>91</sup>. Après le 11 septembre, on met en avant les efforts faits par la Turquie dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international et du développement de la compréhension mutuelle entre les pays de l'Organisation de la Conférence islamique et les États membres de l'Union européenne. Dans ces rapports, on trouve une évaluation positive sur le rôle constructif joué par la Turquie dans les Balkans et l'ex-sphère d'influence soviétique, en Afghanistan, dans la région méditerranéenne. Les problèmes politiques indiqués dans ces rapports sont la non-ouverture de la frontière turque avec l'Arménie, la question chypriote, le contentieux entre la Turquie et la Grèce sur la mer Égée, et la non acceptation par la Turquie le statut de la Cour pénale internationale.

Ensuite, il sera utile de voir comment le rapport sur les progrès évaluant la conformité de la Turquie aux critères de Copenhague (ce rapport est premièrement publié le 8 mars 2001 et ensuite révisé deux fois.) et le document sur le Partenariat d'adhésion abordent la Politique étrangère et de sécurité commune. En effet, il n'y a pas un titre sur la PESC dans le premier rapport et sa deuxième version révisée le 19 mai 2003. Dans ces documents, il n'y a qu'une partie consacrée à la résolution du conflit chypriote et du contentieux greco-turc sous le titre de « Dialogue politique renforcé et les mesures politiques »<sup>92</sup>. Dans la version finale du Partenariat d'adhésion publié le 9 novembre 2005, on trouve les sujets de politique étrangère sous le titre de « relations extérieures, politique étrangère, politiques de sécurité et de défense ».

Le vrai rapport sur les relations turco européennes dans le domaine de la politique étrangère est celui qui est publié en 2004. C'est le rapport d'impact publié le 6 octobre 2004 avec le rapport

---

<sup>91</sup> La Turquie est contre la création d'une armée européenne à laquelle elle ne participera pas.

<sup>92</sup> [http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/turkey/st20002\\_05\\_tr\\_framedoc\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/turkey/st20002_05_tr_framedoc_en.pdf)

sur les progrès et la décision de recommandation de la Commission qui ouvrent la voie aux négociations d'adhésion avec la Turquie<sup>93</sup>. Ce rapport est aussi important du point de vue de son analyse sur l'impact éventuel de la Turquie sur la Politique étrangère et de sécurité commune. Il indique que l'adhésion de la Turquie se distingue des autres élargissements par sa population, sa position géographique, son économie, et sa puissance militaire. Finalement, le cadre de négociation fait le constat suivant sur la Politique étrangère et de sécurité commune : « La Turquie doit adapter sa politique étrangère à la PESC en ce qui concerne ses stratégies menées à l'égard des pays tiers et au sein des organisations internationales. » Ainsi, l'Union européenne déclare clairement ses attentes dans le domaine de la politique étrangère.

Le 3 octobre 2005, la Turquie commence les négociations d'adhésion avec l'Union européenne. Le gouvernement turc négociera 35 chapitres différents pour adapter l'Acquis communautaire. Chacun des chapitres sera d'abord fermé temporairement et ensuite définitivement. La Politique étrangère et de sécurité commune fait partie de sujets de négociation, mais elle est techniquement différente des autres chapitres.

Tout d'abord, il faut évoquer que la Politique étrangère et de sécurité commune constitue le deuxième pilier du Traité de Maastricht. Ce pilier fonctionne dans le cadre intergouvernemental. Avec le Traité d'Amsterdam qui est entré en vigueur en 1999, on a ajouté à la PESC une capacité militaire limitée et des pas importants en vue de l'instauration d'une Politique européenne de sécurité et de défense. Dans le cadre de la PESC, les décideurs sont les États. Le rôle du Conseil européen est donc prépondérant. Les articles 12 -28 du Traité de Maastricht constituent les bases juridiques de la PESC. Les décisions sont prises à l'unanimité au Conseil. Chaque État membre a un droit de vote. Les États membres ne sont pas obligés de transposer les décisions prises dans le cadre de cette politique à leurs législations nationales. Pour les pays candidats, l'UE veut que ces États donnent leur soutien à la PESC dans la fidélité et un esprit de solidarité mutuelle. Dans le cadre de négociations avec la Turquie, la PESC sera le 31<sup>ème</sup> chapitre et elle sera négociée sous le titre de relations extérieures, politique de sécurité et de défense.

---

<sup>93</sup> CAMERON F. et PRIMATAROVA A., «*Enlargement, CFSP and the Convention-The Role of the Accession States*», EPIN Working Paper, 2003, 5; *Enlargement of the European Union Guide to the Negotiations Chapter by Chapter*, <http://europa.eu.int/comm/.../negotiations/chapters/negotiationsguide.pdf>, mis à jour le 1 février 2006

C'est un chapitre relativement facile pour les États candidats parce qu'il suffit de confirmer la fidélité à la Politique étrangère et de sécurité commune. L'Union attend des États candidats l'adaptation de leurs attitudes politiques aux politiques de l'UE et la défense de ces attitudes au sein de la société internationale. Dans le cadre de négociations, les documents relatifs à la négociation des relations extérieures sont élaborés par le Conseil, mais en étroite coopération avec la Commission.



## **CHAPITRE II : La Turquie dans l'Union européenne : Quelles contributions au Moyen-Orient ?**

Dans la dernière partie de notre travail , l'objectif sera de mener une réflexion pour voir si les intérêts et les politiques de la Turquie et ceux de l'Union européenne sont convergents ou complémentaires au Moyen-Orient. Si les objectifs sont convergents , on va essayer d'évaluer cette fois-ci comment les politiques étrangères de deux entités peuvent être respectivement complémentaires. En d'autres termes , est-ce que la Turquie et l'Union européenne ont des avantages comparatifs qui leur permettront de réaliser plus efficacement leurs objectifs ? Et si cette complémentarité et cette convergence existent , comment la crédibilité de l'Union européenne sera assurée? Dans certains cas , la Turquie a des intérêts spéciaux qui proviennent de leur histoire , de leur culture et de leur religion . Pour harmoniser ces intérêts turcs avec l'Union européenne , le rôle des positions , des politiques et des initiatives européennes est très important.

On va distinguer cette partie finale en 4 sous-sections : le futur politique de l'Irak , le conflit israélo-palestinien et le dossier de l'Iran et le projet du Grand Moyen-Orient.

### **2.1 Le conflit israélo- palestinien : la Turquie est-elle un multiplicateur de puissance pour l'Union européenne ?**

L'Union européenne est le plus grand contributeur d'aide économique au Moyen-Orient. Malgré sa présence économique dans la région, son soutien à l'État palestinien embryonnaire et ses relations bilatérales particulièrement avec Israël et d'autres pays du région , elle joue historiquement un rôle secondaire dans les processus de paix au Moyen-Orient. Autrement dit , le rôle de l'Union a toujours été secondaire et elle est toujours complémentaire du rôle essentiel des États-Unis. Il y a plusieurs arguments qui permettent d'expliquer cette situation.

Certes , la sympathie relative de l'Union pour les pays arabes et en particulier pour les palestiniens a causé l'exclusion par Israël d'un rôle primaire de l'Europe dans la résolution du conflit israélo-arabe. Or , il est impossible de résoudre un conflit et jouer un rôle de médiateur sans respect des principales parties. En pratique , il n'existe pas une polarisation entre l'Union européenne et Israël que l'on peut citer à l'origine du problème. Tout d'abord , si on regarde les relations de l'Europe avec les parties prenantes du conflit , il n'y a pas non plus un soutien

en faveur des pays arabes. En second lieu , et peut-être de manière plus importante , une polarisation ne cause pas un manque de crédibilité , comme démontré par la position des États-Unis , c'est-à-dire du rôle de Henry Kissinger dans les années 70<sup>94</sup>. En dépit d'une opposition aux États-Unis à cause de son appui à Israël , les États arabes ont accepté la médiation américaine, qui a contribué au processus de paix entre Israël et Egypte.

L'impuissance de l'Union européenne au Moyen-Orient n'est pas une question de polarisation , mais elle est plutôt liée à une incapacité générale d'utiliser efficacement ses instruments économiques (principalement économiques) dans la résolution du conflit. Malgré ses aides économiques et commerciales , l'Union ne peut pas conditionner l'utilisation de ses instruments aux comportements politiques des parties dans le contexte du conflit. C'est probablement cet échec qui a la plupart du temps empêché l'Union de participer efficacement à un processus de paix dans la région. À cela s'ajoutent des raisons diverses comme la recherche des intérêts économiques , idéologiques et politiques spécifiques dans la région. Dans ce cas , l'adhésion de la Turquie changera-t-elle la politique de l'Union européenne à l'égard des États-Unis. Est-ce que la Turquie contribuera à l'émergence d'une union politique qui sera un acteur important de la politique étrangère sur la scène internationale ?

Le processus de l'adhésion de la Turquie ne changera pas la position politique de l'Union européenne dans le contexte du conflit israélo-arabe. En fait, les points de vues Turcs et Européennes deviennent de plus en plus convergents. Un consensus général existe entre la Turquie et l'Europe pour aboutir à une solution souhaitable et utiliser les moyens nécessaires pour la réalisation de celle-ci. Plus spécifiquement, l'Union européenne, comme la Turquie n'établit pas officiellement un lien très étroit entre ses relations bilatérales et les processus de paix. Autrement dit, l'Union et la Turquie font une distinction entre leurs relations extérieures bilatérales et leurs efforts politiques envisageant la résolution du conflit. Mais, cela ne veut pas dire que les relations turco-israéliennes n'ont pas été affectées par le Seconde Intifada. Dû au soutien moral fort du peuple Turc aux Palestiniens, le gouvernement Turc a critiqué souvent les politiques menées par le gouvernement israélien.

---

<sup>94</sup> En 1973, il joue un rôle important dans la fin de la guerre du Kippour en négociant le cessez-le-feu entre Israël et l'Égypte.

À notre avis, il y a une sorte de refroidissement dans les relations turco-israéliens. Dans le passé, Israël a été l'investisseur le plus important du projet de GAP. Depuis 1996, les deux pays coopèrent particulièrement dans le domaine militaire. La coopération militaire a pris les formes d'exercices militaires communes et de projets de modernisation militaires. Surtout, la perspective de l'armée turque prévoyait le développement des relations bilatérales avec Israël pour exercer la pression sur la Syrie, qui a accueilli Abdullah Öcalan dans les années 90. Les militaires turcs ont également voulu partager l'intelligence avec Israël dans la lutte avec le PKK. Actuellement, il n'y a pas une crise politique entre la Syrie et la Turquie. Mais, les projections de l'armée turque reflètent bien la fragilité des relations bilatérales dans la région. Pour jouer son rôle stratégique dans la région et moderniser son armée, la Turquie est obligé d'établir des liens avec Israël qui est la première puissance militaire au Moyen-Orient dans le sens technologique. Concernant ces relations, il y a aussi d'autres motivations, telles que l'accès de la Turquie à l'industrie israélienne de défense, la formation des pilotes israéliens dans l'Armée de l'Air turque, ou l'appui du lobby juif à Washington, qui soutient l'opinion turque face aux lobbies arméniens aux Etats-Unis en ce qui concerne la question arménienne. Il faut rappeler encore une fois que la Turquie veut coopérer avec Israël afin de développer ses capacités dans la lutte contre le PKK. Ainsi, après avoir surmonté la crise politique avec la Syrie en 1998, on observe une atténuation dans l'alliance politique entre la Turquie et Israël.<sup>95</sup>

Le conflit israélo-arabe constitue le seul obstacle pour le renforcement de cette dynamique entre Israël et la Turquie. Par exemple, en septembre 2003, la Turquie a signé un accord avec Israël qui prévoyait l'exportation de l'eau turque vers ce pays. On peut seulement imaginer une détérioration des relations entre deux pays si Israël agit contre les intérêts turcs. À cet égard, un éventuel soutien israélien à la fondation d'un État kurde en Irak doit être évalué comme une nouvelle dimension politique.

Pourtant, en comparaison avec l'Union européenne, il y a un plus grand raisonnement dans les politiques turques concernant les liens entre les relations bilatérales et le processus de paix. Mais, à la différence de l'Union européenne qui agit collectivement, la Turquie ne peut forcer les parties du conflit à changer leurs positions politiques vers la négociation d'une éventuelle résolution. Le ministère Turc des affaires intérieures préfère plutôt maintenir les relations bilatérales avec les parties et exprimer son soutien, ses critiques ou ses inquiétudes concernant

---

<sup>95</sup> Le PKK mène désormais des opérations depuis l'Irak du Nord.

leurs actions dans le contexte du dialogue politique bilatéral. En effet , la Turquie est le seul pays dans cette région accueillant un Ambassadeur d'Israël . Ceci signifie que la Turquie est le seul pays de l'Est qui est considéré par Israël en tant qu'allié. La Turquie est également le seul pays de la région qui participe avec quelques États européens à la mission d'Hebron ( La présence temporaire internationale à Hebron).<sup>96</sup>

Ces dernières années , la Turquie a également amélioré ses relations avec le monde arabe et en particulier avec la Syrie. Dans le passé, les relations turco-syriennes ont vécu des tensions importantes pour quatre raisons interliées : D'abord le soutien de la Syrie au PKK , et son accueil d'Abdullah Öcalan jusqu'en 1998 , en second lieu , la politique menée par la Turquie concernant les flux des eaux du Tigre et de l'Euphrate vers la Syrie et les craintes syriennes sur une éventuelle limitation du transfert , ensuite , les réclamations historiques de la Syrie sur la province turque de Hatay et finalement , les relations de plus en plus étroites de la Turquie avec Israël , en particulier dans le domaine militaire. Il faut rappeler que les deux pays étaient au bord de la guerre en 1998 à cause de l'accueil de Abdullah Öcalan en Syrie.

Aujourd'hui , on observe une nette amélioration dans les relations turco-syriennes. En ce qui concerne la politique de l'eau , la Turquie fournit à la Syrie 500 m<sup>3</sup> d'eau par seconde<sup>97</sup>. Cet accord conclut en 1989 implique le partage et la division des ressources de l'eau. La Turquie a proposé une approche régionale de bassin , qui a été acceptée par la Syrie. Ensuite , le tournant des relations turco-syriennes est l'accord d'Ankara signé en 1998 sur la coopération entre les deux États dans la lutte contre le PKK et le départ d'Abdullah Öcalan de la Syrie. Actuellement, la question kurde approche les deux pays parce que ces derniers ont des craintes sur la fondation d'un État kurde au nord de l'Irak. Depuis 1998 , il ya eu plus de 50 visites bilatérales entre les deux pays , y compris la visite de Président Bashar en Turquie.

Grâce à la quasi-neutralité de la Turquie , les principes de la Politique étrangère de l'Union et celles de la politique turque peuvent être appliquées au conflit israélo-arabe ( ou au futur processus de paix ). Le rôle de la Turquie peut contribuer à la capacité de l'Union de devenir un acteur politique international dans la région. Quant à la Turquie , grâce à sa proximité géographique et ) sa position plitique , son adhésion améloirera l'image de l'Union aux yeux

---

<sup>96</sup> La Mission d'Hebron : [http://www.tiph.org/en/About\\_TIPH/](http://www.tiph.org/en/About_TIPH/)

<sup>97</sup> Dans l'avenir, la question de l'eau constituera un contentieux entre la Turquie et la Syrie. Le problème ne sera pas la quantité, mais à la qualité de l'eau dû à la pollution à Tigris et Euphrate.

des acteurs locaux et augmentera la volonté pour l'acceptation d'un rôle politique de l'Union européenne. Plus spécifiquement , la Turquie peut contribuer au rôle joué par l'Union européenne en deux façons :

D'abord, il faut accepter que la Turquie est l'un des acteurs dans le Moyen-Orient avec grâce à ses relations politiques avec toutes les parties du conflit. Bien qu'elle n'ait pas les instruments nécessaires pour mettre fin à la violence et provoquer la reprise des négociations , elle agit en tant qu'un pays facilitateur pour la construction d'une volonté politique en vue de résolution du conflit. Dans plusieurs relances de processus de paix , la Turquie elle-même ne peut pas jouer un rôle primaire , mais elle joue plutôt un rôle de médiation. Plus l'Union européenne sera prête à utiliser les instruments de la Politique étrangère et sécurité commune dans la résolution des conflits au Moyen-Orient , le rôle de la Turquie en tant que médiateur accepté par toutes les parties ira plus loin et renforcera les atouts politiques de l'Union européenne en tant qu'acteur international.

Le rapprochement entre la Grèce et la Turquie dans le cadre de l'Union européenne peut être aussi un instrument diplomatique efficace à utiliser dans le contexte du Moyen-Orient. Les premiers pas dans cette direction ont été faits avec la mission diplomatique commune au Moyen-Orient par les deux ministres des affaires étrangères , George Papandreou et Ismail Cem en début 2002. Plus on avance dans les négociations d'adhésion avec la Turquie , plus le rôle médiateur de la Turquie peut être amplifié par la participation d'autres acteurs européens tels que la Grèce et probablement Chypre à une date ultérieure. ( c'est-à-dire suivant la résolution de la question chypriote.)

En second lieu , la Turquie en tant que membre de l'Organisation de la Conférence islamique peut jouer un rôle de pont entre l'UE ( en tant que membre du quartet pour le Moyen-Orient<sup>98</sup>) et la Conférence islamique. Par exemple en mai 2004, la Turquie, ainsi que la Malaisie, le Sénégal, la Palestine et le Maroc représentant l'OCI a rencontré la présidence irlandaise de l'UE

---

<sup>98</sup> Le Quartet pour le Moyen-Orient, aussi appelé Quartet diplomatique ou plus simplement Quartet, est un groupe de quatre formé d'états et d'organisations nationales et internationales décidé à réaliser une médiation dans le processus de paix israélo-palestinien. Le Quartet est composés des Etats-unis d'Amérique, de la Russie, de l'Union européenne et des Nations-Unies. Le groupe fût nommé en 2002, en réponse à l'escalade du conflit au Moyen-Orient. Tony Blair est l'envoyé spécial actuel du Quartet. Le Quartet et ses représentants sont le secrétaire générale des Nations-Unies , Ban Ki-Moon , le Haut représentant pour la PESC , Javier Solana , le ministre des affaires étrangères de la Russie , Sergei Lavrov , le secrétaire d'État américain , Condoleezza Rice.

• Rapport commun du Quartet (disponible en anglais), Londres, 1 mars 2005, <http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2005/42829.htm>

pour discuter l'institutionnalisation des relations entre l'OCI et le quartet. Ce sous-groupe de l'OCI a rencontré aussi le ministre des affaires étrangères russe et le secrétaire général de l'ONU. Il a pu également rencontrer le secrétaire d'État des USA pour discuter la question. Actuellement, le fait que le secrétaire de l'OCI soit un Turc (Ekmeleddin İhsanoğlu) accroit l'importance de cette médiation turque.

Cependant, les politiques de l'UE et de la Turquie ne sont pas toujours convergents. En 2006, la visite des leaders de HAMAS en Turquie a provoqué la colère des États-Unis et de l'UE qui place HAMAS dans la liste des organisations terroristes.

Ainsi, l'adhésion de la Turquie apportera une multiplication de puissance européenne. Même si l'Union européenne n'a pas une politique étrangère commune intégrée, la participation de la Turquie aux processus de décision intergouvernementaux transformera ce pays à une puissance régionale réelle dans une Union qui va s'affirmer un acteur global indispensable dans la résolution du conflit du Moyen-Orient, soit par sa diversité culturelle, soit par ses puissances diplomatique et militaire renforcées par cette adhésion. Au Moyen-Orient, ce n'est pas seulement le conflit israélo-arabe qui apparaît comme facteur d'instabilité politique, mais aussi les craintes sur le nouvel Irak.

## **2.2 L'Irak : Le terrorisme et l'instabilité politique au coeur du débat**

En principe, les intérêts de l'Union européenne et ceux de la Turquie en Irak sont convergents. La Turquie, dûe à sa position géographique, a un plus grand intérêt dans la création d'un Irak démocratique. D'après la stratégie turque, ceci peut inclure la création d'un Irak décentralisé ou fédérale, à condition que le système de gouvernement fonctionne bien et qu'elle soit représentatif. La fin de la violence et la création d'un système démocratique sont considérées comme les meilleures garanties de la stabilité et de l'intégrité territoriale de l'Irak. La Turquie voit la création de cette stabilité comme le facteur essentiel de stabilité dans ses régions voisines de l'Irak. En effet, depuis les années 80, la Turquie a payé chaque fois le prix lourd de la guerre et de l'instabilité en Irak, en termes de multiplication du nombre des réfugiés venant de l'Irak, de rupture des échanges commerciaux, et de capacité du PKK d'utiliser le nord de l'Irak comme base pour attaquer les forces armées turques<sup>99</sup>.

---

<sup>99</sup> L'instabilité en Irak a toujours augmenté le nombre de réfugiés irakiens et les pertes économiques liées aux interruptions de l'importation du pétrole.

C'est juste après l'intervention militaire américaine en Irak que les craintes de la Turquie deviennent plus intenses par rapport aux craintes européennes. D'abord, l'instabilité persistante en Irak, les camps, les bureaux du PKK installés au nord de ce pays augmentent les tensions entre le gouvernement irakien et le gouvernement Turc. La Turquie est susceptible d'organiser une intervention militaire dans le nord de l'Irak pour mettre fin au terrorisme. Mais, cette opération risque aussi d'engendrer une guerre avec l'armée américaine en Irak, qui se voit naturellement le responsable de la défense du pays. De plus, il n'est plus possible de parler aujourd'hui du maintien de bonnes relations entre le gouvernement Turc et les deux chefs kurdes irakiens, Massoud Barzani et Jalal Talebani, qui veulent fonder le Kurdistan sur les territoires irakiens.

Par ailleurs, les tensions ethniques en Irak entre les chiites, les kurdes et les turcomans peuvent provoquer une guerre inter-ethnique dans le pays. Il est clair que l'aggravation de la violence ne sert pas à garder l'intégrité territoriale de l'Irak. La Turquie soutient donc la minorité Turkoman (aussi bien qu'arabe) pour qu'elle soit représentée de manière équilibrée dans le gouvernement irakien.

Le 1er mars 2003, la Turquie a refusé aux Etats-Unis l'utilisation de ses bases militaires et le stationnement de troupes américaines sur son territoire empêchant l'ouverture d'un second front par la coalition menée par les Etats-Unis dans sa campagne irakienne. Ce geste a entraîné le refroidissement soudain des relations turco-américaines. Même si depuis lors, de nombreux efforts ont été fournis par l'Administration Bush pour créer un rapprochement, les rapports entre les deux pays restent indéniablement tendus, marqués par un manque de confiance mutuel. Une nouvelle période semble s'être ouverte avec la fin du soutien automatique de la Turquie à la politique interventionniste américaine et la prise de conscience et en considération par les dirigeants turcs de ses propres intérêts stratégiques et une volonté d'autonomisation en matière militaire et défensive.

Concomitamment, le second partenaire occidental, à savoir l'Union européenne, a opéré un remarquable revirement d'attitude vis-à-vis de la Turquie. Amorcée le 11 septembre 2001, la prise de conscience de l'importance pour l'Union de revoir son rôle sur une scène internationale se vit confirmée avec la crise irakienne. Outre le « pont civilisationnel » que la

Turquie, démocratie laïque et à population majoritairement musulmane, représente, l'Union a pris conscience dans le courant de l'année 2003 de l'intérêt militaire et géopolitique que son adhésion représenterait. Alors que tous les chefs d'Etat européens avaient rejeté la candidature de la Turquie en 1999, la plupart se révèlent aujourd'hui pour l'adhésion et ce principalement pour des raisons relatives à la politique étrangère et à la sécurité. A ceux qui opposeraient à cela le risque de voir des pays tels que l'Irak et la Syrie composer le voisinage direct de l'Union, les dirigeants européens rétorquent que ces pays lui sont voisins depuis le 11 septembre 2001. En réalité donc, ce changement d'attitude de l'Union européenne est entièrement lié à la manière dont ses Etats membres ont perçu le 11 septembre et, à sa suite, la crise irakienne. La déclaration du commissaire à l'élargissement Günter Verheugen lors du 9ème forum européen du 16 novembre 2003 en est la parfaite illustration. Ainsi déclara-t-il : « on craint que le plus grand conflit du XXIème siècle n'oppose les puissances occidentales et le monde islamique. La Turquie est le pays le plus important qui pourrait démontrer que l'état [respectant les] droits de l'Homme est compatible avec l'Islam [...]. Après le 11 septembre 2001, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union ont compris que l'attachement de la Turquie aux démocraties occidentales est impératif.

En ce qui concerne l'Irak, le scénario le plus souhaitable à la fois pour la Turquie et l'Union européenne est celui d'un Irak fédéral, dans lequel les revenus du pétrole seront distribués de manière équitable selon un accord fédéral. En outre, si l'occupation militaire américaine et le contrôle politique sont remplacés par la présence politique des Nations-Unies, probablement soutenue avec une présence militaire de l'OTAN et de l'ONU, la Turquie sera une partie importante de ces efforts grâce à ses atouts politiques et logistiques extrêmement importants dans la région. Selon ce scénario, l'Union européenne peut adopter une position commune sur l'Irak et le partenariat politique et opérationnel entre la Turquie et l'Union européenne peuvent être développés.

Ces jours-là, la Turquie essaie de mener des politiques actives en Irak (son soutien à la participation des sunnites aux élections en Irak, l'invitation de Ibrahim al-Jaafari en Turquie malgré l'opposition de Jalal Talebani). Elle essaie de définir sa politique en commun avec ses alliés stratégiques, sans mettre en danger ses intérêts nationaux en Irak.



Par conséquent , les réformes réalisées dans le cadre de démocratisation et de l'adhésion à l'Union européenne diminue la possibilité d'une intervention militaire de la Turquie. Par exemple , dans le cas d'une telle adhésion , la population kurde en Turquie souhaitera probablement rester en Turquie au lieu de se déplacer au nord de l'Irak. Quant à la coopération actuelle en Irak , la Turquie place le terrorisme nourri par le PKK au coeur de la question. L'involonté des américains de lancer une opération contre le PKK en Irak risque de provoquer une opération militaire turque en Irak. Il est évident que la Turquie est favorable à une coopération internationale en Irak dans laquelle elle sera capable de mener ses politiques de manière plus active à l'égard du nord de l'Irak , avec le soutien des pays de l'Union européenne. Comme on le voit clairement , l'adhésion de la Turquie peut engendrer une solution politique de la question kurde à l'intérieur qui rend aussi obligatoire l'intégrité territoriale de l'Irak et la fin des attaques terroristes vers la Turquie. En tous cas , cette coopération avec l'Europe ne mettra pas en cause les relations transatlantiques de la Turquie qui , historiquement cherche à suivre une politique extérieure multidirectionnelle.

### **2.3 L'Iran: La recherche d'un dialogue au lieu des politiques agressives**

Historiquement , les relations entre la Turquie et l'Iran n'ont jamais été manifestement conflictuels. Pourtant depuis la révolution islamique de 1979 , il ya deux aspects qui apparaissent comme les dangers les plus importants pour la sécurité nationale de la Turquie : à savoir l'Islam politique et le séparatisme Kurde. À ces défis s'ajoutent depuis quelques années le programme nucléaire de l'Iran. L'État Turc était préoccupé par l'Iran qui visait à exporter la révolution islamique vers la Turquie – une tentative qui mettait en danger l'État Turc séculaire. Dans les années 80, ceci a pris la forme d'un soutien iranien à de petits groupes fondamentalistes en Turquie , comme des tentatives d'assassinat des turcs en Iran et des libéraux iraniens en Turquies. Mais , ces menaces ont actuellement diminué.

Les tentatives d'assassinat ont fini dans les années 90 et le soutien aux groupes islamistes radicaux en Turquie a diminué de façon significative. A l'origine de ce changement se trouve l'Iran lui-même qui a abandonné ses ambitions pour exporter la révolution au delà de ses frontières.

Une autre source de menace a été liée au soutien de l'Iran au séparatiste PKK. Dans le passé, l'Iran a permis le PKK d'instaurer les bases militaires sur ses territoires. Il était également dans ce contexte que le PKK a commencé à acquérir une dimension islamique dans son idéologie, ce qui était en contraste avec l'idéologie d'un mouvement marxiste. Le soutien de l'Iran au PKK a été donc lié à ses objectifs de renforcer l'Islam politique en Turquie séculaire. En soutenant le PKK et en affaiblissant de ce fait l'État Turc, l'Iran serait plus libre pour soutenir l'Islam politique en Turquie. En outre, suivant l'élection du gouvernement du Président Mohammad Khatami en 1997, le soutien iranien au PKK a considérablement diminué et les inquiétudes turques ont été, en grande partie, éliminées.

Aujourd'hui, depuis l'élection de Mahmoud Ahmedi Najad au poste du président iranien, l'Iran lance des opérations militaires contre le PKK et il existe une sorte de coopération entre la Turquie et l'Iran dans la lutte contre cette organisation terroriste. Cette attitude de l'Iran n'est pas facile à expliquer. Certes, l'Iran essaie d'avoir le soutien du gouvernement Turc pour empêcher une éventuelle offensive américaine en échange de lutte militaire contre le PKK.

Il est probable que les bases de cette coopération turco iranienne soient liées à la stratégie de l'Iran à l'égard des Etats-Unis. L'Iran, en luttant contre les kurdes et en soutenant les autres populations ethniques en Irak visent à contribuer l'échec des Etats-Unis dans l'Irak. Les Turcs, quant à leur intérêt, trouvent un partenaire régional qui l'aide dans sa lutte contre les kurdes séparatistes du PKK. Bref, la stratégie de l'Iran est plutôt un message aux Etats-Unis.

À la lumière de ces menaces en baisse, les intérêts et les positions turcs et européens concernant l'Iran sont de plus en plus convergents. Comme l'Union européenne, la Turquie a aussi un intérêt dans la réalisation des réformes modernes en Iran et dans le combat contre le terrorisme international et la surveillance du programme nucléaire de l'Iran. Les moyens préférés afin de poursuivre ces intérêts sont conformes à ceux de l'Union européenne plutôt que des États-Unis. La Turquie a rejeté des sanctions économiques et politiques contre l'Iran aussi bien que l'identification de ce pays dans l'axe du mal<sup>100</sup>.

Au lieu d'une politique agressive vers l'Iran, la Turquie adopte une politique mettant en avant les relations bilatérales pour discuter les relations de l'Iran avec l'Ouest et l'Europe en particulier. Dans le cadre de cette politique, la Turquie a soutenu les tentatives de l'Union

---

<sup>100</sup> L'axe du mal est un slogan néo-conservateur, qui désigne les différents pays soupçonnés par l'administration de George W. Bush de vouloir se procurer des armes de destruction massive et de soutenir le terrorisme. Les membres de l'axe sont la Corée du Nord, l'Iran et l'Irak sous le régime de Saddam Hussein.

européenne de s'engager dans un dialogue politique avec l'Iran sur des questions concernant les intérêts mutuels. En particulier, elle a soutenu les conditions politiques de l'Union européenne pour la réalisation d'un accord du commerce et de coopération avec l'Iran, aussi bien que la mission commune des ministres des affaires étrangères anglais, français, allemand exerçant une pression plus forte sur la prolifération nucléaire en Iran.

Au-delà de leurs intérêts, les politiques de l'Union et celles de la Turquie sont complémentaires. Ces dernières années, la Turquie et l'Iran se sont engagés dans un dialogue sur des questions de sécurité. Les relations entre les deux pays ont été améliorées. On observe aussi une nette augmentation dans échanges économiques entre les deux pays. Entre 2002 et 2004 le commerce bilatéral, ont augmenté de 1.2 milliards de dollar à 2.3 milliards de dollar par an<sup>101</sup>. La Turquie représente actuellement le troisième plus grand investisseur en Iran. Cette amélioration des relations politiques et économiques entre la Turquie et l'Iran peut servir d'atout pour l'UE qui essaie de s'engager dans un dialogue avec l'Iran. En outre, des initiatives communes turco-européennes vers l'Iran seront bien accueillis par ce dernier et ces projets favoriseront un dialogue entre les civilisations.

#### **2.4 Le Projet du Grand Moyen-Orient : Un projet « douteux » face aux intérêts turco-européens**

Plus généralement, je voudrais consacrer quelques paragraphes de notre recherche à l'initiative américaine pour le Moyen-Orient appelée « le Projet de Grand Moyen-Orient ». Que l'on l'appelle « Grand Moyen-Orient » (ancienne version) ou « Partenariat pour le progrès et le futur commun avec la région du Grand Moyen-orient et de l'Afrique de Nord » (nouvelle mouture), cette initiative américaine occupe désormais l'espace médiatique, figurant à l'ordre du jour du G8 (8-10 juin 2004), du sommet Europe - Etats-Unis (26 juin 2004) et du sommet de l'OTAN (28-29 juin 2004 à Istanbul).

De quoi s'agit-il ? Il s'agit, à partir d'une sorte d'hégémonie bienveillante, d'un plan ambitieux visant à transformer le paysage politique et économique d'une région qui s'étend du Pakistan à la Mauritanie, et cela par une « stratégie avancée » de démocratisation, de développement et de sécurité. Car, comme le rappelle le président Bush dans son discours sur l'Etat de l'Union (janvier 2004) : « *Tant que le Moyen-Orient restera un lieu de tyrannie, de*

---

<sup>101</sup> Les statistiques officielles du secrétariat turc du commerce extérieur ; <http://www.dtm.gov.tr/dtmadmin/upload/EAD/IstatistikDb/eko08.xls>

*désespoir et de colère, il continuera à produire des hommes et des mouvements qui menacent la sécurité des Etat-Unis et de nos amis. L'Amérique poursuit donc une stratégie de liberté au Proche-Orient. Nous allons défier les ennemis de la liberté ».*

Le 21 septembre 2004, devant l'Assemblée Générale des Nations-Unies, il se faisait plus précis : *« Nous devons changer d'approche. Nous devons aider les réformateurs au Proche-Orient, qui travaillent pour la liberté et veulent bâtir une Communauté de Nations démocratiques et pacifiques ».* Il va même jusqu'à plaider pour la création d'un *« fonds pour la démocratie qui « aiderait les pays à poser les bases de la démocratie en instituant l'Etat de droit, des tribunaux indépendants, une presse libre, des partis politiques et des syndicats ».*

Ainsi, le Grand Moyen-Orient est un projet américain de « remodelage » économique, social, politique et stratégique. Rendu public et diffusé à l'intention des lecteurs arabes par le journal arabe Al-Hayat de Londres, le 13 février 2004, le projet s'appuie sur les résultats du premier rapport sur le Développement Humain dans le Monde arabe (2002-2003) qui révélait les immenses carences en matière d'éducation (40% d'analphabétisme), les défis en terme de création d'emplois (50 millions de jeunes sur le marché du travail d'ici 2010), la pauvreté rampante et l'endettement élevé ainsi que les limitations à la liberté d'expression et au libre choix, etc.

Les pays de l'UE, eux-mêmes, se sont montrés circonspects quant aux fonctions réelles du concept GMO ou à son champ d'application géographique, voire rétifs à s'associer à un projet qui puise sa source dans une sorte de « destinée manifeste » (manifest destiny) dont l'Amérique se sentirait à nouveau investie. Dans une interview récente, l'ex-Ministre français des Affaires Etrangères Dominique de Villepin, reflétait assez bien la position européenne : *« la très grande majorité des peuples de la planète soit vivent en démocratie, soit sont engagés dans un processus d'ouverture de leur société .c'est pourquoi la démocratie ne saurait être garantie par un simple changement de dirigeants politiques et encore moins dictée de l'extérieur d'autant qu'il n'y a pas un modèle unique et que tous les pays ne peuvent avancer au même rythme »* (Politique Internationale, 2004). La Turquie adopte aussi cette position européenne en refusant l'imposition forcée d'un modèle démocratique unique au Moyen-Orient.

C'est d'ailleurs sous la pression des pays européens que le « GMO » avait été rebaptisé lors du sommet du G8, « Partenariat pour un avenir commun avec la région du Moyen-orient élargi et l'Afrique du Nord ».

Le texte de la nouvelle initiative insiste sur le fait que la réforme souhaitée « ne doit nullement être imposée de l'extérieur » et devrait être impulsée de la région elle-même. De plus, il souligne la spécificité de chaque pays tout en ajoutant que cette spécificité ne doit pas constituer un obstacle pour la réforme.

Les Européens avaient protesté contre l'appellation « Grand » Moyen-Orient qui rappelait trop le projet hitlérien de la « Grande Allemagne », mais aussi le projet de Milosevic de « Grande Serbie » ou celui des extrémistes israéliens de « Grand Israël »<sup>102</sup> (). Ils ont également obtenus qu'un long paragraphe sur le conflit israélo-palestinien figure dans la Déclaration adoptée : « *Notre action en faveur de la région ira de pair avec un soutien à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-arabe* ». La Déclaration finale fait même mention à la « feuille de route ».

## CONCLUSION

Cette recherche a essayé de voir si l'idée d'intégrer la Politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et la politique étrangère de la Turquie est avantageux pour les deux parties. Nos conclusions sont positives.

Historiquement, la Turquie est un membre du concert européen depuis les réformes de Tanzimat. Ensuite, Mustafa Kemal Atatürk essaie de faire de la Turquie un pays occidental soit par les réformes de modernisation démocratique, soit par l'abandon des valeurs religieuses dans le gouvernement de l'État. Il n'est pas donc possible de séparer la Turquie de l'histoire européenne surtout au 20<sup>ème</sup> siècle dans le contexte de la Guerre Froide. La Turquie, l'alliée la plus fidèle du camp occidental, adopte des politiques parallèles avec celles des Etats européens. Dès 1962, elle place sa participation pleine à l'Europe au cœur de sa politique étrangère.

---

<sup>102</sup> Le quotidien *Al-Hayat*, 11 juin 2004

Aujourd'hui, la question de l'adhésion de la Turquie concerne la nature même de l'Union européenne : L'UE aspire-t-elle pour aller plus loin dans le domaine politique et devenir un acteur important à l'Est et au Sud de la Méditerranée. Ou bien est-ce qu'elle envisage des frontières externes les plus bloquées possibles ? Si l'Union européenne aspire à jouer un rôle de stabilisation et de modernisation au-delà de seules actions symboliques, l'adhésion de la Turquie offre de vrais avantages. Au cas contraire, le rejet de la future adhésion de la Turquie sera une conséquence naturelle pour tous. Pourtant, dans ce scénario l'UE risque de déstabiliser la Turquie, qui pourrait augmenter le chaos sur les politiques de voisinage de l'Europe.

Actuellement, le processus de négociation permettra à l'Union européenne de réviser le rôle que se donne l'Union dans le domaine de la politique étrangère et de reconsidérer la capacité de la Turquie en vue de la réalisation des objectifs fixés dans la PESC.

Selon l'Union européenne, la Turquie dispose de trois caractéristiques dans le domaine de la politique étrangère. La première est la position géographique de la Turquie. La seconde est son identité musulmane et ensuite ses relations privilégiées avec les Etats-Unis d'Amérique. Lors des négociations, les deux premières caractéristiques seront probablement soumises à des discussions au sein des États membres de l'Union. Dans ce cas, le facteur déterminant sera l'utilisation de cette position géographique et de cette identité musulmane dans les relations avec les pays islamiques et les avantages de cette action pour les intérêts de l'Union européenne.

Le cas turc démontre également que les valeurs de la démocratie, les droits de l'homme, la règle de la loi et le sécularisme ne sont pas spécifiques à aucune culture ou religion particulière. Au contraire, ce sont des valeurs universelles sans limitations géographiques, culturelles ou religieuses. Plutôt que de représenter un modèle statique de démocratie, le processus continu de la démocratisation de la Turquie peut agir en tant que source d'inspiration pour ses voisins. La même vision est également valable pour la transformation de la culture de la sécurité de la Turquie et de sa politique étrangère. Tandis que la politique étrangère turque était concentrée sur l'importance de la politique militaire de sécurité et de l'équilibre de puissance, elle donne maintenant de plus en plus la valeur à des instruments civils de la loi, des sciences économiques et de la diplomatie, aussi bien que les accords multilatéraux pour poursuivre ses objectifs.

En conclusion, l'adhésion de la Turquie peut transmettre un message à Washington dont le contenu sera pleinement consacré à la défense de la règle de la loi, du multilatéralisme dans le cadre de résolution des conflits touchant la région.

Plus la Turquie est démocratisée, plus elle sera un pont entre l'Europe moderne multiculturelle et ses pays voisins qui sont victimes des conflits idéologiques, religieux et économiques. Les ressources civiles, militaires et humaines de la Turquie peuvent être intégrées avec celles de l'Union européenne et elles peuvent servir à accroître l'efficacité de la puissance douce de l'Union dans la région. Alors se pose la question finale : Pourquoi proposer un partenariat privilégié à la Turquie au milieu de l'instabilité politique qui frappe l'une des régions les plus importantes du monde ?

## ANNEXES



## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....10

### PREMIÈRE PARTIE : TURQUIE-EUROPE : L'EXISTENCE DES LIENS HISTORIQUES PRIVILEGES DANS LE SENS DE LA POLITIQUE ETRANGERE

**CHAPITRE I : Les Turcs à la recherche d'une modernité occidentale.....19**

1.3 Les objectifs et les instruments de la modernisation ottomane..... 19

1.1.1 Les réformes de Tanzimat : un remède politique à l'affaiblissement de l'Empire  
Ottoman?.....20

1.1.2 Le mouvement des Jeunes Turcs : les accélérateurs d'une transition vers l'État-  
nation.....25

1.2 La recherche d'une modernisation occidentale en Turquie.....28

1.2.1 Les instruments politiques modernes dans la réalisation des réformes  
radicales.....28

1.2.1.1 L'héritage d'Atatürk et les caractéristiques particulières de la  
Guerre d'indépendance.....29

1.2.1.2 Le sentiment de méfiance provoqué par la position géographique  
de la Turquie.....33

1.2.1.3 La modernisation de l'économie turque conformément aux  
principes libéraux.....36

|         |   |    |
|---------|---|----|
| 1.2.2   | Le sens de la Guerre Froide pour la Turquie : Maximisation des relations avec l'Occident.....                                 | 38 |
| 1.2.2.1 | Comment faire une typologie de puissances pour la Turquie et les États-Unis?.....   | 39 |
| 1.2.2.2 | Les éléments de continuité dans les relations turco-américaines.....  | 40 |
| 1.2.2.3 | Vers une politique étrangère multidirectionnelle : l'accentuation des relations turco-européennes.....                        | 44 |
| 1.2.3   | La mise en place d'une politique extérieure d'ouverture des années 80 jusqu'à nos jours.....                                  | 46 |
| 1.2.3.1 | Le pouvoir de Turgut Özal : le consensus politique à l'intérieur pour mener une politique étrangère active à l'extérieur..... | 48 |
| 1.2.3.2 | La fin de la Guerre Froide : La Turquie au cœur des crises et des opportunités.....   | 51 |

**CHAPITRE II: La Turquie et l'Europe – le cadre général des relations historiques avec la région du Moyen-Orient.....55**

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 2.1 | La Turquie et le monde arabe : des camps opposés ?.....                      | 55 |
| 2.2 | L'Europe et le monde arabe : Du passé impérial aux réalités économiques..... | 61 |

**SECONDE PARTIE: LA POLITIQUE ETRAGERE ET DE SECURITE COMMUNE  
DE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA TURQUIE :  
LES CONVERGENCES ET LES DIVERGENCES AU MOYEN-  
ORIENT.....66**

**CHAPITRE I : LA PESC : Principes généraux, pratiques au Moyen-Orient, sa place  
dans le cadre des négociations avec la Turquie.....68**

1.1 La Politique étrangère et de sécurité commune est-elle le signe de l'émergence d'une  
puissance douce ?.....69

1.1.1 La place de la politique étrangère dans la construction communautaire : avancées à  
de petits pas.....69

1.1.2 Les attributs de la puissance européenne.....78

1.1.3 Les instruments politiques européens utilisés à l'égard du Moyen- Orient.....81

1.1.4 Le débat transatlantique au sein de la consolidation de la puissance  
européenne.....89

1.2 LA PESC dans les relations avec la Turquie.....89

1.2.1 Les hypothèses sur la nature de l'Union européenne et de la Turquie  
d'aujourd'hui et leur conséquences probables dans le domaine de la  
politique étrangère.....91

1.2.2 La PESC dans les documents européens relatifs à la candidature de la  
Turquie.....99

**CHAPITRE II : La Turquie dans l'Union européenne : Quelles contributions au Moyen-Orient ?.....103**

2.1 Le conflit israélo- palestinien : la Turquie est-elle un multiplicateur de puissance pour l'Union européenne ?.....103

2.2 L'Irak : Le terrorisme et l'instabilité politique au coeur du débat .....108

2.3 L'Iran: La recherche d'un dialogue au lieu des politiques agressives.....111

2.4 Le Projet du Grand Moyen-Orient : Un projet « douteux » face aux intérêts turco européennes.....113

**CONCLUSION.....114**

**ANNEXES.....118**

**BIBLIOGRAPHIE.....129**

## BIBLIOGRAPHIE :

ALLEN ,David , «*Conclusions: The European rescue of national foreign policy?*» dans Christopher Hill «*The Actor's in Europe's Foreign Policy*», New York, Ed. Routledge, 1996.

BENOIST-MECHIN, « *Mustapha Kémal, ou, La mort d'un empire* », Paris, Éd. Albin Michel, 1954.

BILLION, Didier, « L'enjeu turc », Paris, éd. Armand-Colin, juin 2006, 320p.

BLAES R., « *Le Plan Fouchet et le problème de l'Europe politique* », Bruges, Editions du Collège d'Europe, 1971

BONIFACE P. (dir), L'année stratégique 2005. *Stratéco : analyse des enjeux internationaux*, IRIS /Challenges, Armand Colin, 2004.

BOZER, Ali, « *Turkey's Relations and Prospects with the European Community* », Turkish Review Quarterly, Digest, été 1997.

BURDY, Jean-Paul, la Turquie est-elle européenne ? [Texte imprimé] : contributions au débat, - Levallois-Perret : Turquoise, 2004, p.126

DAVISON, R. « *Turkish Diplomacy From Mudros to Lausanne* », The Diplomats, 1919-1939, Ed. Atheneum, New York, 1972.

GILPIN, Robert, « *War and Change in World Politics* », Cambridge, Cambridge University, 1981.

Greece and Turkey: Some Military Implications Related to NATO and the Middle East, 94th Congress, 1st Session, Washington D.C, U.S Government Printing Office, 1975.

GNESOTTO, Nicole, « *la Puissance et l'Europe* », Paris, Presses de Science Po, septembre 1998 ,128p.

HOTTIAUX, Laurent ; LIPONSKA-LABEROU, Joanna. , « *La politique européenne de défense* », Paris, Harmattan, 2001,156p.

INALCIK, H., « *Sened-ittifak ve Gülhane Hatt-i Hümayunu.* » Osmanli imparatorlugu - Toplum ve Ekonomi , Istanbul, Ed. Eren, 1996.

KITSIKIS, D., « *L'Empire ottoman* », Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1985.

LAÏDI, Zaki, « *la norme sans la force* », Presses de Sciences-po, collection Nouveaux Débats, 2005, 159 p.

LEWIS B. « *Emergence of Modern Turkey* » , London, Oxford University Press, 1962.

OBERDORFF, Henri, « *L'Union européenne* », Armand Colin, collection Compacts, 2004.

ORTAYLI İlber, « *Le Tanzimat et le modèle français : mimétisme ou adaptation ?* », in *Analecta issisiana, Studies on Ottoman transformation*, Istanbul, 1994.

ÖKCÜN, A.Gündüz, « *1920-1930 yıllari arasında kurulan Türk Anonim şirketlerinde yabancı sermaye* » (Les capitaux étrangers dans les entreprises turques fondées entre les années 1920-1930), Ankara, Siyasal Bilgiler Fakültesi yayını, 1971.

RICHARDSON, Lewis. F., « *Statistics of Deadly Quarrels* », Chicago ,Quadrangle Books, 1960.

ROY, Olivier, « *L'Islam mondialisé* », coll. La couleur des idées, Paris, Éditions du Seuil, 2002.

SANDER, Oral, « *Türkiye'nin Dis Politikası* » (*la Politique étrangère de la Turquie*), Ankara, Ed. İ3e éd., 1998.

SUR, Serge, « *Relations internationales* », Paris, Ed. Montchrestien, 2e éd., 2000.

TEMPERLEY, H.W.V, « *A History of the Peace Conference in Paris* », Henry Frowde, Hodder et Stoughton Londres, 1924.

WALLACE. , M.David, « *War and Rank Among Nations* » , Lexington, Mass. , D.C Heath, 1973.

ZURCHER Eric J., « *Young Turks, Ottoman Muslims and Turkish Nationalists: Identity Politics 1908-1938*», Leiden, Ed. Brill, 2000.

### **Les Revues**

MOST, Benjamin A., STARR, H., «*Diffusion, Reinforcement, Geopolitics and the Spread of War*», The American Political Science Review, décembre 1984, p.932-946

KIRISCI, Kemal, «*How would Turkish membership affect population movements and social integration within the EU ?* », la conference à Wilton Park, Istanbul, mars 2004

TOCCI, Nathalie, «*21th Century Kemalism: Redefining Turkey-EU Relations in the Post-Helsinki Era*», CEPS Working Document No. 170, CEPS, Brussels, 2001

«*Turkey's EEC Full Membership Can Be Delayed But Not Refused*» , Interview avec Turgut Özal, Turkish Review, été 1987

### **Les sites internet :**

[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

<http://www.diploweb.com>

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>

<http://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/geopolitique>

<http://www.milliyet.com.tr>

<http://www.strategicsinternational.com>